

Gemmelaus. — Monasterio Gemmelaus nuncupato, 963; fundum Gemmelaus dictum ... de Gemmelaus cœnobio ... Gemmelaus evehitur, XII^e s. (PERTZ, SS., t. VIII, pp. 515, 509, 512). — Adjectif : **Gemmelacensis** (*Ibid.*, p. 512).

Gemelaus, XII^e s. (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 15). — Adjectif : **Gemelacensis**, * 1171 (*Analectes*, t. XXIV, p. 215).

Gemblaos : in loco qui vocatur Gemblaos, 983 (PERTZ SS., t. VIII, p. 527).

Gemblacum. — Et Gemblaci in hospitali pauperum aliquantum mansit, XII^e s. (PERTZ, SS., t. VIII, p. 553); de Gemblaco, * 1153, 1257 (*Analectes*, t. XXIV, p. 19; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S'-Lambert*, t. II, p. 108); apud Gemblacum, 1217 (*Com. roy. d'hist.*, 4^e série, t. II, p. 282). — Adjectif : **Gemblacensis**, 1018, 1096 (PERTZ, SS., t. VIII, p. 537; *Analectes*, t. IV, p. 397).

Gembolium, vers 1162 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 395).

Gemblodium, 1185 (GISLEBERT, *Chronica Hannoniæ*, p. 150).

Gemlaucum, XIV^e s. (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 15). — Adjectif : in loco **Gemlaucensi**, XII^e s. (PERTZ, SS., t. VIII, p. 529).

Gemblogensis, adj., 1267 (WILLEMS, *Chronique de Jean Van Heelu*, p. 394).

Gembluos, 1006, 1070 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S'-Lambert*, t. I, pp. 26, 35).

Gemblues, vers 987, 1155, 1192, 1205, * 1210, 1291 (*Ibid.*, pp. 23, 75, 77; *Ann. arch. Namur*, t. XXIV, p. 320; DE MARNEFFE, *Cartul. d'Afflighem*, p. 362; *Analectes*, t. XXV, p. 293; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. S'-Lambert*, t. II, p. 472). — **Gembluez**, 1192, 1291 (*Analectes*, t. XXI, p. 396; BORMANS et S., t. II, p. 469). — **Jinblues**, 1197 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 318).

Gemblus : in villa Gemblus, ..., in Gemblus, XII^e s. (PERTZ, SS., t. VIII, p. 547); de Gemblus, 1175, 1178, 1289 (MIREUS, t. II, 1181; *Ann. arch. Namur.* t. V, p. 441; BORMANS et S., t. II, p. 433. — **Gembluz**, 1342 (BORMANS et S., t. III, p. 617).

Gembluis, 1197 (BARRIER, *Floreffe*, t. II, p. 49).

Gembleus, 1197, 1334 (MIREUS, t. IV, p. 715; BORMANS et S., t. III, p. 453). — **Jembleux**, XIV^e s. (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 15).

Gemblois, 1224 (MIREUS, t. IV, p. 231).

Gembloes, 1444 (DEVILLERS, *Description analytique*, t. IV, p. 127).

Gemblous, 1276 (BARRIER, *Malonne*, p. 309). — **Gemblou** (JEAN D'OUTREMEUSE, *Chronique*, t. III, p. 23). — **Gemblouz** (*Ibid.*, p. 424).

Gemblours, 1131 (MIREUS, t. I, p. 383).

Gibloux, XVII^e s. (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 15), variante conforme à la prononciation wallonne (= Dgiblou).

Gemblaus et *Gemmelaus* nous paraissent être des notations euphoniques pour *Gemelaus*.

Le thème GEMEL est celtique d'après Stokes et Holder. Il dérive d'une racine GAN qui renferme, avons-nous dit pp. 255, 339, la notion d'union, de jonction, notion qui s'applique bien au latin *gemellus*, jumeau. En irlandais, *gemel* signifie chaîne, étymologiquement chose qui sert à attacher. Il serait difficile de préciser le sens de ce vocable dans l'ancien celtique. On peut le retrouver encore dans *Gemul-ensis finis*, aujourd'hui Jambie, au département de Saône-et-Loire (HOLDER, t. I, p. 1997). Holder traite aussi comme celtique le nom d'homme *Gemelus*, connu par une inscription grecque; l'existence d'un gentile *Gemelius* pourrait se déduire du nom de lieu *Gemeliacus*, inscrit sur des monnaies mérovingiennes et se

rapporant, non à Gembloux, comme quelques-uns l'ont pensé, mais à Jumillac-le-Grand, au département de la Dordogne.

Le centre de la ville de Gembloux est à deux kilomètres de la chaussée romaine, qui longe son territoire au N.-O., parallèlement au cours de l'Orneau. Nous avons dit plus haut (p. 434) que c'est à tort que l'on a voulu reconnaître Gembloux dans la station appelée *Geminiacus*, que la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin placent sur cette voie romaine, allant de Bavai à Tongres. Le calcul des distances marquées sur les itinéraires et le désaccord étymologique qu'il y a entre *Gemelaus* et *Geminiacus* s'opposent à cette identification.

HERLAUS.

Harlue, section principale de la commune de Bolinnes, canton d'Éghezée, sur la Méhagne, à 1600 mètres de la chaussée romaine de Bavai à Tongres. En fait d'antiquités, on y a seulement trouvé une monnaie romaine en or (*Ann. arch.*, t. XV, p. 472).

Herlaus. — Quidquid habebam apud Herlaus, 1046 (MIREUS, *Opera diplom.*, t. III, p. 303). — Unum in Herlaus, *1112 (Charte de S^t-Jacques de Liège; GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 133).

Harlou. — Lego presbytero de Harlou, *1291 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. II, p. 480).

Harloywes. — Servatium de Harloywes, 1245 (*Analectes*, t. XVII, p. 63, Cartul. du XVII^e siècle).

Harlewes, Hallewes. — Weros de Harlewes ... de Hallewes, 1291 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, pp. 35, 37). — Werote de Harlewes, 1303 (PIOT, *Invent. des chartes de Namur*, p. 91).

Harleuwes, 1430 (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 128).

Harluwe, xv^e siècle (Registre de Nicolas de Lesves, fol. 11 v^o, aux Archives de l'État, à Namur).

Harleweez, avant 1558 (*Analectes*, t. III, p. 184).

Harlues. — Scochart de Harlues, 1481 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 343). — **Harlue**, 1598 (*Id.*, III, p. 599).

A Harlue, se jette dans la Méhagne un ruisseau dont le nom ancien semble perdu et que les modernes distinguent sous l'appellation banale de ruisseau d'Éghezée. Nous pouvons soupçonner que *Herlaus* dérive du nom primitif de ce cours d'eau d'après le même procédé que *Ernaus*, *Ledernaus*, etc. Le cours d'eau se serait donc appelé *Herla* ou *Harla*. *Harla* est le nom d'un ruisseau cité en 817 et qui coule en Alsace (D. BOUQUET, t. VI, p. 505). *Harly* (*Harleium*, *Harliacum*), dans le département de l'Aisne, tire aussi vraisemblablement son nom de son ruisseau (Cfr. MATTON, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 136). Une localité située au delà de la Loire est mentionnée en 673 sous le nom de *Herla* : *ultra Ligerim, in Herla scilicet* (K. PERTZ, *Diplom. meroving.*, p. 20). En Autriche, un endroit est appelé, au xiv^e siècle, *Herla*, *Erla*, *Erlaha*; cette dernière forme porte une désinence hydronymique (OESTERLEY, *Histor. -geogr. Wörterbuch des deutschen Mittel-Alters*, p. 277).

Herla pourrait être une forme diminutive syncopée pour *Herola*, *Har-ola*, avec le même radical que *Har-en-ton*.

LEDERNAUS.

C'est le nom que porte Lierneux (Liège) dans un diplôme original de 862 (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 83). — Dans des chartes antérieures, mais existant seulement en copie, ce vocable reçoit

les variantes *Ledernao* ou *Lethernaco* (670), *Lethernau* (747). Dans un second diplôme de 862 et dans un autre de 873, c'est la forme romane *Lernou* qui apparaît.

Ledernaus dérive de *Lederna*, la Lienne, nom du ruisseau qui arrose Lierneux.

Lierneux, dans sa forme moderne, est presque semblable à Liernu, commune du canton d'Éghezée, arrosée par un affluent de la Méhagne que l'on ne désigne plus que sous le nom de ruisseau de Liernu. Liernu serait-il, comme Lierneux, un *Ledernaus*, dérivé de *Lederna*, son ruisseau? Nous n'oserions l'affirmer, parce que nous ne possédons de Liernu que des variantes romanes qui ne remontent pas au-delà du xii^e siècle : les suffixes *-uth*, *-ut*, qui les revêtent au xii^e et au xiii^e siècle, sont peu conciliables avec l'ancien *-aus*. Nous allons voir cependant *Templaus* transformé en *Templut*, dans un acte de 1295.

Lernuth : in Lernuth, ad an. 1188; in villam Lerunth (lisez Lernuth), ad an. 1189 (GISLEBERT, *Chronica Hannoniæ*, écrite vers 1200, pp. 190, 195); Theobaldus de Lernuth, *1250 (*Chartrier de Salzinnes*); castrum etiam Lernuth cum suis appendentiis xiii^e siècle (GILLES D'ORVAL, dans CHAPEVILLE, *Gesta pontif. Leod.*, t. II, p. 104).

Lernut : Lerunt (lisez Lernut), ad an. 1192 (GISLEBERT, *Chronica Hannoniæ*, p. 236); terre de mon sangnor le conte de Namur, qui muevent de le cour de Lernut et gisent devers la chauchie, 1285 (BARBIER, *Floresse*, t. II, p. 172); Lambers de Lernut, Gilors de Lernut, eskievin de Lernut, *1294 (BOURNET, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 119).

Liernut : Theobaldus de Liernut, *1286 (*Chartrier de Salzinnes*); nostre rente de Liernut.... Thiebaus de Kernut (lisez Liernut), 1284 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I,

pp. 23, 24-25); Thiébaud de Liernut, 1297, *1313 (BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 8, 9; BORGNET, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 168).

Lieernu, 1245 (*Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 131).

Leernu, 1380 (*Cart. d'Emelmont*, fol. 51).

Lernu, 1484 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 354).

Liernu, 1453 (*Analectes*, t. IV, p. 85). — **Lyernu**, 1494 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 371).

Le tumulus qu'on voyait sur le territoire de Liernu (*Ann. arch.*, t. IV, p. 287) nous autorise à croire que l'endroit était habité à l'époque romaine.

*TEMPLAUS.

Temploux, commune du canton de Namur-Nord. Sur son territoire un tumulus, fouillé en 1857 par la Société archéologique de Namur (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 184).

Templus : villam Templus dictam ... dedit. — In villa Templus dicta, XI^e s. (PERTZ, SS., t. VIII, pp. 534, 542).

Templues, **Templuez**, 1189, 1198, 1207, *1234, 1265, *1288, 1300 (GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. V, p. 375; DE LIMINGHE, *Chronique de Croonendael*, t. II, p. 657; *Analectes*, t. V, p. 375; *Chartrier de Salzinnes*; BARBIER, *Géronsart*, p. 283; DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, pp. 226, 56).

Templiacus, 1213 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 32). Latinisation de facture irrégulière.

Templut, *1295 (BARBIER, *Géronsart*, p. 307).

Tempos, 1310 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 73).

Templous, 1233, 1256 (*Analectes*, t. VI, p. 185; BARBIER, *Géronsart*, p. 264). Outre cette graphie, on trouve aussi dès le XIV^e siècle **Templou** et **Temploux**.

Tempiours, XIV^e et XV^e s. (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 121; II, p. 305).

A comparer : Templeux (-la-Fosse, et -le-Guéard), au département de la Somme : *Templous* en 1230, *Templues* en 1236 (GARNIER, *Diction. topogr. de la Somme*, t. II, p. 330); et pour le radical : *Templovium*, Templeuve au département du Nord (DUVIVIER, *Documents anciens*, p. 298), et le *pagus Templutensis* ou *Templucensis* (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 101).

CHAPITRE VIII.

Les suffixes *-onia* et *-ania*.

Une particularité assurément curieuse est l'abondance des noms de lieux en *-ogne* et en *-agne* dans notre région et plus spécialement dans celle qui fit partie de l'ancien diocèse de Liège. Nous avons, dans la province de Namur : Behogne, Chevetogne, Jassogne, Lisogne, Massogne, Mehogne, deux Ossogne, Revogne, Sologne, Tresogne et Trisogne, — Awagne, Brumagne, Falmagne, Jamagne, Marlagne, trois Matagne, Méhagne; dans celle de Liège : Fallogne, Hollogne, Mehogne, Palogne, Sendrogne, Termogne, Tirogne, Wihogne, — Navagne, Soumagne, Terwagne; dans le Luxembourg : Bastogne, Bertogne, Bologne, Chenogne, Chisogne, Compogne, Hollogne, Nassogne, Recogne, Tohogne, Willogne, — Remagne; dans le Limbourg : Fologne; dans le Brabant : Jodoigne; dans le Hainaut : Ossogne et Seloignes. Nous en trouvons quelques exemples encore dans les Ardennes françaises : Bannogne, Charbogne, Féogne, Hannogne, Rimogne, Sapogne; dans l'Aisne : Vassogne; dans le Nord : Vicogne.

Généralement, nos noms en *-ogne* et en *-agne* se présentent dans les documents latins sous les désinences respectives *-onia* et *-ania*. Parfois, il y a échange entre ces deux désinences ou les formes romanes ne correspondent pas aux formes latines. Ainsi Nassogne s'est dit *Nasania* et *Nassonia*; Bohogne : *Bohania* et *Behongne*; Sologne : *Solania* et *Solongne*; Awagne : *Wawania* et *Awongne*; Remagne : *Romonian* et *Remania*, *Remaigne*; Jamagne : *Gamonias* et *Jamagne*; Tresogne : *Tresonia* et *Tressaingne*; Terwagne : *Tervonia* et *Theruwangne*. *Maglonia*, Malonne, et *Mallania*, Marlagne, dérivent d'une source unique.

Nous pouvons conclure de là qu'il y a entre *-onia* et *-ania* la même affinité qu'entre les suffixes *-ona* et *-ana* (voyez pp. 90 et suiv.), et cela avec d'autant plus de certitude que les désinences *-onia* et *-ania* ne sont, du moins pour beaucoup de vocables, que des produits, par latinisation, des suffixes *-ona*, *-ana*, *-onna*, *-anna*, de la même façon que les désinences *-apia*, *-avia*, dérivent des suffixes *-apa*, *-ava*, et que le *Lomna* de 862 était devenu *Lonia* en 1095 (Cf. J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot*, t. I, p. 84, note 5). C'est une opinion que nous avons déjà émise à propos de *Maglonia*, Malonne, issu d'un primitif *Maglona*. Elle est appuyée par ce texte ancien : « in pradio suo quod dicebatur pridem *Calonia* a fonte qui *Calonna* vocabatur trahens vocabulum (*Vita Domitiani*, ap. *Acta SS. julii*, t. I, p. 51 F). On peut en dire autant de *Alsonia*, *Mahania*, *Solmania*, termes nés de *Alsona*, *Mahanna*, *Solmana*, comme on a dit : *Solania* et *Sollanna* (voir plus loin), *Baconna* et *Baconia*, *Barbona* et *Barbonia*, *Sezana* et *Sezania* (LONGNON, *Diction. topogr. de la Marne*, pp. 12, 14, 258); *Teruanna* (TABLE DE PEUTINGER) et *Tervannia*

(DUCHET et GIRY, *Cartulaire de l'église de Térouane*, p. 126); *Givunna* (997) et *Givogne* (1243); *Salona* (777) et *Salonia* (1220). Quelquefois même on trouve dans les noms de cours d'eau ces désinences *-onia*, *-ania* substituées par les scribes aux suffixes anciens *-ona*, *-ana*. Ainsi on rencontre *Bedonia* = *Bedona*, rivière mentionnée en 819 (BOUQUET, t. VI, p. 516); *Rabadonia* = *Rabadona* (D'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze*, p. 371); la Dordogne est déjà *Dorononia* dans Grégoire de Tours; la Vilaine s'est appelée *Visnonia* au IX^e siècle; au lieu de *Medona*, c'est *Medonia* qui, en 1340, désigne la Mène, affluent de la Geete à Tirlémont; nous verrons que *Carantona*, la Charente, reçoit les variantes *Cerantonia*, *Cherantonia*, au X^e siècle, et que la *Solmana* n'était plus que le « rivus de *Solmania* » en 915. Le ruisseau qui a sa source à Nassogne dut s'appeler originairement *Nasona* ou *Nasana*, vocable qui, à l'aide du suffixe *-acus*, a pu former *Nasonacus*, nom du palais où résidait l'empereur Valentinien en 372. Chez les biographes de saint Monon, cette source est appelée « fons *Nasania*, *Nassania* fons, fons *Nassonia* » (*Analecta Bollandiana*, t. V, p. 198; *Analectes*, t. V, p. 411; *Acta SS. Octobris*, t. VIII, p. 367; HONTHEIM, *Hist. Trev. dipl.*, t. I, p. 60), identiquement comme la localité, qui, dans les textes du moyen âge, se nomme *Nasania*, *Nassania*, *Nassonia* (*Chron. de St-Hubert*, § 8; *Acta SS. Octobris*, t. VIII, p. 368; MIRÆUS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 184).

Deux noms de lieux ont, outre leur forme française en *-ogne*, une forme thioise avec une désinence issue du suffixe *-acus*, c'est Bastogne, en allemand Bastnach, et Jodoigne ou Jodogne, en flamand Geldenaken. Dans les documents, Bastogne figure sous les variantes suivantes : *in Bastoneco*, *Bastonego* (634); *Bastonicum* (826, 857, 860, 862);

Bastiniacum (862); *Bastonica* (887); *Bastonio* (888, 966); *Bastinija* (968); *Bastonia* (1028); — *Bastenacke*, *Bastenacghe*, *Bastenacgke* (893); *Bastenacha* (XI^e s.). Jodoigne a dû passer par les mêmes vicissitudes; mais il se découvre seulement au XII^e siècle sous la double forme : *Geldenaken* (1139) et *Geldonia* (1164)¹.

Existe-t-il d'autres noms en *-onia* qui originellement revêtaient le suffixe *-acus*? Nous l'ignorons. M. KURTH, dans sa *Frontière linguistique*, t. I, pp. 494, 496, propose de ramener par analogie Bertogne et Chevetogne à des *Bertonacum* et *Capitonacum* primitifs. Cette induction nous paraît hasardée; elle ne pourrait du moins s'appliquer à tous les noms en *-onia*².

On a pensé reconnaître Compogne dans le « *Compendium in Ardenna* » d'un diplôme de 1145 (ERNST, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 138). Ce serait l'unique exemple d'une désinence *-endium* transformée en *-ogue*. Mais ce *Compendium* pourrait bien aussi être identique au *Compendium* cité en 888 entre *Mandervelt* et *Dura* (ERNST, *Ibid.*, p. 87), c'est-à-dire entre Manderfeld et Duren, et s'appliquer à Contzen près de Monjoie (Prusse rhénane), à l'est de Stavelot, appelé *Cumpze* au XV^e siècle (Cfr. GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les anciens noms de lieu*, p. 61).

Parfois il y a confusion entre les suffixes *-onia*, *-ania*, et *-onium*, *-anium*. Nous venons de rencontrer *Bastonio*

¹ Sur le radical *geld-*, voir p. 148. Nous ne voyons pas la nécessité de supposer, pour l'interprétation de cette double dénomination, un primitif *Caldoniacum* (GRANDGAGNAGE, *Mémoire*, p. 93) ou *Caldonacum* (KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, p. 491).

² A remarquer que le mot *bertonia* existe aussi comme nom commun avec la signification de « villa vel prædium frumentarium » (DUCANGE).

et *Bastonia*; mais ici la confusion est plus apparente que réelle, car les deux formes proviennent de *Bastonio* et de *Bastonica*. A contraire, *Hosonia* (*862) ou *Osonia* (873) serait plutôt pour *Osonio*, employé aussi en 862, à en juger par la forme romane *Oson* du XII^e siècle (voyez p. 139). On peut en dire autant de *Follonia*, Fologne (Limbourg), XI^e siècle, qui a la forme romane *Folon* en 1174 et la forme thioise *Voelne* en 1219, aujourd'hui Veulen (comparez *Colonia*, devenu Köln en allemand). Peut-être aussi *Mosania* (747) est-il l'équivalent de *Mosanium*, Mozet (Cfr. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, pp. 47, 150). On écrivit *Hasbania* en 741, mais la dénomination romane *Hesbain*, usitée pendant tout le moyen âge, correspond mieux à *Hasbanium* (862, 870, 923, etc.).

Le suffixe *-onium* produit d'ordinaire des désinences romanes en *-on* ou *-o* : *Osonio* = *Oson*, Ozo; *Feronio* = *Feroin*, Ferot; *Filionio* = *Fielon*, Filot. Mais *Hollonio* (862) est devenu Hollogne, et *Luponio* (966), Lupoigne, après avoir passé respectivement par *Holon* (1136), *Holoin* (1147), *Holong* (1186), et par *Lopon* (1127), *Loppuin* (1147), *Loppun* (1148).

Quant à la désinence *-anium* nous verrons plus tard, qu'elle est la latinisation d'un suffixe germanique qui, en roman, produit les variantes *-aing*, *-ain*, quelquefois *-angne*, *aingne* : *Andewaingne* (1398), Andoy; *Artaingne* (1306), Artey, *Botangne* (1179), Bothey; *Iwange* (1267), Ivoy; *Limaingne* (1233), Limoy.

Une latinisation tardive du mot Hainaut a fait naître *Hanonia*, *Hainonia* (Cfr. BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S^t-Lambert*, t. I, p. 478; DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 189).

Nous ne prétendons pas adjoindre à l'idiome celtique tous les vocables qui nous offrent la terminaison *-onia*. Le latin nous apporte *Colonia*, Cologne; le germanique, *Buchonia*, forêt d'Allemagne, voisine du Wésér, mentionnée en 811 (SCHANNAT, *Corpus traditionum Fuldensium*, p. 107), nom qui dérive évidemment de l'allemand *Buche*, hêtre. Mais on ne peut nier, croyons-nous, que la grande majorité des localités dont le nom revêt cette désinence existaient à l'époque gallo-romaine. Les découvertes archéologiques viennent souvent sur ce point corroborer les données de la linguistique. Ainsi, pour nous borner à un exemple, la commune de Terwagne, qui est traversée par une chaussée romaine et où l'on rencontre plusieurs tombes romaines (DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, p. 549) est appelée *Tervonia* en 816 (*Chronique de S'-Hubert*, § 8, éd. DE ROBAUX), nom qui est l'équivalent du gaulois *Teruanna* (Térouanne) marqué sur la Table de Peutinger.

Il nous reste à passer en revue les localités de notre province qui ont un nom en *-ogne* ou en *-agne*.

ALSONIA.

C'est, avons-nous dit p. 138, le nom donné au village d'Ossogne, sous Thuillies (Hainaut), par le polyptyque de Lobbes. Par induction, nous avons présumé que ce dut être également l'appellation primitive de deux localités de la province de Namur, nommées aussi Ossogne.

Depuis lors, nous avons découvert un texte, qui effectivement désigne sous le vocable *Alsonia* le village d'Ossogne, aujourd'hui disparu, situé au midi de Matagne-la-Petite. Nous lisons, en effet, dans les *Miracula S. Benedicti*, écrits vers 1107 par le moine Rodalphe Tortaire (*Acta SS. Martii*,

t. III, p. 339) : « Est quoddam prædiolum in Leomansi (= Leomensi) pago quod vocatur *Alsonia* Patri Benedicto a Leotberto viro probo olim attributum. » Puis on a dit : **Auxonia**, 1119 (CARRÉ, *Notes sur la prieuré d'Arnicourt*, p. 39), **Ossoigne**, **Ossogne**, 1280 (*Ibid.*, p. 52). Nous avons rencontré dans des actes postérieurs les variantes : **Oissongne**, **Ossongne**, **Ossougne**, **Aussoigne**, **Osogne**, **Osongne**.

Quant à Ossogne sous Havelange, il commence seulement à apparaître en 1314, parmi les fiefs liégeois, avec les mêmes variantes romanes.

Le pouillé liégeois de 1558 inscrit parmi les églises du doyenné de Ciney : « Dorynes, ecclesia, et **Assougne**, v[alor] L mod. » M. de Ridder traduit *Assougne* par *Jassogne* sous Crupet, qui cependant était depuis longue date paroisse indépendante, et qui figure plus loin dans la même liste sous le nom de *Jassongne*. Si dans le voisinage de Dorinne, il s'est trouvé un endroit nommé *Assougne*, nous aurions sans doute dans notre province un troisième *Alsonia*.

*CAVANTONIA.

Chevetogne, commune du canton de Ciney, traversée par l'Iwonne. On y a reconnu les vestiges d'une forteresse gauloise (*Ann. arch. Namur*, t. VII, p. 282).

Pour la prononciation wallonne de *Chevetogne*, voyez ce que nous avons dit page 15.

***Cavantonia**. C'est, croyons-nous, le vocable qu'il faut reconnaître dans le ... *antonia* d'un diplôme de 862, copie du XIII^e siècle (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, pp. 88, 90).

Caventonia : in villa videlicet Caventonia mansos I, 943; inter confines Caventonia et Moriermont et Lenion in comitatu etiam Hoio, 963 (*Ibid.*, pp. 150, 166).

Chaventhoingne : mesures Lambers de Chaventhoingne, *1262 (LARAÏE, *Cartul. de Walcourt*, p. XXX).

Chievetoingne : Lambertus de Chievetoingne, *1269 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*, p. 409).

Chavetoingne, Chavetongne, Chavethongne, Chavetoingne, Chavetogne, 1372, 1380, 1391, 1405, 1466 (*Chartes de Stavelot*; BORMANS, *Seign. féod.*, p. 373; PIOT, *Invent. Namur*, pp. 432, 434; BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. II, p. 227; note marginale du XV^e siècle, vis-à-vis de *Caventionia* dans deux cartulaires de Stavelot-Malmedy).

Chevetoing, 1392, 1410 (BORMANS, *Seign. féod.*, p. 393). — **Chevetongne**, fin XIV^e s. (DE HEMRICOURT, *Nobles de Hesbaye*, p. 46; DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, t. II, p. 550). — **Chevetoingne**, 1402, 1421 (PIOT, *Invent. Namur*, p. 433; GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. VI, p. 115). — **Chevetongne**, 1534 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 28).

Cevetoingne, 1565, 1570 (*Archives de l'État, à Namur, Echevinages*, n° 3995).

Juffetagne, sive Jusetangne, orthographe irrégulière (Pouillé de 1538, *Analectes*, t. II, p. 452).

L'origine gauloise de *Cavantona*, thème primitif de *Cavantonia*, ne nous paraît pas douteuse. Il est composé d'une racine *cav*, du suffixe *-ant* et du suffixe *-ona*. La racine *cav*, à laquelle le celtiste Ernault donne le sens de force, *cavas* en sanscrit, se voit dans les noms de peuple *Cav-aræ*, *Cava-turini*, *Aude-cavi*; dans les noms d'hommes *Cav-annus* (SCHUERMANS, *Sigles figulins*, n° 1182, 1183) et *Cav-anos* (HOLDER, I, p. 872), peut-être aussi dans les noms de lieux *Cav-ana*, Chavanne (Rhône), *Cav-annas*, Chavanne sous Villette (Seine-et-Oise). Le suffixe *-ant*, *-ent*, fort usité en

celtique (voir p. 251), est celui du participe présent actif dans les langues indo-européennes, en sorte que *cavant-* pourrait bien signifier « fortifiant, qui rend fort, » notion qui s'applique parfaitement à une forteresse. Le radical *cavant-* ainsi formé prend position dans le vocabulaire toponymique par l'adjonction du suffixe *-ona*, qui nous est suffisamment connu¹.

La conclusion qui découle naturellement de cette interprétation, c'est que Chevetogne doit son nom à sa forteresse gauloise, particularité extrêmement rare dans nos contrées.

Nous ferons remarquer que la composition de *Cavantona* a une analogie frappante avec celle de *Carantona*, nom primitif de la Charente (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 169), transformé en *Cerantonia*, *Cherantonia*, *Charentona*, dans des actes de 951, 968, 1279 (REDET, *Diction. topog. de la Vienne*, p. 94). Dans *Carantona*, les celtistes reconnaissent une racine *car* (d'où *Carus*, *Cara*, le Cher, la Chiers), développée comme dans notre *Cavantona*, par les suffixes *-ant* et *-ona* (Cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, I. c.).

GAMONIAS.

Jamagne, commune du canton de Philippeville, arrosée par le ruisseau nommé vulgairement *Ry-des-Gades*, lequel reçoit, sur le territoire de cette commune, un autre ruisseau nommé ruisseau de Jamiolle.

¹ N'est-ce pas le même radical qu'il faut distinguer dans *Caventionium* = Cantin (Nord), localité mentionnée dans une bulle du pape Pascal II, de 1104, en faveur de l'abbaye d'Anchin, au diocèse d'Arras (PFLUGK-HARTUNG, *Acta pontificum romanorum inedita*, t. I, 80)?

Gamonias. — Cum Gamonis, 1180 (BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, p. 24).

Gammonias : Gerardus de Grammonis (lisez Gammonis), 1166 (*Ann. arch. de Namur*, t. XXIV, p. 317).

Gemonias. — Ecclesiam in Gemonis cum terris, pratis, silvis et quintam partem in Gaminulis, 1018 (BERLIÈRE, *Op. cit.*, p. 8). — Dimidiam ecclesiam in Gemonis cum terris, pratis, silvis et quodcumque videntur habere episcopus et fratres sui in aliis Gemonis, 1018, 1033, (*Ibid.*, pp. 10, 12).

Jammonias. — Jammonis partem ville cum tota ecclesia et dote cum appenditiis suis, 1188 (*Ibid.*, p. 27).

Formes romanes :

Jamongne, *1215 (WALTERS, *Libertés communales*, preuves p. 72). — **Jamongnes**, 1243 (*Ann. arch. Namur*, t. XIX, p. 54).

Jamangne, **Jamaingne**, XIV^e siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 25, 106). — **Jamanges**, 1558 (*Analectes*, t. II, p. 387).

Jamaing, 1393, 1405, 1413 (*Ibid.*, p. 171; II, pp. 202, 217).

Jamaigne 1511 (*Ibid.*, III, p. 413).

Jamagne a un diminutif : Jamiolle, commune du canton de Philippeville, contiguë à celle de Jamagne.

Gaminulas. — In Gaminulis, 1018 (BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, p. 8). — A la même date et en 1033, il en est question sous le nom de : autre Jamagne « in aliis Gemonis » (*Ibid.*, pp. 10, 12).

Jamiulas. — Sextam partem totius allodii Jamiulis, 1199 (*Ibid.*, pp. 30).

Jaminulas. — Allodium meum de Jaminulis, 1221 (*Ibid.*, pp. 33, 34).

Formes romanes :

Jaminieles. — In villa Jamivieles (lisez *Jaminieles*), *XII^e siècle (LABAYE, *Cartulaire de Walcourt*, p. 3).

Jamineulle, 1221 (*Analectes*, t. XXI, p. 454).

Jaminoule, XV^e s. (DE BORMAN, *Échevins de Liège*, t. II, p. 531).

Jamignoullez, 1503. — **Jamegnouille**, 1547. — **Jamegnoul**, 1665 (*Comptes de l'abbaye de Florennes*).

Jamiouille, 1673 (*Ibid.*).

Il ne faut pas confondre Jamiolle avec Jamioux en Hainaut, anciennement *Jambimiel* ou *Jambinuel* (868-869), *Jambinel* *Jambinnel* ou *Jambinuel* (1031), *Jambenuel*, *Jambignuel* *Jamegnoul* (1256). Le village est situé au confluent de l'Eau d'Eure et du ruisseau du Vivier.

A comparer :

1^o Jamoigne, commune du canton de Florenville (Luxembourg), au confluent de la Semois et de la Vière. Les formes anciennes sont : *Gammunias*, 888 (LACOMBLET, t. I, p. 75); *Gemonges*, 1164-1168 (GOFFINET, *Cart. d'Orval*, p. 38); *Jamognes*, 1173 (*Ibid.*, p. 45); *Jamongnes*, 1193 (*Ibid.*, p. 109); *Jamonia*, v. 1195 (GOFFINET, *Les Comtes de Chiny*, p. 213).

2^o Jamagne, dépendance de Marchin (Liège), au confluent d'un ruisseau du même nom et du Houyoux, = *Jamang* en 1272 (SCHOOLMEERSTERS et BORMANS, *Notice d'un cartul. de Huy*, n^o XXIV), *Jamaingne*, 1318 (PONCELET, *Fiefs de Liège*, p. 206), *Jamengnes* subtus Marchins, 1323 (*Ibid.*, p. 272).

Gamonias est fondé sur la racine GAM, qui a le sens d'union, de jonction, comme nous l'avons déjà exposé à propos de *Gameda* (p. 255) et de *Gamapia* (p. 338). Cette notion se justifie encore dans les noms qui précèdent, puisque les localités sont situées au confluent de cours d'eau.

* GASSONIA.

Jassogne, ancienne paroisse dont l'église, dédiée à saint Martin, était à la collation de l'abbé de Leffe (GALLIOT, *Hist. de Namur*, III, p. 113) et ancienne seigneurie,

consistant en une église paroissiale et quelques censés, notamment celle de Venatte (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 107). Aujourd'hui hameau de la commune de Crupet, composé de deux fermes et de quatre maisons particulières.

Gassonia, forme primitive présumée d'après son diminutif *Gessignula* et ses formes romanes ci-dessous.

Jasonje : Balduinus de Jasonje, *1155 (*Analectes*, t. XXIV, p. 198).

Jassoige, 1220; **Jassogne**, 1223; **Jassongne**, 1282 (QUINAUX, *Notice sur Leffe*, pp. 121, 123, 143). — **Jassoigne**, 1202, 1220 (*Ann. arch. Namur*, t. XXI, p. 168; BERTHOLET, *Hist. du Luxembourg*, t. VI, preuves, p. vii). — **Jasongne**, 1315; **Jassoingne**, 1330 (PONCELET, *Fiefs de Liège*, pp. 118, 387).

Ce vocable a un diminutif : **Gessignula**, in pago Condrusco, 1028 (MARTENE ET DURAND, *Amplissima collectio*, t. I, col. 399). — **Gessignulus**, XII^e siècle (*Hist. Walciod.*, ap. PERTZ, SS., t. XIV, p. 530). Ce nom, qui ne semble pas avoir laissé de traces, désignait probablement l'une ou l'autre dépendance de Jassogne.

L'établissement romain, dont il reste des vestiges sur le territoire de Crupet, est situé au nord et à peu de distance de Jassogne.

* LEUSONIA, * LISONIA.

Lisogne, commune du canton de Dinant.

Ce nom ne nous est parvenu que sous ses formes romanes. Les plus anciennes présentent invariablement le radical *Lies-*, qui nous fait soupçonner un primitif *Leus-*, comme *Cieni* de *Ceunacum*, *Liebines* de *Leubinas*, *Liège* de *Leuticus*, etc.

Un lieu nommé *Leusona* se découvre dans une inscription

de Vienne (France) sous la fausse lecture *Oeusona* (G. I. L., t. XII, p. 2040).

Toutefois, nous pouvons aussi supposer un primitif *Lisonia*. *Lisona* est le nom que porte, en 781, la Lisonne, affluent de la Drône (DE GOURGUES, *Dict. topogr. de la Dordogne*, p. 181); une bulle du pape Pascal II en faveur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, datée du 10 avril 1113, mentionne la dime de *Lisuniis* (VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 262).

Liesonge, v. *1060, *1228, *1232 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 7; *Analectes*, t. XVI, pp. 73, 75).

Liesongne, 1127, 1229, 1267 (LAHAYE, *Étude sur Waulsort*, pp. 261, 263, 276).

Lysongne, 1354 (PIOT, *Inv. Nam.*, p. 428). — **Lisogne**, **Lisoingne**, **Lizoingne**, **Lisongne**, etc., XIV^e-XVI^e siècle (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*).

MAGLONIA.

Malonne, village fort étendu établi dans la Marlagne.

Nous avons vu (p. 223 et suiv.) que Malonne s'appelait **Maglonia** au X^e siècle, **Malonia** en 1109, pour recevoir au XIII^e siècle les formes romanes **Maloine**, **Malone**, **Malonne**; nous l'avons ramené à un primitif *Maglona*.

* MASONIA.

Massogne, dépendance de la commune de Ciney.

Nous n'en possédons que des formes romanes assez récentes. Voir plus loin l'article MOSANIA.

Masongne, 1437 (BORNET, *Cartul. de Ciney*, pp. 10, 11). — **Masoingne**, 1503 (*Ibid.*, p. 273). — **Masonsge**, 1503 (*Ibid.*, p. 275). — **Masogne**, 1755 (*Ibid.*, p. 204).

Massogne, v. 1503 (*Ibid.*, p. 276).

Mausoigne, 1512 (*Ibid.*, p. 266).

Malsongnes, 1589 (*Ibid.*, p. 134).

La racine *mas* ou *mass* est celtique. Mesves situé sur une rivière du même nom, au département de la Nièvre, reçoit la graphie *Mass-ava* sur la Table de Peutinger; l'adjectif *Masavensibus* d'une inscription suppose la variante *Mas-ava*. *Mass* en irlandais signifie beau. Il existe aussi un gentilice *Masonius* ou *Massonius*, qui a pu laisser son nom à *Masonia* ou *Massonia*.

Nous aurions, dans ce cas, un nom de plus à insérer dans la liste des noms de lieux de notre province issus de gentilices gallo-romains sans l'adjonction du suffixe *-acus*.

MEDONIA.

C'est le nom donné en 1340 à la Mène, affluent de la Geete à Tirlemont (KURTH, *Frontière linguistique*, t. I, p. 453). HOLDER (t. II, p. 857) mentionne aussi dans sa liste des noms en *-onia* une île appelée *Medonia*.

La chute de la consonne médiane aura pu produire *Mehonia* et de là Mehogne, hameau de la commune de Sinsin, au canton de Ciney. Comparez *MEHANIA*. NOUS n'AVONS pu relever de Mehogne que la variante *Mehongne*, du XVI^e siècle (BOGNET, *Cartul. de Ciney*, pp. 133, 263, 264).

RUVONIA.

Revogne, hameau de la commune de Honnay, sur la Wimbe, autrefois paroisse du doyenné de Behogne ou Rochefort, et chef-lieu d'une prévôté liégeoise.

Ruvonia, 816 (*Chron. S. Huberti*, § 8); in confinio Fallema-

niensi in vico dicto Juvonia (lisez *Ruvonia*), XIII^e siècle (*Hist. Walciod.*, ap. PERTZ, SS., t. XIV, p. 529).

Ruvonia, XII^e siècle (*Chron. S. Huberti*, ap. PERTZ, SS., t. VIII, p. 623).

Rovonia, 1139, *1163, 1173 (KURTH, *Chartes de S^t-Hubert*, t. I, p. 106; *Analectes*, t. XVI, p. 32; MARTÈNE et DURAND, *Ampl. coll.*, t. I, col. 911). C'est la forme généralement employée par l'auteur de la Chronique de Waulsort (PERTZ, SS., t. XIV, p. 532). — **Rovoniense** castrum (PERTZ, SS., t. XIV, p. 530).

Revonia. — Castrum de Revonia, 1154, 1155 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S^t-Lambert*, t. I, pp. 73, 74, 79).

Rivonia, 1245, 1256, 1318, 1320, 1322, 1329 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Op. cit.*, t. I, p. 483; BARBIER, *Floresse*, t. II, p. 112; PONCELET, *Fiefs sous A. de la Marck*, pp. 33, 86, 120, 330). — Castrum **Rivoniense**, 1318 (PONCELET, *Op. cit.*, p. 33).

Revoigne, *1241, *1290, 1314 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Op. cit.*, t. I, p. 419; ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 390; PONCELET, *Op. cit.*, p. 142). — **Revoingne**, *1262, 1293, 1338, 1341 (LAHAYE, *Cartul. de Walcourt*, p. XXXI; DEVILLERS, *Cartul. du Hainaut*, p. 545; PONCELET, pp. 447, 464). — **Revogne**, 1320 (PONCELET, p. 38). — **Revongne**, XV^e s. (DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, t. II, p. 552).

Rivongne, 1196 (MAGHE, *Bonne-Espérance*, p. 141). — **Rivigne**, *1241, 1323, 1324 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Op. cit.*, t. I, p. 419; DELISLE, *Notice sur le cartul. de Rethel*, n^{os} 301, 312). — **Rivongne**, 1258, 1314, 1322 (DELISLE, n^o 153; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. III, p. 142; PONCELET, p. 46). — **Rivogne**, 1257, 1322 (DELISLE, n^o 146; PONCELET, n^o 46).

Ruvogne, ^{xv} siècle (JEAN DE STAVÉLOT, *Chron.*, t. I, p. 363).

A comparer : *Ruviniacus* in pago Tricassino, 872 (BOUQUET, t. VIII, p. 642); — *Riviniacus*, 745 — Rivenich, PRUSSE Rhénane (D'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze*, p. 2); — *Ruvinium*, 706 (BEYER, t. I, p. 21) = Revin.

Quoique Revogne soit traversé par un *diverticulum* romain (*Ann. arch. Namur*, t. XXI, p. 438) et qu'on y ait découvert un fragment de meule antique en lave violette (t. VII, p. 306), rien n'est venu jusqu'ici attester que cet endroit fût habité à l'époque gallo-romaine. L'époque franque s'y manifeste par un petit cimetière à l'est du village, au lieu dit *Bouchet*, à 300 mètres de la Wimbe (t. XVII, p. 246), et un autre au sud (p. 245).

TRESONIA.

1^o Trisogne, hameau principal de la commune de Pessoux, remarquable par les antiquités préhistoriques, gauloises et romaines qu'on y a découvertes (*Ann. arch. Namur*, t. IV, pp. 392, 393; t. VI, pp. 252, 491; t. VII, p. 278; t. VIII, p. 450; t. IX, p. 460; t. X, p. 516). — 2^o Tresogne (Grande et Petite), dépendance de la commune de Celles; on y a découvert deux tombes romaines et une grande quantité de petits bronzes à l'effigie de Tetricus (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 37).

Tresonia. — De ecclesiastica familia episcopi : ... Walterus de Tresonia, 1116 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S'-Lambert*, t. I, p. 53); ministeriales ecclesie ... Warnerus de Tresonia, 1127 (*Com. roy. d'hist.*, 5^e série, t. IV, p. 41); de laicis : ... Warnerus de Tresonia, 1146 (*Chartes de Stavelot*); Arnulphus de Tresonia, 1148 (*Analectes*, t. X, p. 284).

Tresogne. — Henricus de Tresogne, *1260, 1284 (BARBIER, *Hist. de Malonne*, pp. 299, 322).

Tressaingne, 1400 (*Chartes de Stavelot*). — Il est cité avec Francesse et Leignon; il s'agit donc de Tresogne sous Pessoux.

Tressoigne. — Henri de Tressoigne, 1434 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 476). — **Tressoigne-la-Belle**, **Tressoigne-le-Giste** ou **-la-Guisse** ou **-la-Guische**, ^{xvii} s. (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, pp. 287, 294, 295) = Trisogne-la-Grande et Trisogne-la-Petite.

Trussongne, 1503, 1583-1587 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, pp. 263, 264, 277). Il s'agit ici et dans le suivant de Tresogne sous Pessoux.

Trisogne, **Trusogne**, 1755 (*Ibid.*, p. 203). En wallon, c'est Trusogne.

A comparer : *Tresogensis ager in pago Autissiodorensi*, lieu inconnu, mentionné en 580 et à chercher dans le pays d'Auxerre (QUANTIN, *Diction. topog. de l'Yonne*, p. 130).

BOHANIA.

Behogne, quartier bas de Rochefort, autrefois distinct et séparé de Rochefort, nom réservé à la partie haute ou quartier du château. Des constructions nouvelles ont aujourd'hui réuni les deux localités en une seule agglomération. Behogne est situé sur la rive gauche de la Lomme.

Le territoire de cette ancienne paroisse a fourni des antiquités préhistoriques (*Ann. arch. Namur*, t. VIII, p. 450), gauloises (*Ibid.*, p. 451), et belgo-romaines (t. II, pp. 441, 442, 446). On croit que le château de Rochefort a été, au ^{xi} siècle, construit sur les ruines d'une forteresse romaine (t. V, p. 27). Behogne fut le chef-lieu d'un vaste doyenné de l'ancien diocèse de Liège.

Bohania. — Gozilo, comes Bohaniæ, en 1064 (*Chron. S. Huberti*, XII^e siècle, éd. DE ROBAULX, § 27). Decania **Bohaniensis**, 1139 (KURTH, *Chartes de S'-Hubert*, t. I, p. 106).

Bohannia. — De decania Bohaniensi de singulis domibus villarum ... Bohannie, 1139 (KURTH, *l. c.*). De decania **Bohanniensi** ..., 1139 (MIREUS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 174).

Formes romanes :

Behange, 1219 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Notice d'un cartulaire de N.-D. de Huy*, n° XVII).

Behongne, **Behoigne**, **Behoingne**, 1285 (LAMOTTE, *Étude historique sur Rochefort*, pp. 522, 524).

Behaingne : Gerard de Welin dit de Behaingne, *1317 (SAIGE et LACAILLE, *Trésor des chartres du comté de Rethel*, t. I, p. 566). Comme à cette époque la Bohême recevait, sous la plume des écrivains romans, la forme *Behaingne*, il est difficile de dire si le surnom de Gérard de Welin doit se traduire par Behogne ou par Bohême. — **Behangne** en Ardenne, XIV^e siècle (JEAN D'OUTREMEUSE, *Chronique*, t. II, p. 148. Voyez LAMOTTE, *Étude historique sur le comté de Rochefort*, p. 92).

A comparer : 1^e Behaine (Aisne), dans les documents : *Betania*, 1137, et *Behaigne*, *Behaingne*, XIII^e siècle (MATTON, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 23); 2^e Behonne (Meuse), *Bohon* en 1232, *Behogne* en 1700 (LIENARD, *Diction. topogr. de la Meuse*, p. 20).

Behongne, 1320 (PONCELET, *Fiefs de Liège sous A. de la Marck*, p. 43).

Il peut se faire que *Bohania* dérive de **Bodania* par la chute de la consonne médiane. On pourrait dans ce cas le rapprocher de **Bodana*, lieu où fut fondée, au VI^e siècle, par saint Marius, l'abbaye dite *Bodanense cænobium* (*Acta*

SS. Januarii, t. II, p. 774), aujourd'hui Saint-Laurent, hameau de la commune de Saint-May, Drôme. L'Anonyme de Ravenne place aussi dans la Gaule Lyonnaise une localité nommée *Bodonias*.

*BRIMANIA.

Brumagne, village dépendant de la commune de Live, sur la rive droite de la Meuse.

Brimagne, **Brimaigne**, *1238, 1320 (BORGNET, *Cart. de Bouvignes*, t. I, pp. 6, 7; PONCELET, *Fiefs*, p. 238). — **Brimagne**, *1284, *1288 (BARBIER, *Hist. de Géronsart*, p. 297; DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 226).

Brumaigne, 1509 (BORMANS, *Fiefs*, III, p. 408).

Bremaigne, 1597 (BORMANS, *Fiefs*, III, p. 596).

Jusqu'ici aucune découverte archéologique n'est venue signaler l'existence de Brumagne à une époque ancienne. Le vocabulaire toponymique ne nous a pas non plus fourni de vocables à lui comparer. En supposant que *Bremania* soit la forme originelle, on retrouverait sa racine BREM dans *Bremenium*, ville des Otalins en Bretagne, aujourd'hui High-Rochester ou Riechester, citée par Ptolémée et l'Itinéraire d'Antonin. L'Anonyme de Ravenne place aussi en Bretagne un endroit nommé *Bremia*. Le thème *Brima* est aussi germanique avec la signification de *Brandung*, ressac ou brisant (FICK, *Wörterbuch der indo-germanischen Sprachen*, p. 820). Cette notion peut-elle s'appliquer aux conditions topographiques de Brumagne?

*CAVANIA.

Nom d'un bois qui se trouvait entre Andenne et Andenne, à proximité d'une voie romaine venant de Gesve. Les documents y signalent des habitations au XIV^e siècle.

Chavoingne. — Fief appelé les bois de Chavoingne, maison et tenure, vers 1380 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 143); les bois de Chavoingne, 1409 (*Ibid.*, II, p. 205).

Chahoingne. — Bois de Chahoingne entre Andenne et Andenal, vers 1330 (*Ibid.*, I, p. 144).

Chawoingne. 1436 (*Ibid.*, II, p. 271).

Chauvaigne. 1503 (*Ibid.*, III, p. 392).

Chavaigne. 1507 (*Ibid.*, III, p. 405).

Scavaigne. entre Meuse et Arche, 1551 (*Ibid.*, p. 463).

Chawaigne. 1607 (*Ibid.*, IV, p. 19). Le fief de Chawaigne avec le bois de Crintin à Andenne, qui en dépend, 1616 (*Ibid.*, p. 39).

Chavagne. 1677, 1721 (LAHAYE, *Cartul. d'Andenne*, t. II, p. 73; BORMANS, *Fiefs*, V, p. 66).

Il existe dans le Poitou, sur les communes de Leigne et la Chapelle-Viviers (Vienne) une forêt nommée aussi Chavagne, *nemus Chavanix* au XII^e siècle. Dans la même région une localité nommée Chavaigne est mentionnée au X^e siècle : villa que vocatur *Cavana* (REBET, *Dict. topogr. de la Vienne*, pp. 108, 109).

Il y a aussi en France et en Belgique plusieurs localités du nom de Chavanne, telles que : Chavanne (*Cavana vicaria*), département du Rhône; Cavannas, Cavannes, commune de Villette (Seine-et-Oise); Chevannes (Nièvre), *Cavannas villa in pago Nivernensi, ultra Ligerim* (PARDESSUS, t. II, p. 159); Cavennas, Chavannes (Ain); Chavannes (Drôme); Chevannes (Yonne); Vaux-Chavanne et Chavanne sous Harsin (Luxembourg).

Comparez le nom du potier gallo-romain *Cavannus*.

Nous ne voudrions pas toutefois prétendre que notre bois de Chavagne doive sa dénomination à l'idiome celtique; car

il existe aussi un mot bas-latin *cavaneus*, ayant la signification de lieu bas et marécageux.

FALEMANIA.

Falmagne, commune du canton de Beauraing, arrosée par un affluent de la Meuse, nommé aujourd'hui le Falmignoul et déjà « aqua de Falemignuele » en 1210 (*Analectes*, t. XVI, p. 55).

Falemania : Widricus de Falemania, in Falemania (charte fausse de 946, écrite au XII^e siècle, dans *Analectes*, t. II, p. 266-267); Anselmus de Falemania, 1162 (*Cartulaire de Bonne-Espérance*, t. VIII, fol. 6 v^o).

Falemannia : ecclesia de Falemannia ... Falemanniae; ... Anselmus de Falemannia, 1163, 1164 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, pp. 343-345; *Analectes*, t. XVI, p. 32). — Adjectif : **Falemannensis**, 1163 (MIRAEUS, *Op. cit.*, p. 344, et dans *Hist. Walciod.* ap. PERTZ, SS., t. XIV, p. 516).

Fallemannia, 1152, 1163 (HONTHEIM, *Hist. Trevir. dipl.*, t. I, p. 562; *Analectes*, t. XVI, pp. 28-30). — Adjectif : **Fallemanniensis**, *1166 (*Ibid.*, p. 34).

Falemennia, XII^e s. (PERTZ, SS., t. XIV, p. 536).

Falmannia : Widricus de Falmannia (charte fausse de 946; *Analectes*, t. II, p. 268).

Falemagne, 1202, 1203 (*Bulletin de l'Inst. liégeois*, t. XI, p. 199; MIRAEUS, t. IV, p. 388). — **Falemange**, 1197, 1204 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Cartul. N.-D. de Huy*, n^o XIV; ERNST, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 169). — **Falemaigne**, 1203 (BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, p. 31). — **Falemanghe**, 1213 (*Cartul. S'-Lambert*, t. I, p. 170). — **Falemangne**, 1308 (GOFFINET, *Cartul. d'Orval*, p. 625). — **Fallemangne**, v. 1343 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 17).

Falmagne, 1210, *1218 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 2; *Analectes*, t. XVI, p. 63). — **Falmange**, 1197 (*Com. roy. d'hist.*, 4^e série, t. I, p. 126).

Diminutif : Falmignoul, commune limitrophe de Falmagne.

Falminiola (*Nomina benefactorum S. Huberti*, ap. DE REIFENBERG, *Monuments*, t. VIII, p. 57).

Falemignuele, *1210 (*Analectes*, t. XVI, p. 55). — **Falemignoule**, *1307 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 88). — **Falemignoulez**, **Falemignoulez**, XIV^e s. (BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 104, 105).

Quelle est l'étymologie de Falmagne? Elle nous paraît très problématique.

Comme Falmagne faisait partie de l'ancien *pagus* de Famenne, appelé *Falmana* (885), *Falmena* (879), *Falminne* (*862), *pagus Falmenensis* (862), *Falmenna* (946), *Falmenia* (1028), *pagus Falmanensis* (1070), on s'est demandé s'il n'y avait pas communauté d'origine entre les deux vocables. Piot l'admet à la page 152 de ses *Pagi*, où il transforme en *Falmania* le *Falmana* d'une charte de 885 (PERTZ, *SS.*, t. VII, p. 420), et la rejette à la page 157. Grandgagnage (*Vocabulaire des anciens noms de lieux*, p. 23) n'hésite pas à reconnaître l'identité étymologique des deux mots. « Le rapport, dit-il, qui existe entre notre mot (*Falminne*, *Falmanensis pagus*, *Falmenia*) et le précédent (c'est-à-dire *Falemannia*, *Falemignuele*) est frappant (je ne pense pas qu'il faille attacher de l'importance à l'e qui se trouve dans celui-ci seulement); mais ce rapport provient-il de ce que les deux mots ont été tirés d'un radical commun, ou bien la contrée a-t-elle été dénommée d'après le village, ou l'inverse? »

Pour notre part, voici l'hypothèse qui nous semble la plus plausible. Dans *Falmania* l'e est inorganique, et ce

vocable dérive d'un primitif *Falmana*, qui aurait été d'abord le nom du cours d'eau, exactement comme Salmagne au département de la Meuse, qui, situé sur le ruisseau appelé *Salmana*, apparaît sous la graphie *Salemania* en 1106 (LIENARD, *Diction. de la Meuse*, p. 215). Le nom du village aura, sous les Francs, servi à désigner aussi le *pagus* à l'instar de Courtrai, de Tournai, de Gand, de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, qui ont prêté leur nom aux *pagi Curtracensis*, *Tornacensis*, *Gandensis*, *Coloniensis*, *Aquensis*.

ZEUSS (*Grammatica celtica*, 1^{re} éd., p. 93) dérive *Falminna* du cymrique *falm*, ou *ffalm*, qui désigne une sorte de vent. On a bien des *Froide-Bise*. Grandgagnage reconnaît le même radical dans *Falmia*, Velm, au sud de Saint-Trond (*Mémoire sur les anciens noms de lieux*, pp. 24, 74).

On a trouvé à Falmagne des monnaies belges (*Ann. arch. Namur*, t. VIII, p. 308). « Les découvertes faites à différentes époques dans cette commune, dit M. Bequet (t. XXI, p. 108), prouvent qu'elle était habitée très anciennement. » Son occupation par les Francs y est signalée par plusieurs cimetières (*Ibid.*).

FOCAGNE.

Hameau de la commune de Fronville, arrosé par un ruisseau du même nom.

Non documenté. Ce nom dérive probablement du bas-latin *focanea* = locus omnis ubi focus accenditur (DUCANGE). Il ne rentre donc pas dans la classe des noms en *-ania*.

MAHANIA.

Méhaigne, commune du canton d'Éghezée, arrosée par la rivière du même nom.

NOUS AVONS VU p. 121 que *Mahania* dérive de *Mahanna*, nom que portait son cours d'eau en 1067.

MALLANIA.

Nom que portait en 1212 le bois de Marlagne et qui a dû être porté également par Malagne, endroit où se trouvait la villa romaine de Neufchâteau, à Jemelle (Cfr. pp. 223, 228).

MATANIA.

Matagne-la-Grande, canton de Couvin, et Matagne-la-Petite, canton de Philippeville, communes contiguës; elles étaient originairement unies, longtemps même la banalité des prairies demeura indivise.

Matania : Frédericus de Matania, 1199 (BERLIERE, *Documents inédits*, t. I, p. 30). — **Mathannia** : Rodulfus (de) Mathannia, 1079 (*Analectes*, t. XVI, p. 13).

Matagnia, 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 310). Forme probablement rajeunie par le copiste. Albertus et Fredericus de Matagnia, v. 1200 (*Charte de Brogne*).

Mathange, Adam et filius ejus Gerardus de Mathange, 1188 (*Analectes*, t. VIII, p. 369, avec la fausse lecture *Machange*).

Mataigne : Nicolaus prepositus de Matagne, v. 1215 (*Ann. arch. Namur*, t. XIX, p. 52).

Mathan : Nicholaus prepositus de Mathan, v. 1215 (*Ann. arch. Namur*, t. XIX, p. 52).

Matain : Gilon le prevot de Matain, v. 1230 (Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 94).

Matengne : messires Henri de Matengne et madame Béatrix sa femme, 1247 (Lahaye, *Waulsort*, p. 271).

Matainge : Pierat de Matainge, 1259 (Barbier, *Floreffe*, p. 118).

Matangne : Gerart, seigneur de Ville et de Matangne, 1420 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 240).

Le même nom est porté par un hameau de la commune de Haillot. A cette Matagne appartient :

Gilet de **Mataigne**, 1273 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 43). — George de **Matengne**, 1555 (Lahaye, *Cartul. d'Andenne*, t. I, p. 180).

Matagne a un diminutif : Matignolles, hameau de la commune de Treignes, voisin de Matagne-la-Petite.

Matinula, XIII^e siècle (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 265; *Analectes*, t. XVIII, p. 321).

Mathiliola, 1182 (*Ann. arch. Namur*, t. XII, p. 497).

Mathenoule, 1150 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. II, p. 1169).

Matiniolle, 1202 (*Charte de S^t-Gérard*).

Matigneulle, 1470 (HANSAY, *La « crenée » générale du pays de Liège en 1470*, p. 26).

Matgnoul, XV^e siècle (*Reg. de Nicolas de Lesves*, fol. 121). En wallon, c'est Matgnol et même Mattiol.

Matagne-la-Petite est à peu de distance d'une voie romaine secondaire. On y a découvert une hache de l'âge du bronze (*Société arch. de Bruxelles*, t. I, p. 94) et des monnaies romaines (*Ann. arch. Namur*, t. VI, p. 249). Près de Matagne-la-Grande, il y a des marchets ou sépultures antéromaines (t. XXXI, p. 67). Dans le bois communal, on voit les ruines de deux retranchements de l'époque romaine (*Ibid.*, p. 111). La voie romaine de Dinant à Huy passait à Matagne, commune de Haillot; on a reconnu sur son territoire des substructions romaines d'une grande étendue (t. V, p. 46).

La racine MAT est celtique : en breton et en cymrique *mat* signifie bon, en vieil irlandais *maith*. De là les noms de femme *Matta* et *Matona*, les *cognomina* *Mato*, *Matinus*,

Matina, connus à l'époque gallo-romaine (HOLDER, II, 459, 462).

MOSANIA.

Ce nom figure dans une charte, rapportée à l'an 747, par laquelle Carloman, maire du palais lègue aux moines de Stavelot et de Malmedy « Lenione cum omnibus appenditiis suis in pago Condustrinse, Caldina, **Mosania**, Uuarsipio et Barsina » (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 49).

Dans le commentaire géographique de ce diplôme, nous écrivons (p. 47) : « *Mosania*, que Grandgagnage et Piot croient reconnaître dans Massogne, dépendance de Ciney, est traduit en marge de A et A¹ (Cartulaire du XIII^e siècle et sa copie du XV^e) par *Mousey* qui est une des variantes de *Mozet* en usage au XV^e siècle, date de cette note marginale (Cfr. BORMANS, *Fiefs du Comté de Namur*, livr. II, p. 339). *Mozet*, situé près d'Haltinnes, reparait dans notre n^o 72 (p. 166) en 953, sous la forme *Mosenc*; il est latinisé en *Mosanium* dans une charte de 1245 (BARBIER, *Histoire du monastère de Géronsart*, p. 249). » Nous revenons sur notre sentiment à la page 150, dans une note géographique d'une charte de 943 (n^o 64) où il est question de *Colnidum* : « *Colnidum*, Conneux, commune du canton du Ciney. N'est-ce pas *Colnido*, estropié en *Caldina* par le copiste, que nous devons lire dans la charte de 747, n^o 17? Le scribe du Cartulaire B. 52 (XIII^e siècle) confond si facilement *a* et *o* que cette hypothèse nous paraît très plausible. Dans l'affirmative, nous accepterions aisément l'identification de *Mosania* (peut-être pour *Masonia*) avec Massogne, en sorte que le texte de la charte de 747 nous donnerait les noms des appendices de

Leignon ; Lenione cum omnibus appenditiis suis in pago Condustrinse : *Caldina* (Conneux), *Mosania* (Massogne), *Uuarsipio* (Ychippe) et *Barsina* (Barsène avec Barcenal). »

Il n'est pas même nécessaire de recourir ici à la supposition que *Mosania* soit pour *Masonia*. *Mosania* a pu dégénérer en *Massogne*, comme *Bohania* s'est transformé en *Behogne*.

RESTANIA.

Resteigne, commune du canton de Rochefort, sur la Lesse. En wallon, on dit Steigne.

Restania : in villa Restania, 947 (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 158).

Restannia : inter Restanniam et Cansleum super fluvium Letia, v. 947 (*Ibid.*, p. 160).

Restennia : in villa Restennia, 926 (*Ibid.*, p. 135).

Restenna : note marginale du XV^e siècle (*Ibid.*, p. 135).

Restangne, 1318 (WURTH-PAQUET, *Tables*).

Restaigne, 1465 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. II, p. 145).

Estaignes, 1611 (DOYEN et ROLAND, *Notice sur le canton de Wellin*, p. 155).

On sait que sur le territoire de Resteigne au nord-est, au lieu dit *les Perées* il existe plusieurs marchets ou tumulus préromains (*Ann. arch. Namur*, t. XVI, p. 31; t. XXI, p. 66). Le séjour des Francs y est attesté par le cimetière du Tombois (t. XVI, p. 28).

A comparer : 1^o *Restiniacus*, propriété de S^t-Martin de Tours en 862, 899, 902 (BOUQUET, t. VIII, p. 573; MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. I, col. 253). 2^o *Restée*, aujourd'hui Stée, hameau de la commune de

Braibant, qui, outre sa caverne (*Ann. arch. Nam.*, t. VII, p. 273), a laissé des traces de constructions belgo-romaines (t. IV, p. 384). Ses formes romanes : **Restei**, 1161 (*Analectes*, t. XVI, p. 28), **Restees**, 1226 (BARRIER, *Géronsart*, p. 223), **Resteies**, 1236 (EVRARD, *Flône*, p. 85) s'accordent avec un primitif *Restiacus*, *Restiacas*.

SOLANIA.

Sologne, localité disparue, qui se trouvait sur la hauteur qui domine Dinant, rive gauche de la Meuse, dans le voisinage de la ferme de Meez (Bouvignes).

Solania, endroit cité après *Manso* (Meez?) parmi les biens cédés à l'abbaye de Stavelot par Carloman, maire du palais, en 747. (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 49). — « Solania quæ propter Dinant adjacet, » XII^e siècle (*Hist. Walciod.*, PERTZ, SS., t. XIV, p. 529).

Sollanna : « in Lomacensi campo in villa Sollanna, » 891 (J. HALKIN et ROLAND, *Ouv. cité*, p. 109).

Solotanus, forme imaginée par le moine Richer pour le rapprocher de *Solitarium* : « viculus in monte qui vulgari vocabulo Solitanus vel Solitarius dicitur. » (*Translatio trium Colonensium*, ap. *Analecta Bollandiana*, t. XI, p. 132).

Solongne, Sologne. En 1293, les Dinantais prétendaient, contre ceux de Bouvignes, que leur territoire s'étendait pardevier Wachoire jusques à Tilhou à Solongne, ... près du Tilhou à Sologne » BORGNET, *Cartulaire de Bouvignes*, t. I, pp. 18, 19). Il est donc probable qu'alors déjà Sologne n'était plus qu'un lieu dit, devenu en 1315 « alle Crois à Mey condist Tilluel » (*Ibid.*, t. II, p. 259). Dans les

campagnes de Meez, une terre s'appelle encore aujourd'hui Terre de la Croix, où l'on découvre les vestiges d'un ancien cimetière, probablement celui de Sologne. La voie romaine de Bavai à Dinant devait passer à proximité. Nous ignorons si c'est sur ce même territoire qu'on a découvert des poteries romaines (cfr. *Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 18).

Peut-être pouvons-nous rapprocher *Solania* de *Solona-censis vicus*, aujourd'hui Sonnay, Indre-et-Loire, mentionné dans Grégoire de Tours (*Historia Francorum*, X, 31). « *Solonacus*, d'après d'Arbois de Jubainville (*Propriété foncière*, p. 172), s'expliquerait par le *cognomen* Solo, -onis, qu'on rencontre dans une inscription de Milan; Solo peut dériver de Sollos, nom gaulois gravé sur une monnaie. »

Cette interprétation est discutable. Dans le récit que Dion Cassius (XXXVII, 47) nous a laissé de la guerre des Allobroges figure *Σολόνιον*, dont la position ne pouvait être éloignée de Valence. Ce nom doit être comparé à celui des *Solonates* de Pline en Cisalpine, de *Solonium* en Étrurie et du *Solonius ager* des Ligures (DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 227; t. V, p. 351-353).

A comparer aussi : 1^o Soulaines, Aube, *Sollania* en 1155 (BOUTIOT et SOCARD, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 156); 2^o Soleine, hameau de Venoy, Yonne, écrit *Sollenes* en 1244 (QUANTIN, *Diction. topogr. de l'Yonne*, p. 124); 3^o une ferme à Purnode, canton de Dinant, nommée Solonne ou Solanne, ancien fief de Poivache cité sous les formes **Soullennes** en 1516, **Solenne** du XVI^e au XVIII^e siècle (LAHAYE, *Fiefs de Poivache*, pp. 316-317). Grandgagnage (*Mémoire sur les anciens noms de lieux*, p. 27) croit retrouver ce Solanne dans le « Solanna in Lomacensi campo » de l'acte

de 891; mais Solanne est situé dans le Condroz et non dans le *pagus* de Lomme; 4^e Solone, lieu dit à Crehen (Liège), mentionné en 1360 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S^t-Lambert*, t. IV, p. 327).

SOLMANIA.

Soumagne, province de Liège, village arrosé par le ruisseau du même nom : rivus de Solmania, 915 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Sambert*, t. I, p. 14); — villas quoque Soron et Solmaniam in pago Leuua, 1005 (ERNST, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 99). En roman : *Soumagne*, *1264 (QUIX, *Geschichte der Stadt Aachen*, t. I, p. 131), et *Somaing, Sumaing*, au XIV^e s. (PONCELET, *Fiefs de Liège sous A. de la Marck*, pp. 125, 126, 134, etc.).

L'endroit tire son nom de son ruisseau : **Solmana*, qui trouve son homonyme dans *Sulmana*, la Sulm, affluent du Neckar en Allemagne (FOERSTEMANN, t. II, p. 1345), également, mais avec le suffixe *-ona*, dans *Sulmona*, *Solmona*, la Sormonne, affluent de la Meuse à Warcq-lez-Mézières. Comparez *Salmania*, Salmagne (Meuse), de *Salmana*, son ruisseau.

A en juger par les formes romanes qui nous sont parvenues, Soumois, commune du canton de Walcourt, peut être aussi un *Solmania*, si pas un *Solmanium*.

Solmagne, 1113 (*Comm. royale d'hist.*, 4^e série, t. X, p. 175). Ce nom est à peine reconnaissable dans *Subnaym* (= *Sulmagne*?) qu'offre la copie fautive d'une bulle de Pascal II de la même année (VARIX, *Archives admin. de Reims*, t. I, p. 263).

Somain, 1217 (*Com. roy. d'hist.*, *ibid.*, p. 200). —

Soumain, 1316 (*Analectes*, t. XVI, p. 148). — *Soumaing*, v. 1380 (BORMANS, *Fiefs*, t. I, p. 115).

Somaige, 1383 (LAHAYE, *Cartul. de Walcourt*, p. 29).

Soumaingne, 1558 (*Analectes*, t. II, p. 389).

On a découvert à Soumoy des monnaies romaines en argent (*Ann. arch. Namur*, t. X, p. 524). Il s'y trouve des scories de fer dites *crayats de Sarrasins*. Le village est au sud d'une voie romaine (*Ann. arch. Namur*, t. XXIV, p. 96). La commune est arrosée par un petit ruisseau qui se jette dans l'Heure.

A comparer : 1^o Seumay, sous Perwez en Brabant = *Sumains*, *1153; *Somania*, *1154; *Solman*, *1165; *Sumaigne*, *1179 (*Analectes*, t. XXIV, pp. 195, 197, 214, 229); *Sumain*, *1206; *Somain*, *1209 (*Ibid.*, t. XXV, pp. 277, 286). — 2^o Sommaing-sur-Escailon, Nord, sur la chaussée romaine de Bavai à Cambrai = *Summonium*, 837; *Solman*, XI^e siècle; *Sumanium*, 1046-1048; *Sumein*, 1153; *Summain*, 1157. — 3^o *Soumain*, nom d'un moulin sur le Floyon, mentionné en *1317 (*Analectes*, t. XVI, p. 148).

WAVANIA.

Awagne, hameau de la commune de Lisogne et paroisse dédiée à Saint-Quentin. Une voie romaine se dirigeant de Dinant à Huy passait par Awagne (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 41).

Wavania : in pago Condrustinse in villa que dicitur Wauania..., basilica... edificata in honore sancti Quintini, 824; — in villa Wauania, 825 (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, pp. 70, 72).

Awonge, 1130 (*Chartes de Stavelot*). — **Awongne**, *1271 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 70).

Awangne, *1231, 1384 (QUINAUX, *Notice sur l'abbaye de Leffe*, p. 129; LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 475). —

Awaingne, 1465 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. II, p. 139).

— **Aiwaingne**, 1448 (*Ann. arch. Namur*, t. XXI, p. 170).

Awaing, 1446 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, pp. 4, 76).

Awagne, *1301 (QUINAUX, p. 131). — **Awaingne**, 1443 (*Ibid.*, p. 160). — **Auwagne**, 1344 (*Com. roy. d'hist.*, 1^{re} série, t. II, p. 332).

A comparer : **Wowonium**, 816 (*Chron. de S'-Hubert*, § 8, éd. DE ROBAUX). C'est probablement la propriété de Saint-Hubert appelée **Wais** ou **Waux** en 1224 (KURTH, *Chartres de S'-Hubert*, t. I, p. 235; DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VIII, p. 57; cfr. BORMANS, *Cart. de Dinant*, t. I, p. 200), en wallon *Wô*, qu'on a francisé en Haut, ferme de la commune d'Anseremme. D'après une loi que nous avons énoncée p. 24, **Wowonium** a dû perdre sa première syllabe, qui est redoublée; nous venons de voir, p. 491, que le suffixe *-onium* produit d'ordinaire des désinences romanes en *-on* ou *-o*. **Wowonium** s'est de la sorte romanisé en *Won*, *Wo*, ce dernier son traduit par *Waux* et finalement par *Haut*. M. Kurth (*Comm. roy. d'histoire*, V^e série, t. VIII, p. 40) interprète **Wowonia** par Wagnée, dépendance de Florée; mais Wagnée dérive de *Wadiniacas*, d'où sa forme romane *Wadegnies* en 1278 (cfr. p. 394).

A Haut, on a exploré en 1900 un camp retranché gaulois.

Dans un relevé des biens que l'abbaye de Stavelot abandonna à ses avoués figure, après Boisseilles, Finnevaux et et Férage, un endroit appelé **Wonoum**. Ce relevé remonte vraisemblablement à l'an 1130; mais les copies qui nous en

restent sont assez défectueuses; il est donc probable que le mot est défiguré. Nous croyons, pour des raisons historiques, qu'il s'agit d'Awagne, dont les variantes *Awonge* et *Awongne* semblent annoncer une forme latine antérieure avec le suffixe *-onium*, peut-être *Wonium*, par la suppression de la première syllabe, comme cela est arrivé pour le *Wowonium* dont nous venons de parler.

CHAPITRE X.

Le suffixe *-ina*, *-inas*.

Notre province fournit un nombre considérable de noms de lieux revêtus originellement du suffixe *-ina*, *-inas*, et qui se présentent actuellement avec les désinences *-inne*, *-innes*, *-enne*, *-ennes*. Tels sont : Barsenne (*Barsina*, 746), Bassine, Besinne, Bolinnes, Bonnines (*Boninas*, 1182), Bourseigne (*Bursinas*, 1078), Corenne (*Colrinas*, 1015), Custinne, Dorinne (*Dorina*, 1163), Émines (*Esminas*, *1211), Emptinne, Escherenne, Fellenne, Florennes (*Florinas*, 1012), Gedinne (*Geldina*, 1028), Gemechenne, Geminne (*Gemina*, 1104), Godinne, Golzinnes (*Golesinas*, 1184), Gramptinnes, Haltinnes (*Halentina*, 1104), Hamblinne, Hamerenne (*Hamerina*, XII^e s.), Hanzinne (*Hanzinas*, 1181), Havenne (*Havina*, 1130), Havrenne, Hemptinne (*Haimentinas*, 1050), Hiettine, Holenne, Hubinne (*Hubina*, 1161; *Hubinas*, 1179), Jamblinnes, Jamerenne, Lautenne, Libenne (*Leubinas*, 932), Maharenne, Maurenne, Mertenne (*Mertinas*, 1150), Naninne, Nettine (*Nentina*, 816), Porenne, Romedenne

(*Rumendinis*, 816), Ronchinne, Rostenne (*Rustina*, x^e s.), Salazinne, Salzennes, Sanzinne, Senenne (*Seninas*, 1189), Sorinne, Tamines, Tarcienne, Tongrinne (*Tongrinas*, 966), Vérenne (*Verina*, 1033), Wancennes (*Wansina*, 1104), Winenne.

Tous ces vocables se terminent par *-enne* en wallon, désinence qui a prévalu dans l'orthographe officielle de plusieurs noms de lieux.

Si nous étendons nos recherches sur les autres parties de l'ancien diocèse de Liège, nous trouvons dans la province de Liège : Anthisne (*Antina*, 879), Brassines, Burdinne, Hotine (*Hotina*, 1102), Lamine (*Laminas*, 1182), Landenne (*Landinas*, 1091), Latinne, Marsinne (*Marchinas*, 1106), Mathine, Retinne (*Retinas*, 847), Tourinne-la-Chaussée (*Turninas*, 975); dans le Luxembourg : Amonines, Ferminne (*Firmina*, 880), Fisenne (*Phisinas*, 1040; *Fiezina*, 1130), Hamerenne, Hoursinne, Jamodenne, Jehérenne (*Joharina*, 943), Marenne, Melinnes (*Melina*, 873); dans le Limbourg : Jamine (*Galmina*, 966); dans le Brabant : Gentines (*Genitinas*), Lérinnes (*Lerinas*, 1127), les deux Tourinnes; dans le Hainaut : Gerpennes (*Gerpinas*, 1161), Nalinnes; en France : Fromelennes, Rancennes (Ardennes).

Hors des limites de l'ancien diocèse de Liège, les noms de cette catégorie sont rares. Dans l'ancien diocèse de Cambrai, nous n'enregistrons que les Écaussinnes (*Scalsinas*, 1199), les Estinnes (*Lephstinas*, 691), Erquelines, Havinnes, Hérinnes-lez-Pecq (*Harinas*, 847), Lessines (*Lietzinas*, 946) dans le Hainaut; Hérinnes-lez-Enghien, Quenestines, dans le Brabant; Solrinnes dans le Nord; Malines (*Maalinas*, 870), dans la province d'Anvers. Le diocèse de Reims n'en fournit pas. Nous trouvons dans les diocèses de Tournai

et de Térouane : Bouvines, Nord (*Bovinas*, 1107, ou *Bovinas*, 1143); Flines, Nord (*Folinas*, 847); Messines, Flandre occidentale (*Mecinas*, 1065); Tronchiennes, Flandre orientale (*Truncinias*, ix^e s.); Lamedine sous Mariakerke, Flandre occidentale (*Lamedinias*, 854).

Quelques noms offrent dans les documents la terminaison *-inia* ou *-enias*. Ainsi de *Geldina* on a fait *Geldinia* en 1163. On trouve de même : *Porinia*, Porenne; *Bovina*, Bouvignes; *Solrinia*, Solrinnes; *Hancenias*, Hanzinnes.

D'autres ont reçu la désinence romane *-in* : *Hubin* (1028), *Haletin* (1130), *Sennin* (1111).

Il nous paraît incontestable que, dans nos contrées, la grande majorité des noms affectés de ce suffixe sont d'origine germanique et se rattachent à l'époque franque. La valeur de ce suffixe est généralement celle du suffixe germanique *-inga*; quelquefois elle est diminutive; ainsi Solrinnes est un diminutif de Solre.

Mais le suffixe *-in-*, *-in-*, qui est indo-européen, n'est pas non plus étranger à l'idiome celtique. Nous l'avons déjà rencontré dans les noms de cours d'eau. Reste à savoir si dans la nomenclature de nos noms de lieux en *-ina*, *-inas*, il ne s'en trouve pas qui peuvent revendiquer une origine gallo-romaine. On comprend que, dans l'état actuel de la science toponymique, la distinction n'est pas facile à faire. Aussi bornerons-nous pour le moment notre examen à un petit nombre de noms de cette catégorie, sans être trop affirmatif sur leur nationalité.

BARSINA.

Barcenne, ferme de la commune de Ciney, près de la limite de la commune de Leignon. Au sud de la ferme, sur

ladite limite, il y avait une villa romaine avec hypocauste, fouillée en 1850-1851. On croit que cet établissement date du règne d'Auguste et fut détruit à la fin du troisième siècle (*Ann. arch. Namur*, t. II, pp. 375-382).

Barsina : Lenione cum omnibus appenditiis suis in pago Condustrinse, Caldina, Mosania, Warsipio et Barsina, 747 (J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot*, t. I, p. 49).

Barsines : Liberi homines : ... Andreas de Barsines, 1170 (SCHOOLMEESTERS, *Régestes de Raoul de Zehringen*, p. 27); — Godefroid de Barsines, 1304 (GOFFINET, *Cart. de Clairefontaine*, p. 112); — Egidius Gilotin de Barsines, 1314 (PONCELET, *Fiefs de Liège sous A. de la Marck*, p. 163). — **Barsinne, Barsine**, 1503, 1512 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, pp. 267, 277).

Barsennes, Barsenne, 1583-1597 (*Ibid.*, pp. 263, 264).

Barchines, 1542 (*Ibid.*, p. 22).

Diminutif : Barcenal, hameau partagé entre les communes de Ciney et de Leignon, selon d'anciennes limites. Autrefois une partie dépendait de la mairie et de la paroisse de Ciney, l'autre relevait, comme Leignon, de la prévôté de Poilvache et faisait, pour le spirituel, partie de la paroisse de Leignon.

Barsinelles, 1316 (PONCELET, *Fiefs*, p. 177). — **Barsinelle**, 1330 (*Ibid.*, p. 351).

Barsinalles, vers 1390 (DE HEMRICOURT, *Nobles de Hesbaye*, p. 253). — **Barsinalle**, vers 1474, 1660 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 44; *Analectes*, t. I, p. 368). — **Barsinales**, 1583 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 263). — **Barsinal**, 1646 (LAHAYE, p. 46). — **Barsinale**, 1794 (*Ibid.*, p. 47).

Barsenal, 1599 (LAHAYE, p. 46). — **Barsenalle**, 1609 (*Ibid.*).

Barcinalle, 1705 (*Ibid.*, p. 47).

Barcenalle, 1583 (*Ibid.*, p. 45). — **Barcenale**, 1710 (*Ibid.*, p. 47). — **Barcenal**, 1794 (*Ibid.*).

HOLDER (*Altceltischer Sprachschatz*, t. I, p. 354) classe notre *Barsina* dans son glossaire celtique.

Barsa dans l'Itinéraire d'Antonin désigne une île d'Angleterre, appelée aujourd'hui Cers. C'est aussi, en 837, le nom de la Barse, affluent de la Seine (*Gallia Christiana*, t. XII, Instr., p. 247). Avec le suffixe *-anicas*, ce radical a donné *Bars-anicas*, Bassargues, lieu détruit sous la commune de Montfrin (GARD). Sur ce suffixe, voir HOUZÉ, *Étude sur la signification des noms de lieux*, p. 57. Nous le rencontrerons encore à l'article GURDINAS.

BASSINA.

Bassine, hameau de la commune de Maffe, situé à peu de distance d'une voie romaine (Cfr. *Ann. arch. Namur*, t. XXIV, p. 98).

Bassines : Warnerus de Bassines, 1118 (*Charte de Stavelot*); Hugo de Bassines, *1293 (*Charte du Val-S^t-Lambert*, n° 396). C'est l'orthographe la plus commune dans les documents. Cfr. PONCELET, *Fiefs de Liège*; SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Cartulaire de S^t-Lambert*, t. III; BORMANS, *Seigneuries féodales*; DE HEMRICOURT, *Nobles de Hesbaye*, où cependant p. 221, nous trouvons **Bassien**.

Basines, 1137 (*Comm. roy. d'hist.*, 5^e série, t. IV, p. 176).

Bassina serait celtique d'après ZEUS, *Grammatica celtica*, 2^e éd., p. 772. Il peut venir aussi de Bassinus, *cognomen* romain (DE-VIT, *Onomast.*, t. I, p. 686); également du nom d'homme germanique *Baso, Basinus* (FOERSTEMANN, I, p. 215).

DURINA.

Dorinné, commune du canton de Dinant. Anciennement une moitié du village était namuroise, l'autre liégeoise.

***Durina**, forme latine qui a dû précéder la forme romane *Durine*.

Dorina : Gerardus de Dorina, *1163 (*Analectes*, t. XVI, p. 30).

Dorinias, 1340, latinisation (LAHAYE, *Cartul. d'Andenne*, t. I, p. 38).

Durine : Joannes et Henrardus de Durine, vers 1060 (*Charte de Saint-Gérard*); Gerardus de Durine, *1190 (*Analectes*, t. XVI, p. 42). — **Durinne**, xv^e siècle (DE BORMAN, *Echevins de Liège*, t. II, p. 550).

Dorines, 1314 (PONCELET, *Fiefs de Liège*, p. 95, etc.).

— **Dorine**, 1465, (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. II, p. 139).

Dorenes, 1582 (BOGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 104). C'est la forme wallonne.

Jusqu'ici on n'a découvert à Dorinne que des antiquités franques (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 203).

Diminutif : Durnal, commune du canton de Dinant.

Dornella : In festo sancti Remacli in Dornella juxta Spontin terra que solvit III denarios, v. *1130 (*Chartes de Stavelot*).

Turnal : Alendis de Turnal, 1178 (MARTENE et DURAND, *Amplissima Collectio*, t. I, col. 911).

Dornalles : v. 1380 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 367).

— **Dornalie**, 1363, 1465 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 185; BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. II, pp. 139, 146).

Durnalle, 1471, 1508 (LAHAYE, p. 388, 477).

On a reconnu à Durnal les ruines d'un établissement romain (*Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 248; t. VII, p. 271).

Dura, sur lequel *Durina* serait formé, est usité dans la toponymie celtique. C'est le nom de la Thur, affluent de gauche du Rhin (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habi-*

tants de l'Europe, t. II, p. 145; FOERSTEMANN, *Ortsnamen*, p. 446). Duren sur le Rhin est également un *Dura*. Gislebert de Mons (*Chron. Hannoniae*, p. 13), place sur la rive droite de la Haine un endroit appelé *Dura*. « De *Dura*, dit d'Arbois de Jubainville (*Ibid.*, p. 146), dérive *Duria*, nom antique de deux affluents de gauche du Pô en Piémont, la Dora Baltea et la Dora Riparia (PLINE, l. III, § 118). »

Dans le département de la Vendée, le village de Saint-Georges de Montaigu, s'appelait autrefois *Durinum* (*Acta SS. Octobris*, t. X, p. 803 E). L'itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger placent sur la chaussée de Bavay à Vervins une station nommée *Duronum*.

Il existe aussi en celtique un mot *duros*, signifiant château, forteresse, et très usité en toponymie (Cfr. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, pp. 266-268).

Il peut se faire que *Durine* soit une forme postérieure à *Durnina*, de même que Tourinne vient de *Turninas*. Nous pourrions, dans cette hypothèse, rapprocher son radical de *Durnum*, nom que portait au x^e et au xi^e siècle Dour en Hainaut, localité remarquable par ses sépultures romaines et la découverte de monnaies d'argent d'Auguste à Faustine (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 130, 168). Dans ce cas, *Durnal* ne serait pas pour *Durinal*, mais un diminutif formé sur le radical *Durn-*. Ce radical a dû être usité dans la toponymie celtique; nous le découvrons dans *Durno-magus*, aujourd'hui Dormagen dans la Prusse rhénane. Mais il est aussi germanique, avec la signification de « épine, buisson. » Il se présente alors parfois sous la forme *Turn*, *Torn*, ce qui justifierait la variante *Turnal* de 1178. Comparez *Turnum Turnus*, *Torn*, palais royal sous Charles le Simple, aujourd-

d'hui le Thour au département des Ardennes (DUCANGE, au mot *palatium*). (Cfr. FOERSTEMANN, *Orstnamen*, p. 1460).

* ERCHANINAS.

Echerennes, village qui a presque entièrement disparu pour faire place à Philippeville. Sur l'emplacement présumé d'un camp romain, on a trouvé des monnaies romaines de Tetricus senior, Tetricus junior, Gallienus et Marius (*Ann. arch. Namur*, t. VI, p. 249).

Erchanines : de concilio Florinensi, Walerus decanus, ... Warnerus de Bermereis, Joannes de Erchanines, Thomas Florinensis, 1189 (MIRÆUS, *Opera diplom.*, t. IV, p. 524).

Erchelins, in pago Lommensi, 868-869, propriété de l'abbaye de Lobbes (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 310). Forme rajeunie par le copiste, avec substitution de *l* à *n*, comme plus haut dans *Mathiliola* pour *Mathiniola*. Elle a encore été employée en 1470 pour désigner Echerennes (HASSAY, *La « crenée » générale du pays de Liège en 1470*, p. 24).

Ercheneis : Le pape Eugène III confirme à l'abbaye de Lobbes : in Leodiensi episcopatu villam de Bermeriis cum altari, villam de Ercheneis cum altari, 1131 (Vos, *Lobbes*, t. II, p. 450).

Hercheneis : Le pape Adrien IV confirme à l'abbaye de Lobbes ses possessions, notamment : in Leodiensi episcopatu villam de Bermereis cum altari in castro, altare de Horcheneis (lisez *Hercheneis?*), 1156 (Vos, *Lobbes*, t. II, p. 458). — Le pape Lucius III confirme à la même abbaye : in Leodiensi episcopatu villam de Bermereis cum altari, altare de Hercheneis, 1185 (*Ibid.*, p. 464). — Le pape Célestin III confirme de même : in Leodiensi episcopatu villam de Bermereis cum altari, altare de Horcheneis (Hercheneis?), 1194 (*Ibid.*, p. 469).

Ercherine, 1503 (*Comptes de l'abbaye de Florennes*).

Echeren, xv^e siècle (DE BORMAN, *Échevins de Liège*, t. I, p. 550).

lechelins, pouillé liégeois de 1558 (*Analectes*, t. I, p. 388).

Esseren, Echcerem, Echcereyne, 1555 (DE ROBAULX, *Philippeville*, pp. 26, 28, 38).

Escherennes, Escherenne, 1620 (*Ibid.*, pp. 98, 102, 103).

Ce nom a un diminutif, **Ercheneles** : dedit enim ... in villa Ercheueles (lisez Ercheneles) in qua in honore beati Medardi habetur ecclesia (xii^e s.) (*Historia Walciodorensis monasterii*, ap. PERTZ, SS., t. XIV, p. 529). Ce village échangea de bonne heure son nom primitif contre celui de son patron saint Médard ; une charte de 1147 mentionne son seigneur : Walterus de **Sancto Medardo**, miles (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S. Lambert*, t. I, p. 70), le même sans doute que Walter de Neuville, dont un descendant, Gossuin, fils d'Anselme de Neuville donna à l'abbaye d'Alne, en 1244, les dîmes et le droit de patronage de la paroisse de Saint-Médard (MIRÆUS, *Op. dipl.*, t. II, p. 1225). Au moyen âge, la langue romane abrégait Saint-Médard en *Saint-Mard*, et les d'Auxbrebis, propriétaires de cette seigneurie, s'intitulaient seigneurs de **Saint-Mart**, ou de **Saint-Mar**, quelquefois, par un abus que nous avons signalé (p. 27), de **Saint-Marc** (Cfr. acte de 1465, BORMANS, *Cart. de Dinant*, t. II, p. 96 ; **S. Marck** auprès Sautour (DE BORMAN, *Op. cit.*, t. II, p. 552). On a même été jusqu'à écrire *Cinq-Mars*, orthographe conservée par une commune du département d'Indre-et-Loire, qui s'appelaît autrefois *Sanctus Medardus*. Finalement notre Saint-Mart, ou *San-Mart*, s'est fondu en un seul mot : **Semmars**, 1558 (BOGNET, *Cart. de Fosses*, p. 148), aujourd'hui Samart, commune limitrophe d'Echerennes. Dans les comptes

de l'abbaye de Florennes, ce nom apparaît pour la première fois sous la forme **Samar** en 1720; dans les comptes antérieurs, c'est constamment **Saint-Médard** ou **Saint-Mard**. Pour comble d'infortune, Samart a si bien dérobé son saint Médard à la curiosité des étymologistes qu'on en a fait un sanctuaire du dieu Mars : *sacellum Martis* (VAN DER MAELEN)!

Erchana, radical de *Erchaninas*, est le nom que porte en 1054 la commune d'Erquennes en Hainaut (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 393), avec la variante *Hercana* (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VIII, p. 314). Peut-être ce vocable n'est-il qu'un affaiblissement de *Archana* ou *Arcana*, d'où les formes *Archennes*, *Arkenna* qui, au XII^e siècle, désignent Arquennes dans l'arrondissement de Charleroi, localité remarquable par ses antiquités préromaines et sa villa romaine avec hypocauste fouillée en 1871.

GELDINA.

Gedinne, chef-lieu du canton de ce nom, sur la Houille.

Geldina : in pago Ardennensi villa Geldina, 1017 ou 1028 (*Acta SS. Maii*, t. III, p. 648).

Gedina : Gedinam, ad an. 1075 (*Chron. S. Huberti*, § 32, éd. DE ROBAULX), in Gedina ... de Gedinia, 1163 (PERTZ, t. XIV, p. 333).

Gedinia : in Gedinia, 1163 (MIREUS, t. III, p. 344).

Gedines, *1135, 1139 (*Analectes*, t. XVI; p. 124; MIREUS, t. IV, p. 171).

Gedinnes, 1284 (LAHAYE, *Waulsort*, p. 277).

Geidines, 1236 (WAUTERS, *Libertés communales*, preuves, p. 131).

Geddines : Geddines in Ardennia, Wassco de Geddines, *1215 (*Analectes*, t. XVI, pp. 129, 130).

Juddine : apud Juddine, *1215 (*Analectes*, t. XVI, p. 58).

Le radical *geld-* n'est pas inconnu dans la toponymie celtique (cfr. p. 148). Mais il est aussi germanique; nous le trouvons par exemple dans le nom d'homme *Geldinus*, cité en 868 (D'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze*, p. 117).

Jusqu'ici le village même de Gedinne n'a rien fourni à l'archéologue. Le cimetière gaulois dit de Gedinne, quoique situé sur son territoire, est à trop longue distance du village pour que nous puissions faire remonter l'origine de ce dernier à l'époque gauloise. On croit cependant que la voie romaine de Reims à Tongres y passait.

GURDINAS.

Gourdinne, et mieux Gourdinnes, commune du canton de Walcourt arrosée par le Thyria et par l'eau d'une source qui jaillit au centre du village. Son cimetière romain, sa situation à proximité de la voie romaine de Bavai à Dinant, les monnaies et les antiquités romaines qu'elle a mises au jour (*Ann. arch. Namur*, t. XIV, pp. 199, 200; t. VII, p. 449), nous autorisent à faire remonter l'origine de cette localité à l'époque gallo-romaine.

Gurdinas : Bastianus de Gurdinis, 1113, 1160, 1179, 1182 (*Com. roy. d'hist.*, 4^e série, t. X, p. 173; *Cartulaire d'Alne*, n^o 194; *Analectes*, t. XVII, p. 17; *Société d'art et d'hist. de Liège*, t. I, p. 176).

Gordinas : Bastianus de Gordinis, 1111, 1138, 1162, *1184, 1185 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 499; *Analectes*, t. IV, p. 401; *Cartul. de Bonne-Espérance*, t. VIII, fol. 6 v^o; DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 118; BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 43); Sebastianus de Gordinis, *1176 (*Analectes*, t. I, p. 361); ecclesia de Gordinis, 1161 (*Analectes*, t. IV,

p. 497); Simon de Gordinis, 1178 (*Analectes*, t. X, p. 487).

Gurdines : Bastianus de Gurdines, *1163 (*Analectes*, t. XVI, p. 29). — **Gurdine** : Bastianus de Gurdine, 1179 (*Cartul. d'Alne*, n° 195). — Bastianus de **Girdinel** (fausse lecture), 1152 (Duvivier, *Actes et documents anciens*, p. 272). — Bastianus de **Gurdiun** (fausse lecture), 1171 (*Analectes*, t. IX, p. 46).

Gordines : Sebastianus de Gordines, 1182 (CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. II, pr. col. cccvi); Bastianus de Gordines, 1184, 1197 (*Cartul. d'Alne*, n° 407; DEVILLERS, *Description analytique des chartes du Hainaut*, t. V, p. 5); qui movetur de Gordines, 1247 (*Analectes*, t. IV, p. 416); parochia de Gordines ... ecclesia de Gordines ... investitus de Gordines ... apud Gordines, 1247 (*Ibid.*, pp. 419-421); Bastianus de Gordines et Ogina ejus uxor, 1287 (*Cartul. de la collégiale de Fosses*, fol. 75). — **Gordinnes**, **Gordine**, **Gordinne**, 1247, 1249 (*Analectes*, t. IV, p. 420; DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 455).

Gourdines, XII^e s., 1247 (*Com. roy. d'hist.*, 2^e série, t. VIII, p. 323; *Analectes*, t. IV, p. 420).

On a rapproché le nom de Gourdinne de celui de *Gorduni*, leçon de quelques manuscrits de César, moins autorisée que la leçon *Geidumni*, nom d'une peuplade soumise à l'autorité des Nerviens, mais dont l'emplacement est inconnu. On s'est même autorisé de ce rapprochement pour cantonner les *Gorduni* dans le pays de Gourdinne et attribuer à cette tribu, privée de son autonomie, une monnaie gauloise trouvée dans les environs. Nous avons déjà exprimé notre sentiment sur cette question (pp. 42-44).

Si la leçon *Gorduni* est bien authentique, il nous est

permis d'y découvrir une racine celtique *gord*, que posséderait également notre *Gurdinas* ou *Gordinas*, mais non d'admettre l'identité des deux vocables.

HOLDER (I, pp. 2032, 2043) donne entrée dans son répertoire celtique à *Gurdonis castrum*, *Gordonis castrum*, *Gordonicum*, aujourd'hui Sancerre au département du Cher. Nous relevons aussi un *Gordanicas* avec son adjectif *Gordanicensis*, actuellement Goudargues-sur-Cèze au département du Gard.

HANCENIAS.

Hanzinnes, commune du canton de Walcourt.

Hancenias : praedium grande, vocabulo Hancenias, in pago Sambrico situm, XI^e s. (PERTZ, SS., t. V, pars II, p. 881).

Hanzenas : de Hanzenis, in Hanzenis, 1152 (Duvivier, *Actes et documents anciens*, pp. 271, 272).

Hanzinas : de Hanzinis, 1182-1190 (*Ibid.*, p. 275).

Hanzines, 1148 (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 295).

Hancines, 1160 (Duvivier, *Actes et documents anciens*, p. 274).

Hansines, 1247 (*Analectes*, t. IV, p. 417).

Hanzienes, 1278 (*Cartul. de Saint-Médard de Soissons*, aux Archives du département de l'Aisne, à Laon, H. 477, fol. 46-47).

Hensiennes, **Hansine**, **Hanzeine**, **Hanzineez**, XVI^e s.; **Hansinne**, XVII^e; **Henzenne**, **Hanzine**, XVIII (BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 51). En wallon : HANZENNE.

Diminutif : Hanzinelle ou Hansinelle, commune voisine d'Hanzinne.

Hansineles, 1148, 1302 (HOCSEMIUS, ap. CRAPEVILLE, t. II,

p. 356; MARTÈNE et DURAND, *Ampl. collectio*, t. II, col. 295).

— **Hansinelles**, 1314, 1317 (BORGNET, *Cartul. de Fosses*, p. 26; PONCELET, *Fiefs de Liège*, p. 115).

Le territoire d'Hanzinelle est traversé au sud par la voie romaine de Bavai à Dinant.

QUISTINA, QUESTINA. — CHUISTINA, CHUESTINA.

Un affluent du Mein, nommé aujourd'hui Koesten, est désigné dans les documents sous les formes *Quistina, Questina*; il a donné son nom à une localité bavaroise, Koesten, mentionnée sous les variantes *Chuistina, Chuestina* (OESTERLEY, p. 353). A ces formes latines correspondent les formes romanes de Custinne, commune du canton de Dinant.

Questines, 1270 (GOFFINET, *Notice sur Saint-Vincent*, p. 7); 1358 (Pouillé liégeois, *Analectes*, t. III, p. 182). — **Questune**, 1303 (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 274).

Choustinne, XIV^e siècle (ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, p. 348).

Guestinnes, 1407 (*Com. roy. hist.*, 4^e série, t. IX, p. 73).

Kestinne, *1450 (DE LEUZE, *Beauraing*, p. 86).

Custiène, 1409 (BORMANS, *Cart. de Dinant*, t. I, p. 159). —

Custine, 1512 (BORGNET, *Cart. de Ciney*, p. 268).

Custenne, 1582 (BORGNET, *Cart. de Ciney*, p. 104). C'est la forme wallonne.

Coustenne, XVII^e siècle (*Reg. parois. de Gedinne*).

Custinne, 1668 (Charte du Val-S^t-Lambert, à Liège).

SENINA.

1^o Senenne, hameau de la commune d'Anhée et ancienne paroisse. On y voyait une Pierre du Diable, qui fut peut-être

une pierre dite druidique (*Ann. arch. Namur*, t. VII, p. 320; t. IX, p. 425).

2^o Senenne, dépendance de Sovet, où l'on a découvert les ruines d'un établissement romain (*Ann. arch. Namur*, t. VII, p. 269).

Senina : in Sorina, lisez : in Senina, XI^e siècle (AIGRET, *Saint-Aubain*, p. 624).

Seninas : ecclesiam de Sininis (lisez Seninis), 1160 (*Analectes*, t. XVII, p. 16); ecclesiam de Seninis, 1179 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 34).

Sennin, 1111 (*Com. roy. hist.*, 4^e série, t. I, p. 107).

Senine, *1212 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 134; *Analectes*, t. X, p. 277; *Comm. roy. hist.*, 4^e série, t. I, p. 128).

Seninne, 1214 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 299).

Senines, *1229, 1239, 1281 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 138; *Analectes*, t. V, p. 399; BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 160).

Senenne, 1299 (BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, p. 35).

Senene, 1212 (*Analectes*, t. X, p. 279).

A comparer : « cortem de *Sennina* in pago Clusino, » *967 (SICKEL, *Ottonis I dipl.*, p. 484).

SURINA.

1^o Sorinne-lez-Dinant, commune du canton de Dinant, traversée par la voie romaine de Dinant à Ciney; on a reconnu sur son territoire des vestiges d'un petit établissement romain (*Ann. arch. de Namur*, t. V, pp. 38, 40); 2^o Sorinne-la-Longue, commune du canton de Namur, qui recèle également des débris d'un établissement romain (*Ibid.*, p. 45).

Surina. Il est question d'un endroit appelé *Surina*, dans

PERTZ, SS., t. IX, p. 51. Une charte de 1124 fait mention de *Surinis* (GOFFINET, *Les comtes de Chiny*, p. 125).

Sorina : in Sorina, XI^e siècle (AIGRET, *S^t-Aubain*, p. 624). Lecture étonnée pour *Senina*, Senenne. Mais il faut lire sans doute : « de bono Sancti Martini in Sorina » au lieu de « in Somnia » dans la pièce de 1060 environ, imprimée dans BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 6.

Surine : HERMANNUS de Surine, 1152 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 15). — **Surines** : ecclesia de Surines, 1152 (*Ibid.*, p. 16).

Sorines : *1230, 1239 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 18; *Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 55). — **Sorine**, 1512 (BOGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 268). — **Sorinnes**, 1582 (*Ibid.*, p. 1582). — Sorinne-lez-Dinant se distingue parfois par le surnom de « Haute-Sorine » 1464, « Haulte Sorinnes deseur Dinant » *1490 (QUINAUX, *Notice historique sur l'abbaye de Leffe*, pp. 165, 166).

Sorune, 1503 (BOGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 274).

Sorene, 1558 (*Analectes*, t. III, p. 182). — **Soreennes**, 1595 (BOGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 281). Orthographes conformes à la prononciation wallonne.

Surina pourrait être formé sur le radical *Sura*, nom de trois rivières dites la Sûre, affluents de la Moselle, de la Salzaît et de la Drôme, ainsi que d'une localité mentionnée dans un diplôme de 997 (SICKEL, *Ottonis II diplomata*, p. 997). Au sud de Sorinnes-lez-Dinant, une ferme porte le nom de Sure, dont nous n'avons pas trouvé de mention antérieure au XIV^e siècle et alors seulement sous les variantes romanes **Sure**, **Sures**, **Surre**, **Sur**.

Surina peut aussi venir du nom romain Surinus (*C. I. L.*, t. III et V), comme *Gemina* de Geminus.

TUNGRINAS.

Tongrinne, commune du canton de Gembloux.

Jusqu'ici on n'y a signalé aucune découverte archéologique établissant que son territoire fût habité à l'époque gallo-romaine.

Tongrinas : in villa Tongrinas, 966; ad Tongrinas, 1125 (MIRÆUS, t. I, p. 654; t. III, p. 327); ecclesiam de Tongrinas, 1251 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 481).

Tungrinas : ad dictam ecclesiam de Tungrinis, 1251 (*Cartul. de Villers*, fol. 35 v^o).

Tongrines : Rigaldus de Tongrines, Philippus frater ejus, *1209 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 432); Rigaldi de Tongrines, *1213 (*Chartrier d'Oignies*); ecclesia de Tongrines, 1263 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 354); Colin de Tongrines, 1261 (*Société paléont. de Charleroi*, t. XIV, p. 201).

Thungrines : parochia de Thungrines, in decima nostra de Thungrines, *1274 (*Chartrier d'Oignies*).

Thongrines : la grosse deime de Thongrines, *1286 (*Chartrier de Salzinnes*).

Diminutif : Tongrenelle, en wallon Tongurnal, hameau de Tongrinne, où le hasard fit découvrir deux tombes franques en 1875 (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 333).

Tongrenellas : allodium de Tongrenellis, 1209 (*Analectes*, t. V, p. 486).

Tungrenelis : apud Tungrenelis, 1251 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 182).

Tungernels : Philippus de Tungernels, 1219 (MIRÆUS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 536).

Tongrinelles : Philippus de Tongrinelles, 1221 (*Cartul. d'Aywières*, fol. 27).

Tongreneles : Gilles de Tongreneles, 1247 (DEVILLERS, *Description analytique*, t. VII, p. 4). — **Tongrenelles, Tongrenelle, Tongrenellez, Tongreneillez**, XIV^e siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 48, 49, 71, 128, 129); TOUSSAINT, *Histoire de Dave*, p. 129).

Thungrenelles, *1274 (*Chartrier d'Oignies*).

Thungrenales, Thongreneles, *1286 (*Chartrier de Salzinnes*).

Tongrenalles, Tongrenals, v. 1380 (DE HEMRICOURT, *Nobles de Hesbaye*, pp. 72, 182).

Ce nom de Tongrinne aurait-il quelque rapport avec celui des Tongrois? La même question pourrait être posée au sujet de Tongerlo. Ce qui nous fait hésiter, c'est l'existence d'un Tongre, aujourd'hui divisé en Tongre-Saint-Martin et en Tongre-Notre-Dame, dans l'arrondissement d'Ath (Hainaut), à une assez longue distance des limites de l'ancien pays tongrois. Comme Tongrinne, Tongre offre le double radical *Tungra* et *Tongra* (DUVIVIER, *Actes anciens*, p. 212; *Hainaut ancien*, p. 551). La Tanger, affluent de l'Elbe, s'écrivait *Tongera* au moyen âge (FOERSTEMANN, *Ortsnamen*, p. 1406).

VERINA.

Verenne, hameau de la commune de Serinchamps. On y a trouvé des sépultures anciennes, probablement franques (*Ann. arch.*, t. VII, p. 305).

Verina : Arnulfus de Verino (lisez Verina?), 1033 (*Charte de Stavelot*); Walterus et Godefridus de Verina, 1163 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 344); Cono de Verina, *1166 (*Analectes*, t. XVI, p. 36).

Verinas : Cuno de Verinis, 1125 (GRANDBAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 238).

Werinas : Cuno de Werinis, 1125 (LEÇON DE ERNST, *Hist. du Limbourg*, t. XVI, p. 125).

Verine, 1224 (*Cartul. d'Alne*, n° 473).

Verines : Johannes de Verines li charliers... (relevavit) dimidium bonuarium terre inter Verines et Bies (en marge : Breit), supra rivum de Charnoit, 1329 (PONCELET, *Fiefs*, p. 327); Weris de Verines releva ... le fies de Grand Charnoit, 1333 (*Ibid.*, p. 368).

Nous avons découvert précédemment (p. 173) un radical celtique *ver*, équivalent de *vir*, dans *VEROFLE*. En Allemagne, la Wern, affluent du Mein, apparaît au moyen âge sous la forme *Werina* = *Verina* (FOERSTEMANN, *Ortsnamen*, p. 1484).

Verina pourrait aussi dériver du nom romain *Verinus*, au féminin *Verina* (*C. I. L.*, t. III, passim).

CHAPITRE X.

Le suffixe *-issa*.

Le gaulois avait un suffixe *-issos*, *-issa*, usité pour la formation tant des noms de personnes que des noms de lieux. Pour la création des noms de cette dernière catégorie, c'est surtout le suffixe féminin *-issa* qui est employé.

Ptolémé mentionne deux villes du nom de *Carissa*, situées l'une chez les Galates, l'autre dans l'Espagne Bétique. Tacite parle d'un camp romain à *Vindonissa*, actuellement Windisch en Suisse. Le testament de saint Remi mentionne un autre *Vindonissa*, aujourd'hui Vendresse, au département des Ardennes. C'est aussi le nom anciennement porté par Vandenesse (Nièvre), Vandenesse (Côte d'Or), Vandenesse-lès-Charolles et Vendenesse-sur-Arroux

(Saône-et-Loire), et Saint-Didier de Formans (Ain). Les textes du moyen âge nous font connaître : *Cantissa*, *Gannissa*, *Mentissa*, *Nabrissa*, *Nebrissa*, *Nemanturissa*, *Salsissa castro*, *Turissa*, *Villonissa*, etc.

Le suffixe *-issa* s'est altéré en *-essa* : *Cantessa*, *Vendonessa*, et même en *-esa* : *Mentesa*.

Peut-être pouvons-nous rapporter à cette classe de noms d'origine gallo-romaine les deux suivants.

*AXISSA, *ASSISSA.

Assesse, commune du canton de Namur-Sud. On y a découvert des sépultures anciennes, antérieures à l'invasion franque (*Ann. arch. Namur*, t. VII, p. 309).

Asseza : Asseza cum ecclesia, 965 (ERNST, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 95).

Assece, *1181 (*Analectes*, t. XVII, p. 76); 1245 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S'-Lambert*, t. I, p. 500); EYVARDUS de Assece, 1231 (*Analectes*, t. III, p. 192).

Asseche : Godinus de Asseche, 1231 (BARRIER, *Géronsart*, p. 233); Wildericus clericus, filius Iberti mititis quondam de Asseche, 1235, (*Ibid.*, pp. 241, 246; voir aussi *ibid.*, pp. 265, 281, 282); advocatiam de Asseche, *1243, (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S'-Lambert*, t. I, p. 441; cfr. pp. 493, 515).

Aiseiche, 1237 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S'-Lambert*, t. I, p. 386).

Asceche, 1251 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 66).

Aseche, 1342 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Ouv. cité*, p. 610). Cfr. BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 30, 250; JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, p. 251, etc.

Assec, 1344 (PONCELET, *Fiefs*, p. 407).

Asseiche, 1344, 1352 (*Ann. arch. Namur*, t. XXI, p. 174; LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 38).

Assesse, 1558 (*Analectes*, t. III, p. 178).

Assesses, 1612 (BORGNET, *Chartes de Lille*, n° 472).

*PESISSA, *POSSISSA.

Pessesse, dépendance de la commune de Pessoux, au canton de Ciney.

Pesesse, la seule orthographe que nous ayons pu relever (BORGNET, *Cartul. de Ciney*, pp. XLVIII, 206, 272) a donné naissance à un diminutif : **Pesessou**, 1512 (*Ibid.*, p. 267) et par abréviation **Pessoux** (*Ibid.*, p. 275), mais en restant *Pes'ssoux* dans la prononciation locale.

Il est à remarquer que Possesse, commune du département de la Marne, est mentionnée sous la graphie *Pesessa* dans un acte de 1165 environ (LONGNON, *Dictionn. topogr. de la Marne*, p. 219). *Pesessa* succède à *Posessa*, forme de 1148 (*Ibid.*), et celle-ci à *Possessa*, déjà en usage en 771 (d'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze*, p. 37). On peut donc conjecturer que notre Pesesse descend d'un *Possessa* ou **Possissa*.

Le territoire de Pesesse-Pessoux a fourni des antiquités préhistoriques, des monnaies gauloises en or et des monnaies romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XV, p. 267; t. V, p. 211; t. VII, 278; t. X, p. 516).

Dans le Condroz, il y a d'autres noms de lieux dont la dénomination actuelle présente la désinence *-esse* : Buresse, Francesse, Porcheresse, auxquels nous ajouterons Bovesse, au nord de Namur, et Vresse dans le canton de Gedinne. Mais le suffixe *-itia* produit aussi cette désinence : *pigritia* = paresse, *fortalitia* = forteresse. Nous savons

que Porcheresse nous vient de *Porcaritia*, en roman *Porceroc*, *Porcereche*. De Bovesse et de Vresse nous ne possédons que les formes romanes *Bovech*, *Boveche*, *Vereche*, *Veroc*, *Veresse*, sans découvrir des traces matérielles de leur origine. Buresse nous a légué *Buras* en 1244, *Burach* et *Burache* au siècle suivant (cfr. p. 405), avec les ruines d'un établissement franc (*Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 387).

Il nous reste Francesse, hameau de la commune de Gesve, qui était traversé par une voie romaine (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 41). Cet endroit était habité à l'époque romaine, comme l'atteste son cimetière à incinération, qui renfermait des monnaies du II^e siècle. Les Francs vinrent s'y établir au V^e siècle et ensevelirent leurs morts dans le même cimetière. « Le peuple conquérant vécut en paix avec les anciens propriétaires et le même champ de repos les reçut tous les deux » (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, pp. 324-333).

On pourrait conjecturer de ce fait que la population indigène distingua cette localité devenue franque par le nom même de ses nouveaux habitants, en lui donnant une désinence toponymique par l'adjonction soit du suffixe latin *-itia* : *Francitia*, soit du suffixe gaulois *-issa* : *Francissa*.

Ce qui nous laisse des doutes, c'est l'existence d'un autre village nommé également Francesse, dépendant de la commune de Natoye. Nous sommes donc à nous demander s'il ne faut pas chercher plutôt l'interprétation de ce vocable dans le bas-latin *franchisia*, *franchesia*, *francheza*, avec le sens de terre franche ou terre d'un homme libre.

Pour élucider cette question, il faudrait faire la découverte d'une forme ancienne de Francesse. Malheureusement, nous

n'en avons pas trouvé de mention antérieure à 1361, et à cette date on orthographiait déjà **Francesse** (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 129).

Au reste, nous ne croyons pas qu'il soit suffisamment prouvé que les Francs aient attaché leur nom à l'un ou l'autre vocable toponymique dans la région romane. M. Kurth dans sa *Frontière linguistique*, t. I, p. 388-390, a dressé une liste de noms de lieux qui, à première vue, semblent désigner les Francs. Mais ces appellations ont pour premier terme, les uns le nom d'homme *Franco*, les autres, l'adjectif ou le nom commun *francus* désignant une terre libre ou affranchie. Nous verrons que notre Franchimont dérive de *Francherii mons* et que *Francherius* est un nom d'homme (cfr. DESJARDINS, *Cartul. de Conques*, p. 277; MÉTAIS, *Cartul. de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, t. I, p. 20) ou peut-être le nom commun *francherius* relevé par Ducange. Quant à Francorchamps, M. Kurth a fait ressortir l'in vraisemblance de son interprétation par *Francorum campus*. En confirmation, nous pouvons rapprocher Francorchamps d'une « Villa Francori » citée dans un acte de 1025-1030 (MÉTAIS, *Op. cit.*, p. 8).

CHAPITRE XII.

Noms de lieux de l'époque romaine tirés du latin.

Nous avons constaté plus haut (p. 236) qu'à l'époque gallo-romaine l'élément latin n'entre que pour une faible part dans la création des noms de lieux de Belgique et de

France : c'est l'élément gaulois qui prédomine. Par contre, nous verrons le latin prendre le dessus à la période franque, parfois en s'associant l'élément germanique, comme, par exemple, dans la plupart des noms où figurent les mots *villa, curtis, mansus, mons*.

Hors ce cas, il n'est pas toujours facile de reconnaître si tel ou tel nom géographique de langue latine est d'origine romaine ou franque, d'autant plus que plusieurs termes en usage dans la langue populaire à l'époque romaine ne font leur apparition dans les monuments écrits qu'à la basse époque.

Ce n'est guère que par des rapprochements et par les données archéologiques que le toponymiste arrive à faire ce discernement.

Si nous passons en revue les stations des voies romaines possédant un nom latin, nous remarquons deux établissements qui, ayant donné naissance à des localités, nous ont transmis leur nom plus ou moins défiguré, sans violer toutefois les lois phonétiques. Ce sont les tavernes, *tabernae*, et les étables, *stabula*.

Les tavernes fournissaient des rafraîchissements et des vivres aux voyageurs. M. Bequet nous a donné récemment la description d'un de ces établissements dont les ruines se trouvent à Fier, commune de Serville, à proximité de la voie romaine de Bavai à Cologne par Dinant (*Ann. arch. Namur*, t. XXIV, pp. 21-26). La table de Peutinger indique deux stations du nom de *Tabernis*; l'une s'appelle aujourd'hui Saverne, entre Fénéstrange et Strasbourg; l'autre est Rheinzabern, entre Spire et Seltz (DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, pp. 40, 125). Dans la région germanique, les documents nous font connaître, en outre,

Tabernae (790), qui serait Dauborn dans le Limbourg hollandais d'après BEYER (t. I, p. 39) et *Taberna* (1000), actuellement Tawern, cercle de Saarburg, dans la Prusse rhénane (*Ibid.*, p. 331).

Les étables servaient au logement des chevaux de relais. L'itinéraire d'Antonin marque une station nommée *Stabulis* sur la route d'Aoste à Mayence, une autre dite *ad Stabulum* entre Gap et Léon (DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, pp. 47, 64). Étalle dans le Luxembourg et Étaves dans le département de l'Aisne sont d'anciens *Stabula* situés sur des voies romaines.

La toponymie namuroise a aussi ses *Tabernas* et ses *Stabula*.

TABERNAS.

Dans notre province, deux villages doivent leur dénomination à des tavernes romaines. C'est d'abord Tavier, commune du canton d'Éghezée, sur la Méhagne. Le centre du village est à six cents mètres en contre-bas de la chaussée de Bavai à Cologne; mais, à quelques mètres seulement de la voie, on a reconnu les vestiges d'une habitation qui fut très vraisemblablement la *taberna* romaine. Les médailles qu'on y a recueillies s'étendent du premier siècle à la fin du quatrième (*Ann. archéol. Namur*, t. II, pp. 416-420).

Voici les variantes du nom de Tavier, d'après les sources historiques :

Tabernas, 816 (*Chronique de S^t-Hubert*, éd. DE ROBAUX, § 8).

Tavers, 1046 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 303); TAVERS in Hasbanio, XII^e siècle (*Chronique de Saint-Hubert*, § 67); Wiri de Tavers, 1252 (BARBIER, *Géronsart*, p. 259).

Thaviers : allodium quod vocatur Thaviers in pago Hasbaniensi situm cum ecclesia, molendino, camba, silva, 1070 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 185).

Taviers. — Widricus de Taviers, 1229 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 48); Wery de Taviers, 1233 (SAINT-GENOIS, *Monuments*, p. 974); Werricus de Taviers, 1234 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de Saint-Lambert*, t. I, p. 320). Voyez aussi actes de 1268, 1281, 1288, *1290, 1292, dans *Ann. archéol. Namur*, t. XVIII, p. 69; BARBIER, *Géronsart*, p. 293; DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, pp. 226, 244; PIOT, *Inventaire*, p. 71). — **Tawiers**, *1290 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 244, sccau).

Tavier, XIV^e siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 459).

Le second village qui doit sa dénomination à une taverne romaine est Tavier, hameau de la commune d'Achéne, au canton de Ciney, ancienne seigneurie féodale du pays de Liège dans le quartier du Condroz. Il y existe les ruines d'un établissement romain, à droite de la voie romaine de Dinant à Ciney. Les quelques monnaies qu'on y a découvertes datent du second siècle.

Les documents ne nous donnent le nom de cette localité que sous ses formes romanes.

Taviers : Egidius de Taviers, armiger, 1301, *1307 (BORGNET, *Cartul. de Bouvignes*, t. I, p. 27; BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 89). Johannes de Taviers ... in territorio de Taviers, 1319 (PONCELET, *Fiefs de Liège*, p. 92). — **Thaviers** en Condros, *1454 (BORMANS, *Seign. féod.*, p. 372).

Tavier delés Dinant, *1380 (BORMANS, *Seign. féod.*, p. 372). C'est la forme la plus usitée dans les documents postérieurs.

Il existe un troisième Tavier, situé dans la province de Liège, au canton de Nandrin.

Pour l'altération de *Tabernas*, *Tavernas*, en *Taviers*, comparez : *Draverna* = Draver; *Iserna* = Izier, Isières; *hibernum* (tempus) = *hiver*, en roman *hiviers*; *Nivernum* = Nevers; *Vernum* = Ver (Eure-et-Doire); *Salernum* = Salers (Cantal).

STABILIS.

Stave, commune du canton de Fosses, dont le territoire est, au sud, traversé par la voie romaine de Bavai à Dinant (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 9). Il renfermait un cimetière romain (t. XXIV, p. 273).

Stabulis, in pago Lommensi, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 310). — Stabulis, alias **Stawe** (Pouillé liégeois de 1558, *Analectes*, t. II, p. 389).

Staules = **Stavles**, 1209 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 132). C'est la forme la plus en usage jusqu'au XVI^e siècle.

Stables, 1236 (DEVILLERS, *Description analyt.*, t. V, p. 13).

Estables, 1242 (*Ibid.*, p. 15).

Stawes, XV^e siècle (*Registre de Nicolas de Lesve*, fol. 81 v^o).

Stave, 1501 (BORMANS, *Fiefs*, III, p. 390). — **Staves**, 1522 (*Ibid.*, p. 431).

Stave a un diminutif : Stapsoul, dépendance de cette commune et lieu de naissance de saint Gérard.

Stablecellas : apud Stablecellas Lomacensis territorii vicum, XI^e siècle (*Vita S. Gerardi*, ap. *Acta SS. octobris*, t. II, p. 301).

Stavlecellas : allodium de Stavlecellis, 1018; partem suam de Stavlecellis, 1033; medium de Stavlecellis, 1049 (BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, pp. 1, 13, 14).

Stavecellas : totum allodium de Stavecellis, 1188 (*Ibid.*, p. 27).

Slavechouille, 1503 (*Comptes de l'abbaye de Florennes*). — **Stavesoul**, 1470 (*Comm. roy. d'hist.*). — **Stavesouille**, 1547 (*Comptes de l'abbaye de Florennes*). — **Stavessoule**, 1597 (*Ibid.*). — **Stavessouille**, 1607, 1693 (*Ibid.*, VILLERMONT, *Pesches*, p. 213).

Les *castra* et les *castella* figurent dans la nomenclature géographique de la Gaule romaine. La Table de Peutinger inscrit *Castra Herculis* et *Castellum Menapiorum*. Trois catégories de localités namuroises nous révèlent par leur dénomination qu'elles furent, à leur origine, un *castrum* ou un *castellum* romain.

CASTRITIUM.

Chastrès, commune du canton de Walcourt, traversée par une voie romaine et riche en antiquités romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, pp. 3, 8, 17; t. VIII, p. 451; t. XVI, p. 491; t. XXIV, p. 27). En wallon, c'est Chestrès (Tchestrès).

Castritium, in pago Lommensi, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 309).

Castrece, XII^e siècle (*Comm. roy. d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 323).

Kestereces, 1216, 1226 (*Gallia Christiana*, t. III, Instrum., col. 156; *Cartul. de S'-Jean-Évangéliste*, à Liège, fol. 300).

Chastreche, 1223, XVI^e siècle (*Ann. arch. de Namur*, t. XXIV, p. 291; BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 114, 115).

Chasterece, 1228 (*Cartul. de S'-Jean-Évangéliste*, f^o 33 v^o).

Chastereche, *1289, 1290 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 231; *Cartul. de S'-Jean-Évangéliste*, fol. 31).

Chestereche, 1294 (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 13). —

Chesterace, 1558 (*Analectes*, t. II, p. 391).

Chestrech, 1300 (*Cartul. de S'-Jean-Évangéliste*, fol. 29 v^o).

Chestrez, copie moderne d'un acte de vers 1092 (Vos, *Lobbes*, t. II, p. 484); 1503 (*Comptes de l'abbaye de Florennes*).

Chastrè, 1634; **Chastret**, 1668; **Chastrès**, 1701 (BORMANS, *Fiefs*, IV, p. 84; LAHAYE, *Cartul. de Walcourt*, p. 222; BORMANS, *Fiefs*, V, p. 7).

Un *pagus* du diocèse de Reims, correspondant à l'ancien doyenné de Mézières, portait au IX^e siècle le nom de *pagus* ou *comitatus Castricius* ou de *Castritium*.

A rapprocher encore Châtrice, dans le département de la Marne, appelé *Castricia* (1197) et *Castricium* (1266). Voyez LONGNON, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 66. L'Allemagne possède deux *Kestrich*, dont l'un s'est écrit *Cheisteriche* (FOERSTEMANN, II, p. 392); ils dérivent sans doute aussi d'un *Castritium*.

Castritium est formé du latin *castrum* et du suffixe *-itium*, connu dans la langue classique (*gentilitium, natalitia, selectitium*), et aussi à la basse époque (*appenditium, equitium, hosticium, postitium*). La géographie romaine nous procure *Manaritium*. Les documents du moyen âge nous offrent : *Genedricium* (873), *Genereche, Generec* (1130), Genneret; *Matricium* (868-869), *Matricium* (1057), en roman *Marech* (1148), *Maerec* (1184), Maresches, Nord; *Merendricium* (887, 1182), en roman *Merendrech* (932, 1131), *Merendrec*, etc.; *Suricium* (1182), *Suriche* (1196), *Surich* (1300), Surice; *Porcaritias* (932), *Porcherec* (1130), Porcheresse.

CHESTREVIN.

Ferme dépendante de la commune d'Onhaye et ancienne terre seigneuriale relevant du comté de Namur. La voie

romaine de Bavai à Dinant y passait (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 10; t. XV, p. 240). On y a découvert des sépultures romaines (t. XIII, p. 48, et t. XXI, p. 374).

L'orthographe actuelle était déjà en usage au XII^e siècle : in vico dicto de **Chestrevin**, lit-on dans l'*Historia Walciodiorensis monasterii* (PERTZ, SS., t. XIV, p. 530); et au XIII^e. Jean de Chestrevin, chevalier, son sceau, *1228 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, pp. 226, 227). — **Cheistrevin** : « C'est li deplaine Jehan de Cheistrevin ki se deplaine de ceaux de Dinant ki li ont arse, par leur volenté, se tuor (tour), se maison, se graingne, se bergerie, et bien VIII^e jarbes de bleit, » *1278 (PONCELET, *Guerre de la vache*, p. 73). — **Chestreving**, XIV^e siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, pp. 36, 88, 113, 114, 119, 120, 171). — **Chestrevingne**, 1418 (*Ibid.*, II, p. 236).

Chastrevin, 1293 (BORGNET, *Cartul. de Bouvignes*, t. I, p. 18). — **Chastrevain**, **Chastrevein** : Jehan de Chastrevain ... de Chastrevein, chevalier, 1342 (BERTHOLET, *Hist. du Luxembourg*, t. VI, preuves, p. 411). — **Chastreving**, vers 1343, 1415 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 36; II, p. 227).

Cestrevin, forme généralement usitée depuis 1474 jusque 1524 (BORMANS, *Fiefs*).

De 1524 à 1625 on emploie indistinctement *Chastrevin* et *Chestrevin*, puis c'est *Chestrevin* qui l'emporte définitivement.

Ce nom est composé du mot latin *castrum*, château, et d'un autre mot devenu indéchiffrable dans la dénomination romaine qui nous reste.

CASTELLIO.

Castillon, commune du canton de Walcourt, longée au sud par la voie romaine de Bavai à Dinant. Le séjour d'une population gallo-romaine y est attestée par un cimetière à incinération (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, pp. 5, 8, 9, 13).

Castellio. — Nous lisons dans un acte de 709 : in loco qui dicitur Castellionis; un autre de 775 cite : monasterium Castellionis. LIÉNARD (*Diction. topogr. de la Meuse*) croit qu'il s'agit de Châtelet (Meuse), bien que dans le même département il y ait un Châtillon-l'Abbaye et un Châtillon-en-Woëvre, qui à une époque postérieure apparaissent sous l'appellation de *Castellio*. *Castellio* est également le nom d'un Castiglione d'Italie en 814 (MICNE, S. *Agobardi, Eginhardi abbatis opera*, col. 4007). Nous ne pouvons identifier « villa Castellionis, in comitatu Blesensi » qui figure dans un diplôme de Charles le Chauve de 863 (PÉLICIER, *Cartul. du chapitre cathéd. de Chalons-sur-Marne*, p. 33). Flodoard, sous l'année 949, mentionne en ces termes Châtillon-sur-Marne : Castrum quondam Herivei, videlicet Castellionem.

Castillio désigne Châtillon-sur-Marne en 1090-1095 (LONGNON, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 60).

Les formes romanes qui suivent s'appliquent à notre Castillon.

Castillion, in pago Lommacensi seu Sambriensi, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 308). — **Castillon**, 1150, 1164-1167 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. II, p. 1169; *Comm. royale d'histoire*, 5^e série, t. X). — **Castilhon**, XII^e siècle (*Comm. royale d'hist.*, 2^e série, t. VIII, p. 323).

Castellon, 1270 (*Cartul. d'Alne*, n^o 176).

Chastillon, **Chastilhon**, XV^e siècle (DE BORMAN, *Échevins de Liège*, t. II, p. 550).

Il existe en France bon nombre de localités appelées originairement *Castellio*, aujourd'hui Châtillon (Indre, Ile-de-France, Jura, Drôme, Rhône, Ain, Eure-et-Loire, Mayenne, Loiret, Côte-d'Or, Sèvres, Vosges, Eure, Nièvre,

Meuse, Marne, Ardennes, Aisne), Castillon (Hautes-Pyrénées, Seine-Inférieure, Gironde), ou Câtillon (Oise, Nord, etc.). En Belgique, nous avons Châtillon (Luxembourg), et Castillon, nom de trois hameaux, dépendant de de Chastre-Villeroux (Brabant), de Harchies et de Izières (Hainaut). Les documents nous en renseignent d'autres encore. Ainsi, le 17 décembre 1283, Jacques, sire de Celles, reprit en fief de Henri, comte de Luxembourg, sa maison qu'on dit **Chastillon** delez Celles et ses dépendances (WURTH-PAGUET, *Tables chronologiques*, dans *Publications historiques du G.-D. de Luxembourg*, t. XVI (1860), p. 29). Il y avait un **Chastillon** (1302) ou **Chatillon** sur le territoire de Spontin (LABAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 389).

Le wallon, pour qui *castellum* est devenu *chestia* ou *chestai*, a de même converti *Castellio* en *Chestion* (Oignies) et en *Chession*. Ainsi Chession sous Fléron (Liège) trahit sa dénomination originelle par sa forme romane *Casteillon* dans un acte de 1314 (PONCELET, *Fiefs*, p. 6). Il y a des *Chession* à Loreé (Liège), à Malonne, à Dinant, à Falaën, à Trisogne, à Tamines (Namur), et à Rendeux (Luxembourg). On donne encore ce nom à l'emplacement d'une forteresse gauloise sur un petit plateau isolé, qui se trouve au nord de la Lesse sur le territoire de Han-sur-Lesse (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 35; t. XXI, p. 472; *Congrès arch. de Liège*, 1890, p. 226).

Parmi les variantes romanes de *Castellio* nous distinguons *Chastelon*, forme usitée au xiii^e siècle pour les Châtillon de Champagne (LONGNON, *Dict. de la Marne*, p. 60); en wallon, elle se traduirait par *Chaslon* et *Cheston*. Il y a un Chaslon, orthographié Chaslong ou Chasselong, à Saint-Denis-Bovesse, et un Cheslon à Ciergnon, colline où se trouvait une petite forteresse romaine (*Ann. arch. Namur*, t. VII, p. 300).

Castellio, inconnu dans la langue classique, doit avoir été en usage dans le latin populaire sous la domination romaine. Il s'est maintenu dans les *Castiglone* d'Italie; nous le découvrons comme nom commun avec la signification de petite forteresse dans les écrits de la basse époque, et comme appellation géographique dans les documents mérovingiens.

La langue toponymique adopta un second diminutif de *castellum*, savoir *castellinum* ou *castellinum*. *Castellinum* est le nom que portait Châtelet en 1133; il produisit les formes romanes *Castelin*, *Chastelin*, *Castelet*, *Chastelet*, *Chestelet*, *Caslin*, *Caslet*, *Chaslet*, *Cheslet*. Cette dernière est conservée en wallon. Il existe dans la province de Namur plusieurs lieux dits *Cheslet* ou *Chesley*, où l'on découvre des traces d'antiques forteresses, notamment à Thy-le-Baudouin, à Vogenée, à Saint-Aubin, à Maredsous.

Les trois dénominations qui suivent pourraient bien aussi tirer leur origine de l'époque romaine.

CAMPILO.

Nom primitif présumé : 1^o de Champion, commune du canton de Namur-Nord, remarquable par ses tumulus romains (*Ann. archéol. Namur*, t. II, p. 57 et suiv.); 2^o de Champion, hameau de la commune d'Emptinne en Condroz, où l'on a découvert les ruines d'une villa romaine et des antiquités de la même époque (t. II, p. 375; t. IV, p. 384; t. V, p. 203; t. VII, p. 311).

Campilo. C'est ainsi que Champlon-Ardenne (Luxembourg) est écrit au xii^e siècle dans la Chronique de Saint-Hubert (éd. DE ROBAULX, p. 222) : « inter Campilonem. » Champillon, sous Glannes, au département de la Marne, s'est dit aussi

Campilo en 1336, à côté de *Campilonia* en 1135 et de *Champillon* en 1153-1162 (LONGNON, *Diction. topog. de la Marne*, p. 51).

Champlos. Nom de Champlon en 1184 (KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 141).

Chemplus : Engo de Chemplus, 1127 (*Analectes*, t. XVII, p. 12) = Champion-lez-Namur.

Kemplus : Engo de Kemplus, *1132 (*Analectes*, t. XIX, p. 400) = le même Champion.

Campinluns, en 1161, désigne Champlon-Famenne, sous Waha (*Analectes*, t. XVI, p. 28), endroit remarquable, par ses tumulus et son cimetière à inhumation, exploré en 1896.

Champluns : Lambertus de Champluns, *1203 (KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 193). L'un des Champlon luxembourgeois.

Campellons = Champion-lez-Namur, 1237 (GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. V, p. 414). Le même document dans DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 10, porte **Camlons**, qui nous paraît être une lecture fautive. — **Canpellons**, *1313 (PIOT, *Inventaire*, p. 115).

Campilhons, 1256 (BARBIER, *Géronsart*, p. 264).

Champeilhons, 1249 (*Ibid.*, p. 253). — **Champilhons**, 1243, 1256, vers 1343 (*Analectes*, t. XI, p. 249; BARBIER, *Géronsart*, p. 249; BORMANS, *Fiefs*, t. I, pp. 32, 51). —

Champillons, *1294 (BORGNET, *Cartulaire de Namur*, t. I, p. 141).

Champillon. C'est la forme généralement employée du XIV^e au XVII^e siècle, pour désigner Champion-lez-Namur (BORMANS, *Fiefs*, passim) et Champion sous Emptinne (cf. PONCELET, *Fiefs de Liège*, pp. 285, 311; BORMANS, *Fiefs*, I, p. 74).

Champion, 1664, 1671 (BORMANS, *Fiefs*, IV, pp. 163, 180).
Forme définitive.

Il y a encore en France : Champillon sous Escorpain, dans le département de l'Eure-et-Loir, *Campelon* en 1166, *Champelou* (?) en 1184 (MERLET, *Diction. topogr. de l'Eure-et-Loir*, p. 38); Champillon, sous Longueville (Aube), orthographié *Champeillons* en 1328 (BOTIOT et SOCART, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 35); et en Lorraine, Champion, sous Chailly-lez-Ennery, *Champillon* en 1262 (DE BOUTEILLER, *Dict. topogr. de la Moselle*, p. 48).

D'où dérive *Campilo*? On peut émettre plusieurs opinions. D'abord, ce vocable peut s'être formé sur le *campus* latin, qui signifie champ. Sans doute, *campilo* est étranger à la langue commune, mais il a pu, dès l'époque romaine, être reçu dans le vocabulaire géographique pour désigner un champ habité. Il resterait à expliquer le suffixe *-lo* appliqué à *campus*, suffixe qui, à l'époque romaine, produisit des variantes étranges, telles que *Champlos*, *Chemplus*, *Kemplus*, comme si le thème primitif fût *Campilaus*. Le bas-latin n'a pas connu non plus le mot *campilo*; Ducange nous donne seulement l'adjectif *campilius* dans l'expression « terra laborativa et campilia, » équivalente au roman « terre labourable et campestre. » C'est probablement de ce mot que dérive *Campilias* (906), aujourd'hui Saint-Étienne de Campelles (Pyrénées Orientales). D'Arbois de Jubainville, fidèle à son système, fait venir *Campilias* de *Campilius*, nom romain porté par un fabricant de lampes (*Propriété foncière*, p. 438).

S'il faut dériver *Campilo* d'un nom romain, nous trouvons celui de *Campilus* dans une inscription (*C. I. L.*, t. II, n° 5632). Mais la multiplicité des lieux nommés anciennement

Campilo mise en regard de la rareté du nom d'homme *Campilus*, rend cette seconde opinion moins probable.

Bien que les plus anciennes formes connues de Champillon (Marne) soient *Campilonia* (1135) et *Campilo* (1136), Longnon croit pouvoir ramener ce nom à un *Campilio* pour le dériver du gentilice *Campilius* (*Diction. topogr. de la Marne*, p. VII).

Quoi qu'il en soit, l'existence de nos Champion à l'époque gallo-romaine nous paraît suffisamment établie par leurs produits archéologiques.

FRAXINUS.

1^o Frêne, sous Lustin, vis-à-vis de Profondeville, sur la rive droite de la Meuse, ancien retranchement romain, où l'on a découvert des monnaies romaines du 1^{er} au 4^e siècle. C'est là qu'à l'époque des invasions des barbares, au 5^e siècle, furent transférées les reliques de saint Feuillen, qui reposaient à Fosses : « in vicinum oppidum quod nuncupatur **Fraxinas**, super Mosæ ripam convenienter situm in rupibus. » (GHESQUIERE, *Acta SS. Belgii*, t. III, p. 6). Voir *Ann. arch.*, t. II, pp. 334-340.

2^o Frasne, commune du canton de Couvin, où l'on a découvert des monnaies romaines (*Ann. arch.*, t. XVI, p. 490 : « cum sorore dedit ipsi comiti quasdam villas super Mosam positas, videlicet Cavinum, **Fraxinum**, Nimaud, Evam, Bens, » *1061 (TARDIF, *Monum. hist., Carton des rois*, n^o 284, p. 175). — « Isaac militem de Frane ... ecclesie de **Frane**, » *1243 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S-Lambert*, t. I, p. 448); — « Adans de Frane deleis Covin, 1277 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 147). — « Jehans de **Fraine**, » 1259 (*Ibid.*, p. 118). — **Fraisne**, 1258 (BORMANS, *Cartul. de Couvin*, p. 16). — **Frasne**, 1340

(*Ibid.*, p. 20; cfr. *Cartul. de S-Lambert*, t. III, p. 574). — **Fraisgne**, 1544 (*Cartul. de Couvin*, p. 73). — On écrit aussi : **Frane**, **Fraines**, **Fraisnes**, **Frayne**, **Fraysnes**, **Frasnes**, etc.

Il existe dans la province de Hainaut deux communes du même nom : Frasnes-lez-Gosselies et Frasnes-lez-Buissenal. La première, située dans l'ancien *pagus Darnuensis*, est mentionnée dès 1099 sous la forme *Fraxina* (DE MARNEFFE, *Cartul. d'Afflighem*, p. 17). Le nom de *Fraxina* et *Frana* est également attribué à la seconde, qui faisait partie du *pagus* de Brabant (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 21, 568, 627).

Un diplôme de l'an 779, délivré par l'empereur Charlemagne en faveur du monastère de Neufchâteau ou Chièremont près de Liège, mentionne parmi les villages donnés à cette abbaye par Pépin d'Héristal : in pago Lumense **Fraxino** (MIRÆUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 496). En 844, l'empereur Lothaire confirmant les mêmes possessions cite également : in pago Laumense *Fraxino* (*Ibid.*, p. 337).

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'endroit désigné ici sous le nom de *Fraxinus*. Miræus, Grandgagnage (*Mémoire*, p. 109) et Piot (*Les Pagi*, pp. 176, 185, 189) y voient Frasnes-lez-Gosselies, qui peut être attribué au *pagus de Lomme*, puisque le *pagus Darnuensis* n'est qu'une subdivision du *pagus Laumensis*. De Marne opine pour Frasne-lez-Couvin (*Hist. de Namur*, 2^e éd., p. 605) et Del Marmol pour Frêne-lez-Lustin (*Ann. arch.*, t. II, p. 340).

Comme Frasnes-lez-Gosselies n'est désigné postérieurement que sous l'appellation féminine *Fraxina*, *Frana*, et que Frêne étant situé sur la rive droite de la Meuse, appartient plutôt au *pagus* du Condroz, nous préférons

reconnaître Frasne-lez-Couvin dans le *Fraxinus* des actes de 779 et 844.

Inutile de dire que *Fraxinus* en latin signifie frêne et que, sous la domination romaine, l'arbre n'était pas étranger aux désignations toponymiques, à preuve le *buxus*, buis, de la Table de Peutinger.

PETROSUM VADUM.

Nom latin de nos Perwez et Péruwelz.

Une charte originale de 1033 environ mentionne « villam que **Petrosum vadum** vocatur » (TARDIF, *Monuments historiques*, p. 165). C'est aujourd'hui Guipereux au département de Seine-et-Oise. *Petrosum vadum* désigne Perwez en Brabant dans deux chartes de 1180 et 1188 (BEBLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, pp. 25, 28). Ses formes romanes sont : *Peresweyz*, 1091, *Peruweiz*, *Peruweis*, *1171; *Peruez*, *1172; *Perewes*, 1179; *Perweis*, 1194; *Perueis*, 1229 (*Analectes*, t. XVIII, p. 283; t. XXIV, pp. 214, 216, 217; t. XXV, pp. 266, 318).

Perwez-en-Condroz, commune du canton d'Andenne, arrosée par le ruisseau de ce nom, ne nous est connue que par ses dénominations romanes qui découlent également de *Petrosum vadum*.

Perueuz, *1227 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S-Lambert*, t. I, pp. 237, 240).

Perueiz, *1227, 1231, (BORMANS et SCHOOLMEESTERS t. I, p. 238; *Comm. roy. d'histoire*, 5^e série, t. IV, p. 24). —

Perueis, *1262, 1263, 1323 (*Com. roy. d'hist.*, *ibid.*, p. 30; 1^{re} série, t. IX, p. 48; PONCELET, *Fiefs*, p. 62). — *Perweis*, 1319 (PONCELET, p. 39). — *Perwé*, 1640 (BORMANS, *Fiefs*, IV, p. 98). — *Perwez* en Condroz, 1676 (*Ibid.*, p. 192).

Pierouwes en Condros, 1288, 1291 (DEVILLERS, *Cartulaires du Hainaut*, pp. 524, 537). — *Perouwei*, 1293 (*Ibid.*, p. 546).

Peruweis, 1304 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. III, p. 47).

— *Peruweiz*, 1317, 1333 (PONCELET, pp. 185, 189, 371). —

Peruwez en Condroz, 1538 (BORMANS, *Fiefs*, III, p. 458).

Pereweis, 1318, 1329, 1360 (PONCELET, pp. 216, 322; BORMANS et S., t. IV, p. 215). — *Pereweiz*, 1325 (PONCELET, p. 306).

Petrosum vadum, signifie gué ou bas-fond pierreux. De même que le mot latin *petra* est devenu en roman *père*, *pire* (*pères*, *pires*), d'où le français *Pierre*, le wallon *pire*, ainsi l'adjectif *petrosus*, est devenu *pereus*, *preus*, *perwez*, *preuz*; *perous*, *perouz*; *perus*, etc. Quant à *vadum*, on en a fait *weis*, *wez*; le wallon conserve le mot *wez* avec le sens de petit étang, d'abreuvoir pour les bestiaux.

Perwez en Condroz est situé sur le *diverticulum* romain de Dinant à Huy (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 41). On y a découvert des antiquités préhistoriques (t. XV, p. 267).

La province de Namur possède un Perwez dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, sous la commune de Berzée, au canton de Walcourt. Cet endroit, arrosé par le ruisseau du même nom et traversé par la voie romaine de Bavai à Dinant (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 8), laisse encore voir les vestiges d'une vaste villa romaine (t. XX, p. 10).

Perwez en Brabant est à un kilomètre de la chaussée romaine de Bavai à Tongres.

A Péruwelz en Hainaut on a découvert des vases et monnaies romaines (BERNIER, *Dictionnaire du Hainaut*, p. 405).

Deux suffixes ont été particulièrement employés pendant la période romaine pour créer des noms de lieux dérivés de noms communs, savoir *-etum* et *-arius* ou *-aria* :

« Le suffixe *-etum* sert en latin classique à former des noms communs de lieux. Ces noms sont en règle générale dérivés de noms de végétaux. » Tels sont *quercetum*, *castanetum*, *juncetum*, c'est-à-dire endroit où croît le chêne, *quercus*, ou le châtaignier, *castanea*, ou le jonc, *juncus*. « Mais, dès le temps de la république romaine et de l'empire romain, on a commencé à employer comme noms propres les noms communs en *-etum* : *Lauretum*, de *laurus*, laurier, est un quartier de Rome chez Varron et chez Pline l'ancien, *Pinetum* de *pinus*, pin, *Roboretum* de *robur*, *roboris*, chêne rouvre, sont plus tard des stations romaines d'Espagne ¹. »

Les textes du moyen âge mettent au jour un nombre considérable de noms géographiques en *-etum* dérivés soit de mots latins, soit de mots étrangers à la langue latine. Comme, dans notre province, ces sortes de noms sont généralement de création postérieure à la période romaine, nous en renvoyons l'étude à la partie de notre ouvrage réservée à l'époque franque.

Le suffixe *-arius*, *-aria* connu dans la langue classique pour la composition des noms communs et des adjectifs, sert dans le langage topographique à former des noms indiquant le lieu dans lequel on fait ou dans lequel sont réunies les choses représentées par le radical, notamment les minéraux, les végétaux, les produits de l'industrie humaine. Sous l'empire romain, on trouve un « vicus *Aquarius* » que l'itinéraire d'Antonin place sur la route d'Astorga à Saragone en Espagne. Le même itinéraire indique des stations à *Calcaria*, à *Ferraria*, à *Juncaria*,

¹ D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. *Propriété foncière*, p. 615.

à *Roboraria*, noms qui viennent de *calx*, chaux, *ferrum*, fer, *juncus*, jonc, *robur*, chêne rouvre.

Les noms de lieux en *-arius* au masculin sont rares dans nos contrées. Les trois suivants ont pu avoir ce suffixe à l'origine, mais les formes latines qui nous en restent ont la désinence neutre *-arium*, qui en roman a produit *-ier*, *-iers*, *-ir*, *-ies*, wallon ou *-y*.

*PETRARIUS, PERARIUM.

Pry, commune du canton de Walcourt, traversée par la voie romaine de Bavay à Dinant (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 5). Il s'y trouvait un camp de refuge gallo-romain (t. XVII, p. 480).

Perarium, in pago Lommensi, 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 308). In decania Walcuriensi ... Perarium, XII^e siècle (*Comm. roy. d'hist.*, 2^e série, t. VIII, p. 323).

— **Pirarium** : usque villam Pirarium, 935-937 (*Translatio s. Eugenii*, ap. *Analecta Bollandiana*, t. III, p. 43).

Periers : Nycholaus de Periers et fratres ejus, 1152 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 18). Forme usitée en 1161, 1174, 1189, 1220, 1255; voyez BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 95, note 1. — **Perier** : ad villam de Perier, 1232 (MIRAEUS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 544). — **Piriers**, 1139 (*Cartul. d'Alne*, fol. 49 v^o). — **Perirs** : Nicholaus de Perirs qui liber homo est, 1171-1178 (BORMANS et SCHOOLMEESTER, *Cartul. de St Lambert*, t. I, p. 92). — **Perir** : Nicolon de Perir, XIII^e siècle (BARBIER, *Floreffe*, p. 94). — **Perires** : Nicholas de Perires (*Ibid.*, p. 95).

Prir, latinisé en **Prirum** dans le pouillé liégeois de 1358 (*Analectes*, t. II, p. 392).

Pry, 1428 (BORMANS, *Fiefs*, t. II, p. 261).

Il existe en France plusieurs localités portant originairement le même nom, entre autres Perriers, au département d'Aveyron : in villa Perariense, 823; unum mansum de Perario, 1060-1062 (DESJARDINS, *Cartul. de Conques*, pp. 333, 422), Perrier, commune de Puy-de-Dôme, et Le Perrier, commune de la Vendée, sans compter les hameaux. En Belgique, il y a des hameaux appelés *Perry, Pery*.

« Perrières, commune du Calvados, est un ancien **Petrarias*, comme la Perrière, commune de la Côte-d'Or, une ancienne **Petraria*. La notation *Petraria* a été conservée par un titre de 1173 pour le hameau de La Perrière, commune de Poiseul-la-Ville, même département » (D'ARBOIS-DE JURAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 604). Il y a beaucoup de lieux dits Perrière. A Onoz, commune de Gembloux, il y avait, en 1342, le moulin **delle Perrire** ou **dele Periere** (BARRIER, *Floreffe*, t. II, pp. 266, 268).

Que les mots *Petrarium, Petrarias*, se soient transformés en *Perarium, Perarias*, au plus tard à l'époque mérovingienne, et qu'ils désignent les lieux où la pierre abonde ou est extraite, c'est ce que nous pouvons admettre. Mais comme à l'époque franque, on a aussi fait usage des termes *perarium* et *peraria* pour signifier, le premier tas de pierre, et le second carrière (DUCANGE), nous ne pouvons assurer que les localités appelées *Perarium, Peraria*, aient reçu leur dénomination de la population romaine.

*SECARIUS, *SECARIUM.

Nom primitif présumé de Scy, commune du canton de Cincy, à la source du Boeq. — Son existence à l'époque romaine s'y manifeste par des sépultures et les monnaies

qu'on y a découvertes (*Ann. arch. Namur*, t. IV, p. 390, t. VII, pp. 275, 276; t. X, p. 273).

Scy aurait été originairement un « locus ou vicus Secarius, » endroit où l'on scie le bois. La chute de la consonne médiane dans *secare* a produit le français *scier*. La même particularité s'observe dans le bas latin *sciarium*, scierie. De là les formes romanes qui nous restent de *Secarium, Seiarium*, Scy.

Siers : villa de Siers, 1231 (*Ann. arch. Namur*, t. XV, p. 288); Siers, v. 1260 (*Cartul. d'Alne*, n° 480).

Sies : dime de Sies et de Barvial, 1333 (PONCELET, *Fiefs*, p. 374); la terre et le ban de Sies, 1344 (PIOT, *Invent.*, p. 425). — **Syes**, 1231 (*Cartul. d'Alne*, n° 474, 767); 1357 (PIOT., p. 429). — **Syez**, 1444 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 291).

Scies : ban de Scies, 1344 (PIOT, *Invent.*, p. 426).

Scy, 1450 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 337). — **Scys**, 1475 (*Ibid.*).

SPICARIUS, SPICARIUM.

Spy, commune du canton de Namur-Nord.

Un diplôme original de 840-877 mentionne un endroit nommé **Spicarium** à l'accusatif (TARDIF, *Monuments historiques*, p. 436). C'est aussi le nom que porte en 1410 le village d'Épieds, au département de l'Aisne (MATTON, *Diction. topogr. de l'Aisne*, p. 98). Ce doit être le nom originel de Spy, à en juger par les formes romanes.

Spiers, 1228, 1229, *1230, *1234, *1240, *1242, *1278, 1285, 1317 (*Analectes*, t. IV, p. 76; t. III, p. 196; *Chartrier de Salzinnes*; PONCELET, *Guerre de la Vache*, p. 52; BARRIER, *Floreffe*, t. II, p. 71; PONCELET, *Fiefs*, p. 113).

Spies, *1278, 1285 (PONCELET, *Guerre de la Vache*, p. 52;

BARBIER, *Floreffe*, t. II, p. 71). — **Spyes**, 1558 (*Analectes* t. II, p. 375). — **Spy**, 1520 (BORMANS, *Fiefs*, III, p. 427).

Espiers, 1300 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 56).

Spicarius, *Spicarium*, dérive du latin *spica*, épi, blé. La forme féminine *Spicarias* est également usitée. « *Spicarias*, dans deux diplômes de Saint-Martin de Tours, désigne une étendue de terrain aujourd'hui comprise dans la ville de TOURS (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 609). » Un diplôme de 1030 mentionne des biens « in *Spicarias* » (TARDIF, *Monuments historiques*, p. 163). Epieds (Loiret), Espiers (Eure-et-Loir), Espiet (Gironde), Epiez (Meuse) et d'autres localités du nom d'Epierres, Espierres, tirent leur nom de *Spicarius* ou *Spicarias*.

Mais il est à noter que le mot *spicarius* ou *spicarium* a été employé à la basse époque avec le sens de grange, grenier, d'où le néerlandais *spijker* et l'allemand *Speicher*. Si donc les découvertes archéologiques ne viennent pas attester l'existence de Spy à l'époque romaine, on est en droit d'en attribuer l'origine à un *spicarium* bâti à l'époque franque.

La toponymie namuroise compte plusieurs noms en *-aria*, *-arias*, qui dérivent de mots appartenant soit au latin classique, soit au latin populaire ou de la basse époque, soit au germanique importé par les Francs. Évidemment, il ne peut être question dans le présent chapitre des noms de cette dernière catégorie.

Le suffixe *-aria*, *-arias*, s'affaiblit de bonne heure en *-eria*, *-erias*, pour donner ensuite naissance aux désinences romanes *-ière*, *-ières* (*Buxarias*, *Bulterias*, *Bossières*), ou *-ire*, *-irs* (*Ferire*, *Ferires*), plus rarement *-ère*, *-ères*

(*Sommères*, *Tilères*). Quelquefois, il produit des terminaisons masculines : *-ier*, *-iers*; *-ir*, *-irs*; *-er*, *-ers* (*Feriers*; *Freiers*; *Hastiers*, *Hastir*; *Savenirs*, *Saveniers*; *Sommiers*, *Somirs*; *Tahiers*, *Tachier*; *Tillir*, *Tillier*, *Tillers*).

On trouve aussi des noms latinisés sur leur désinence romane : *Aquiria* pour *Aquaria*; *Frasneras* pour *Frazinarias*; *Theoliras*, *Tileras*, pour *Tegularias*.

L'orthographe officielle a généralement adopté la terminaison *-ière*, *-ières* (*Bossière*, *Bossières*, *Hastière*, *Rivière*, *Sommères*); il y a exception pour Langlire (*Anglaria*), Awirs, Vehir, Freyr, Chockier (*Calcaria*), Clavier (*Clavaria*), Tiller (*Tegularias*), Fraire, Fter (= *Ftère*). Le wallon namurois préfère *-ère* (*Bossère*, *Furnère*, *Rivière*), sauf dans *Hastire* et *Freïre* (Freyr), tandis que dans les dialectes condrusiens, famenais, ardennais et liégeois, c'est la désinence *-ire*, *-ir* qui est en usage, et qui est demeurée officielle dans *Langlire*, *Awirs* et *Vehir*.

Voici quelques noms de lieux en *-aria*, *-arias*, appartenant à notre province, qui pourraient remonter à la période romaine.

BUXARIA, BUXARIAS.

1° Bossière, commune du canton de Gembloux, autrefois paroisse très vaste, que la tradition considère comme la plus ancienne du pays; 2° Bossières, section de la commune de Saint-Gérard, où l'on a exploré un cimetière à incinération des II^e et III^e siècles (*Ann. arch. Namur*, t. XXI, p. 370).

Une dépendance d'Auvelais se nomme aussi Bossière. Il y a en France un bon nombre de localités dites Buxières, Bussières, Boussières, Boissières, Bussiars, Bouxières, La Bussièrre, La Bussière, La Boissière, etc., qui sont d'anciennes *Buxarias* ou *Buxaria*.

Buxaria, en 709, désigne Buxières, Meuse (LIENARD, *Diction. topogr. de la Meuse*, p. 41), au XI^e siècle La Buissière, Isère, (*Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 127), au XIII^e, La Boissière, Somme (GARNIER, *Diction. topogr. de la Somme*, t. I, p. 135).

Buxeria, en 1219, se rapporte à Bossière, Gembloux (*Cartul. d'Agvières*, fol. 16, aux archives du Royaume). Dans la *Vita S. Memmi*, fin du VII^e siècle? (*Acta SS. Augusti*, t. II, p. 11), il est parlé d'une « spelunca deserti, que vocabatur *Buxeria*, a civitate (Châlons-sur-Marne) fere milliario uno distans. »

Buxarias, en 770, semble se reconnaître dans Bouxières-aux-Dames, Meurthe-et-Moselle (D'HERBOMEZ, *Cartul. de Gorze*, pp. 30, 397). Buxières en Lorraine est mentionné en 745 sous la graphie **Bucsarias** (*Ibid.*, p. 17).

Buxerias : villam que fertur Buxerias pervenientes, 935-937 (*Translatio S. Eugenii*, ap. *Analecta Bollandiana*, t. VI, p. 57) = Bossières-Saint-Gérard. Cette orthographe est appliquée également, au X^e siècle, à Buissières, Loire (BERNARD, *Cartul. de Savigny*, t. I, p. 247), à Buxières, Meuse (LIENARD, p. 41), etc.

Buscerias, **Busserias**, variantes de Buxières (Meuse), de Buissières (Loire, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), de Boussières (Nord), usitées dans les actes du neuvième au douzième siècle.

Bosserias, forme employée au douzième siècle : in Bosseriis, 1154 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 436) = Bossières-Saint-Gérard. — Villam de Bosseriis, 1180 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 623) = Boussières, Nord.

En roman :

Bossieres, 1131, *1261, (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 432;

Chartrier de Salzennes); Jehan li Ardenois de Bossieres, chevalier, 1300 (*Cartul. d'Alne*, n° 464) = Bossières-Saint-Gérard. — *1181 (DUVIVIER, p. 638) = Boussières, Nord. — **Bossière**, 1423 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 247) = Bossières-Saint-Gérard. — **Bossires**, XI^e siècle, 1202, 1274, (*Chartes de Saint-Gérard*; DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 11) = Bossières-Saint-Gérard. — XIV^e siècle (PIOT, *Invent.*, p. 208) = Bossière, Gembloux. — **Bosires**, 1140 (*Ann. arch. Namur*, t. V, p. 140), = Bossières-Saint-Gérard. — **Bossirez**, XIV^e siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 119) = id.

Boussires, 1273 (*Cartul. d'Alne*, n° 460) = Bossière-Saint-Gérard. — **Boussieres** : Jehan li Ardenois dit de Boussieres, chevalier, 1300 (*Cartul. d'Alne*, n° 466); Boussieres lez-Brongne, 1499 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 384) = Bossières-Saint-Gérard. — **Boussiere**, 1431; **Le Boussire**, 1444 (JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, pp. 590, 535) = Bossière, Gembloux.

Boissieres, 1300 (*Cartul. d'Alne*, n° 466) Bossières-Saint-Gérard, — **La Boissiere**, *1431; **La Boissiers**, 1431 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 209; JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, p. 273) = Bossière, Gembloux.

Le mot *buxaria* formé sur *buxus*, buis, signifie buissaie, lieu où croît le buis (Cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière*, p. 606). Cette étymologie ne se vérifie plus guère aujourd'hui, car le défrichement a fait disparaître la plupart de nos bois de buis.

Pour distinguer nos deux Bossières, on a proposé pour Bossières-Saint-Gérard la bizarre orthographe Bossierres. Nous préférons écrire Bossière pour désigner la commune du canton de Gembloux et Bossières pour la section de

Saint-Gérard. Au moins cette distinction trouve sa justification dans les formes anciennes de l'un et de l'autre.

FERRARIAS.

Le mot latin *ferraria*, dérivé de *ferrum*, fer, signifie mine de fer. Avec ce sens, il appartient déjà à la langue de César. Les Gaulois étaient, au rapport de leur vainqueur, très habiles à pratiquer des galeries souterraines, parce qu'il y avait chez eux de grandes mines de fer : *magnæ ferrariæ* (B. G., VII, 22).

Le nom de *Ferraria*, appliqué à une localité, existait déjà sous l'empire romain; l'Itinéraire d'Antonin nous en fournit la preuve en marquant une station romaine appelée *Ferraria*, que nous devons chercher en Sardaigne.

« *Ferrarias*, dit d'Arbois de Jubainville (*Propriété foncière*, p. 603), est, au moyen âge, un nom de lieu très commun en France. Au neuvième siècle, une *villa Ferrarias* appartenait à l'abbaye de Saint-Denis; cette *villa* est déjà nommée dans un diplôme de Dagobert I^{er}, en 628. Du même roi est contemporaine la fondation de l'abbaye de *Ferrarias*, Ferrières (Loire). Vers 680, le testament de Vigile, évêque d'Auxerre, mentionne une *colonica Ferrarias* qui paraît être aujourd'hui Ferrières, commune d'Andryes (Yonne); non loin de là était situé, en 833, un Vieux Ferrières, *Vetus Ferrarias*, que nous fait connaître une charte d'un archevêque de Sens et dont l'emplacement se trouve dans le même département. Au même siècle, il y avait en Rouergue une petite circonscription, *aicis*, appelée *Ferrarias*, c'est aujourd'hui La Ferrairie, commune de Conques (Aveyron). »

Dans la province de Namur, nous enregistrons trois *Ferrarias* ou Fraire : 1^o Fraire, autrefois Fraire-la-Grande,

commune du canton de Walcourt; 2^o Fraire-la-Petite, village détruit : il était situé au nord-ouest de Morialmé, à l'endroit où s'élève actuellement la chapelle de Saint-Pierre; 3^o Fraire-la-Crotteuse, dépendance de la commune de Biesmerée.

Sans aucun doute, nos Fraire remontent à l'époque gallo-romaine. Fraire-la-Grande et Fraire-la-Petite sont situées le long de la voie romaine de Bavay à Trèves; les nombreux dépôts de scories de fer, dites crahiats de Sarrasins, qui s'y trouvent, attestent que l'extraction et la fonte du fer y étaient pratiquées à cette époque ancienne. A Fraire-la-Grande, on a découvert des monnaies gauloises et romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 522; t. XIV, p. 208; t. XVI, p. 490).

Voici maintenant les transformations successives que le temps a fait subir au vocable primitif.

Ferrarias : In pago Lommensi ... Bermereis (Biesmerée), Stabulis (Stave), Ferrariis, item Ferrariis, Ferreolis (Fairoul), 868-869 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 310). Le premier *Ferrariis*, venant après Biesmerée et Stave, semble se rapporter à Fraire-la-Crotteuse; le second, associé à Fairoul, représente Fraire-la-Grande.

Ferieres, v. 1092 (Vos, *Lobbe*, t. II, p. 434), désigne l'un des deux précédents. — Un *Ferieres* est mentionné, en 1147, entre Corbion et Morialmé, comme faisant partie des possessions du chapitre de Saint-Jean, à Liège (Grandgagnage, *Vocabulaire*, p. 25). — En 1186, Godescalc de Morialmé donna à l'abbaye d'Alne « altare de villa que dicitur *Ferieres* le *Parum* » (*Cartul. d'Alne*, n^o 654; Schoolmeesters, *Les Régestes de Raoul de Zaehringen*, p. 60). Il s'agit évidemment de Fraire-la-Petite. — Ferieres les Grandes, 1258, 1263 (*Cartul. d'Alne*, n^{os} 181, 696). — « A Bermerees,

Ferieres et Vaus » *1297 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 295). Ici *Ferieres* désigne Fraire-la-Crotteuse.

Ferires : Le pape Urbain III confirme les possessions de Saint-Jean, à Liège, notamment : villam de Sarto-Colnois, ecclesiam de Corbion, villam Ferires et jus quod habetis in Morelmeis, Romendines, 1186 (*Cartul. de St-Jean*, fol. II, v°; MIBAEUS, *Op. dipl.*, t. III, p. 353). — **Ferire le Croteuse**, xv^e siècle (*Registre de Nicolas de Lesve*, fol. 36, v°, aux Archives de l'État, à Namur).

Ferrieres. Le chapitre de Saint-Jean cède à Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, un alleu à *Ferrieres*, Romedenne et Morialmé en échange des dîmes de Chastrès, 1216 (*Gallia Christiana*, t. III, instrum., col. 156). Dans le cartulaire de Saint-Jean (fol. XXX), le même acte est daté de 1226 et porte « allodio de **Feriers** et de Romendines et de Moriammeis. » — « Mairie de Bermeres et de *Ferrieres*, » *1294 (BOGNET, *Cartul. de Namur*, t. I, p. 142, note 4). Il s'agit ici de Fraire-la-Crotteuse.

Ferres, *1239 (*Ann. arch. Namur*, t. XXI, p. 354, note) = Fraire-la-Grande.

Ferre-la-Grande, 1444 (BOGNET, *Cartul. de Fosses*, p. 83); Ferre, 1629 = Fraire-la-Crotteuse (BORMANS, *Fiefs*, IV, p. 74).

Friere-le-Grande, 1470 (*Com. roy. d'hist.*, 1902).

Freris magna, 1558 (*Analectes*, t. II, p. 386).

Frareez parva, 1558 (*Ibid.*, p. 387).

Diminutif : Fairoul, hameau dépendant de la commune de Fraire, où l'on a trouvé des monnaies romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XIV, p. 208).

Ferreolis, in pago Lommensi, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 310).

Ferreules, xii^e siècle (*Com. roy. d'hist.*, 2^e série, t. VIII, p. 323).

Ferrules, de **Ferrulis**, 1239 (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 26; Chartrier de la Collégiale de Walcourt).

Feroules, 1558 (*Analectes*, t. II, p. 386).

FRAXINARIAS.

Fraxinarias, du latin *fraxinus*, frêne, désigne Fresnières, au département de l'Oise, et Franières, commune du canton de Fosses, sur la Sambre.

***Fraxinerias** : apud **Fraxnerias**, xiii^e siècle (*Nécrologe de St-Gérard*, ap. *Analectes*, t. XVIII, p. 333).

Frasneras : in Frasneris, 1182 (*Ann. arch. Namur*, t. XII, p. 497).

Franires, 1191, 1202, 1212, 1220, 1223, 1270, 1274, (*Analectes*, t. IV, p. 412; t. IX, p. 48; t. XVII, p. 27; BARBIER, *Floreffe*, t. II, pp. 63, 76, 134, 142).

Franières, 1300 (BARBIER, *Floreffe*, t. II, pp. 225, 227).

Il est fait mention en 1240 du bois de *Frainnières* ou *Frannières*, situé entre Dreye et Fumal, Liège (*Analectes*, t. XXVIII, p. 364).

Il n'existe aucun indice archéologique que le village de Franières existât à l'époque gallo-romaine.

*FRETARIAS.

Fter, qu'on devrait orthographier *Flère*, est un hameau de la commune de Serville, situé sur la voie romaine de Bavai à Dinant (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 13). On y a exploré, en 1898, un petit établissement romain, que M. Bequet croit être une *taberna* appartenant au domaine d'Anthée (*Ibid.*, t. XXIV, pp. 21-26).

Les documents ne nous ont légué que les formes romanes de Fter.

Fretieres, 1180, 1226 (*Analectes*, t. XVI, p. 39, collationné avec une autre copie portant la date; *Cartulaire de Waulsort*, XIV^e siècle, f. 174 v^o, ancien 116^o de Bruxelles, récemment remis au dépôt de Namur : la *Fetieres* par LABAYE, *Waulsort*, p. 260).

Fretires : charte fautive d'Hastière, datée de 634 (*Cartul. de Waulsort*, XIV^e siècle, fol. 172). Gramaye et ses copistes ont lu erronément *Jetieres*, peut-être pour **Fetieres**, variante possible qui conduirait aux suivantes.

Feter, 1614 (*Analectes*, t. XVI, p. 181).

Fterre, **Fter**, 1786 (*Analectes*, t. XX, p. 447).

Diminutif : Ftroul, ferme de la commune de Weillen, à proximité de Fter. On y a découvert une tombe romaine (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 48).

Fretrules, 1050 (LABAYE, *Waulsort*, p. 249).

Freteroles, *1270 (*Analectes*, t. XI, p. 142).

Freteruelles, 1303 (LABAYE, *Waulsort*, p. 281).

Fetroules, XIV^e siècle (*Ann. arch. Namur*, t. XV, p. 224; BORMANS, *Fiefs*, I, p. 37, avec la fautive lecture *Sretroules*).

Fetroule, 1313 (*Cartul. de Waulsort*, t. III, p. 127). —

Fetrouille, 1586, 1589 (BORGNET, *Chartes namuroises à Lille*, n^o 374; *Analectes*, t. XVI, p. 178).

Si *Fretarias* est bien la dénomination primitive, comme le roman *Fretieres* nous autorise à le croire, ce vocable dériverait de *freta*, mot qu'on rencontre à la basse époque avec la signification de terre inculte et aussi de haie (DUCANGE).

*FRIGIDARIA, FRIGIDARIUM.

Thèmes qui ont donné naissance aux *Fredièrre*, *Freydièrre*, *Freyère*, *Frayère*, et aux *Fredier*, *Freydièrs*, *Freyers*, que nous fournit la toponymie des départements des Hautes-Alpes, de la Drôme, de la Mayenne, de la Vienne et autres.

Nous croyons pouvoir ramener à un *Frigidarias* ou à un *Frigidarium* notre Freyr, petit village bien connu des touristes et dépendant de la commune de Waulsort. Son nom n'apparaît dans l'histoire qu'au XIV^e siècle; mais ses variantes, comparées à celles des localités françaises susmentionnées, nous permettent cette déduction.

Freiers, 1343 (PIOT, *Invent. Namur*, p. 195).

Freyres, 1339 (*Ibid.*, p. 254). — **Freires**, 1378 (*Ibid.*, p. 432).

Frires, XIV^e siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 37; *Ann. arch. Namur*, t. XV, p. 244).

Fraieres, 1470, 1504 (BORMANS, *Fiefs*, II, p. 328).

Fraier, 1503 (LABAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 167). —

Frayers, 1556; **Frayer**, 1591 (BORMANS, *Fiefs*, III, pp. 497, 580).

Freir, 1589 (*Analectes*, t. XVI, p. 178).

Freyer, 1650 (BORMANS, *Fiefs*, IV, p. 127).

Freyr, 1606 (*Ibid.*, p. 15).

Freyr est également le nom d'une vaste forêt de la province de Luxembourg. Ses formes romanes le rattachent à un *Frigidarium*. Il est mentionné sous la forme *Frigidier* dans la *Passio S. Mononis*, p. 198, publiée dans les *Analecta Bollandiana*, t. V, d'après un manuscrit du XII^e siècle; une charte de Saint-Hubert de 1152 l'appelle *Fredier*; c'est *Fridier* dans une vie de saint Monon d'après une copie du XIII^e siècle (*Analectes*, t. V, p. 411). Le village de Freux construit dans cette forêt est nommé *Fredegorium* pour *Frigidorium* (voyez *Frigdor* dans DUCANGE) dans la Chronique de Saint-Hubert; il reparait plus tard sous la forme romane *Freior*.

Le mot *frigidarium* et l'adjectif *frigidarius* appartiennent à la latinité classique et donnent en toponymie le sens de lieu froid ou rafraichissant.

La physionomie archaïque de ce nom *Freyr* n'a pas manqué d'en faire remonter l'origine aux premiers temps de notre histoire. On a cru y découvrir soit le dieu germanique Freyr, qui présidait aux quatre saisons de l'année et donnait la paix, l'abondance et les moissons, soit la déesse Freya, la Vénus des Germains.

*HASTARIA, HASTERIA.

Hastière, formant deux communes distinctes séparées par la Meuse, dont l'une s'appelle Hastière-Lavaux au canton de Dinant, l'autre Hastière-par-delà au canton de Beauraing, distinguées autrefois par la dénomination *Hastires decha l'aive et dela* (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 36). A Hastière-Lavaux, sur une montagne dominant la Meuse, on voit les vestiges d'une forteresse gauloise (*Congrès arch. de Liège*, 1890, p. 225). Si la tradition, qui attribue à saint Materne la consécration d'un sanctuaire à Hastière, mérite créance, nous aurions une preuve certaine que la localité était habitée à l'époque romaine, ce que viendrait confirmer la découverte d'une monnaie de Constantin dans le sol de l'église abbatiale (SERVAIS, *Étude sur saint Materne*, p. 292).

Hasteria, v. 910 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S-Lambert*, t. I, p. 16). C'est la forme généralement adoptée dans les actes latins, avec l'adjectif *Hasteriensis*.

Hasterias : de *Hasteriis*, *1127 (*Ibid.*, p. 232); in villa de *Hasteriis*, *1239 (*Analectes*, t. XVI, p. 134).

Hastieres, *1227 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Ouv. cité*, p. 224). — *Hastiere*, 1236 (LABAYE, *Waulsort*, p. 268).

Hastires, *1227 (BORMANS et S., p. 226). — *Hastire*, 1236 (LABAYE, p. 268). — *Hastir*, XIV^e siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 35). — *Hastirez*, 1351 (*Ibid.*, p. 67). — *Hastirs*, XV^e s. (*Ibid.*, II, p. 184).

Hastiers, 1239 (LABAYE, p. 269).

D'où dérive le vocable *Hasteria*? Serait-ce du latin *hasta*, lance? Aurait-il existé à Hastière une fabrique de lances à l'époque romaine? Ou bien s'y trouvait-il une forêt produisant le bois propre à la confection des lances? Nous n'oserions pas nous prononcer sur ces questions. Ducange enregistre le mot *hastarium* dérivé de *hasta*, mais avec une signification qui ne s'adapte guère à une désignation toponymique.

RIPARIA.

Rivière, commune du canton de Dinant, située sur la rive gauche de la Meuse. On y a découvert des antiquités gallo-romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XIII, p. 525).

L'étymologie de ce nom n'est pas douteuse. Rivière est une « villa Riparia, » c'est-à-dire construite sur la rive (*ripa*) d'un fleuve. L'adjectif *riparius* est classique.

En bas-latin, le terme *riparia* prit le sens de rivière, cours d'eau. Il s'altéra en *rivaria* et *riveria*, d'où le français *rivière*.

Nous n'avons pas annoté de mentions du village de Rivière antérieures à 1288 (BOGNET, *Chartes namuroises à Lille*, n° 100). Alors, déjà on écrivait **Rivière**. On rencontre **Rivire** au XIV^e siècle (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 109).

SABLONARIAS.

Chez les Romains, le mot *sabulo*, *-onis*, était connu pour désigner le sable. Le latin populaire en fit *sablo*, employé par le poète Fortunat et en usage déjà à l'époque gallo-romaine. L'Itinéraire d'Antonin marque une station nommée *Sablones*, aujourd'hui Venloo.

De *sablo* on a fait *sablonaria*, lieu où l'on extrait le sable.

Dans le testament de saint Remi (vers 533), une localité est appelée « **Sablonarias** supra Matronam » (PERTZ, SS., t. XII, p. 432); c'est Sablonnières, dépendance de Montreuil (Aisne). Mais déjà alors ce vocable avait fléchi en *salvonaria*, car dans ce même testament, il est fait mention de « **Salvonarias** supra Moram, » actuellement Sablonnières, dans le département de Seine-et-Marne.

Ce *Salvonarias* nous conduit de suite à **Salvenerias**. C'est ainsi qu'est désigné le village de Sauvenières, près de Gembloux, dans des actes de 946, 979 (PERTZ, SS., t. VIII, p. 526; *Ottonis III diplom.*, p. 212), et dans les *Gesta abbatum Gemblacensium* : « Salvenerias, villa Salvenerias, in villa Salvenerias » (PERTZ, SS., t. VIII, p. 548).

De là, la forme romane **Salvenires** : inter villicum de Salvenires ex una parte et Cononem de Balim (Baulet) ex altera, 1248 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 134). C'est une variante de **Salvenières**, qui, en 1287, désigne la Sauvenière, très ancien quartier de la ville de Liège (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S-Lambert*, t. II, p. 416).

Puis viennent les formes **Savenière**, *1284, et **Savenire**, 1271 (*Ibid.*, pp. 206, 379). **Savenir**, dans une charte de 1240, se rapporte à Sauvenière (*Analectes*, t. VIII, p. 239). Dans le même acte, il est question de « H. miles de *Saviernerua*; » s'il faut y voir Sauvenière, le nom s'y trouve singulièrement maltraité. **Saveniers** figure dans un acte de 1296 (*Analectes*, t. VIII, p. 377).

Sauvenière, construit sur un sol sablonneux, justifie sa dénomination. Son territoire est traversé, au nord, par la chaussée romaine de Bavai à Tongres. Sur un plateau fertile, qui porte actuellement le nom d'Arlansart, on a retrouvé les restes d'une métairie, remontant au ⁱⁱ siècle de notre ère ou

au commencement du siècle suivant. Non loin de là, deux tumulus (*Ann. arch. Namur*, t. XXIV, pp. 11-20).

*SUMMARIA.

Sommières, commune du canton de Dinant, sur un plateau élevé, à peu de distance et au nord de la voie romaine de Bavai à Dinant. A Hontoir, dépendance de cette commune, on a exploré un cimetière romain (*Ann. arch. Namur*, t. XV, p. 213).

On peut supposer que Sommières est une « villa Summaria, » c'est-à-dire située sur une hauteur. Cicéron a employé le mot *summarius*, mais pour qualifier quelqu'un qui veut être le premier et avoir le rang le plus élevé.

Sommeres, 1206 (*Cartul. N.-D. de Dinant*, p. 231).

Summieres, 1315, 1321 (PONCELET, *Fiefs de Liège sous A. de la Marck*, pp. 164, 250).

Sommieres, 1323, 1326 (*Ibid.*, pp. 50, 75).

Sommiers, 1344 (*Ibid.*, p. 407); v. 1380 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 113). — **Somiers**, 1577 (BORGNET, *Cartul. de Bouvignes*, t. II, p. 19). — **Sommier**, 1688 (LAHAYE, *Fiefs de Poilvache*, p. 151).

Somirs, v. 1343, 1359 (BORMANS, *Fiefs*, I, p. 39; BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 123, note).

Diminutif : Sommerouille, probablement une ancienne dépendance de Sommières. Nous en ignorons la situation.

Summeruoles : in vico Summeruoles, *1203 (*Analectes*, t. XVI, p. 47).

Sommeroule : une pièce inédite de Saint-Gérard mentionne sous la date de 1085 la brasserie et la culture de Sommeroule.

Someroules : le terre de Someroules, *1311 (BORGNET, *Cartul. de Bouvignes*, t. I, pp. 33, 34). — **Somerouille** : un courtill à Somerouille, 1420 (*Ibid.*, p. 78).

Somereles : nostre mason de Somereles, *1314 (*Ibid.*, p. 36).

A comparer trois localités françaises du même nom :
1° Sommière, ville du département du Gard, = *Sumerium*, 1039 (GERMER-DURAND, *Diction. topogr. du Gard*, p. 239). —
2° Sommières, commune du département de la Vienne = *Solmeria*, 1096; *Someria*, 1298 (REDET, *Diction. topogr. de la Vienne*, p. 400). — 3° Sommière, ancienne léproserie sous la commune de Saint-Aubin, département de la Meuse = *Sumeres*, 1219; *Sommières*, 1229 (LIENARD, *Diction. topogr. de la Meuse*, p. 225).

*TAXARIAS.

Étymologiquement lieu où croissent les ifs, du latin *taxus*, if.

A l'époque romane, **Taxerias** désigne Tauxières, commune d'Ay, Marne (LONGNON, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 267), Taissières-les-Boullies et Teissières-de-Cornet, au département du Cantal (AME, *Diction. topog. du Cantal*, p. 487).

Nous savons par César que l'if était fort commun dans notre pays (B. G., VI, 31). Il est possible donc que le mot *taxus* y formât, à l'époque romaine, des noms de lieux tels que *Taxarias*. Ce vocable peut se reconnaître dans le nom de Tahier, hameau de la commune d'Èvelette, en Condroz, dont malheureusement il ne nous reste que des variantes romanes.

Tahieres, 1304, 1320 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartul. de S-Lambert*, t. III, pp. 48, 216). — **Thahieres**, 1317 (PONCELET, *Fiefs de Liège sous A. de la Marck*, p. 189).

Tahires, 1304 (BORMANS et S., *Ouv. cité*, p. 47).

Tahiers, 1314, 1312 (PONCELET, p. 136; BORMANS, *Seigneuries allodiales du pays de Liège*, p. 48).

Taxhier, 1481 (BORMANS, *Ibid.*).

Tahier en Condros, 1310 (*Ibid.*).

Le diminutif a été appliqué à une localité voisine de Tahier, à Tharoul, dépendance de Vyle-et-Tharoul, Liège :

Thaherules (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 68). — **Tahe-roulle**, xv^e s. (DE BORMAN, *Les Echevins de Liège*, t. II, p. 553).

Thaheroulle, 1312 (BOGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 272).

TEGULARIAS.

Tegularia, synonyme du classique *tegularium*, signifie tuilerie, fabrique de tuiles, du latin *tegula*, tuile. A la basse époque, *tegularia* s'est déformé en *teuleria*, *teuliera*, *teoleria*, d'où les variantes romanes : *teulerie*, *teulerie*, *tielerie*, parallèles à celle du mot tuile : *teule*, *tieulle*, *tile* avec son diminutif wallon *tilia*.

Tegularias : c'est le nom que donne Guillaume de Jumièges à Tillières, commune du département de l'Eure, appelée **Tilleries** en 1049, **Teulerias** en 1109 (DE BLOSSEVILLE, *Diction. topogr. de l'Eure*, p. 217).

Tillier, commune du canton d'Éghezée, semble aussi déduire sa dénomination de *Tegularias*. Voici sous quelles formes diverses son nom figure dans les documents.

Theoliras, in pago Hasbaniensi, 868-869 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, p. 311). Nous avons déjà fait remarquer que la copie qui nous reste du Polyptique de Lobbes a rajeuni les formes de beaucoup de noms géographiques; *Theoliras* pourrait donc n'être que la latinisation d'une forme romane ***Theolires**, correspondant à la forme latine **Teolerias**.

Thelieres, 1066 (SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Notice d'un cartul. de Huy*, n° 1).

Tileras : Albertus de Tileris, *1138 (*Analectes*, t. XXIII,

Veheria, déformation que le moyen âge fit subir au mot *vicaria* (DUCANGE).

Vehieres : Warnerus, miles de Vehieres, 1244 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 61); Johanne de Vehieres, 1314; Hanon de Vehieres, 1314; Petrus filius quondam Macharii de Vehieres, 1315; a Vehieres dimidium bonuarium, 1324 (PONCELET, *Fiefs*, pp. 8, 156, 165, 289). — **Vehiere**, 1512 (BOGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 266).

Vehires : Warnerus de Vehires, miles, 1256 (*Cartul. de Grandpré*, t. I, p. 67).

Vehir, 1755 (BOGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 202).

Vehir aurait été, d'après son étymologie, une *villa vicaria* à l'époque romaine, c'est-à-dire la résidence d'un *vicarius*. Nous laissons aux archéologues compétents la tâche de rechercher si, dans le *pagus Condustrinsis*, sous la domination romaine, il a pu exister une *vicaria* dont le chef-lieu aurait été Ciney, le *Ceunacum* gallo-romain, renfermant dans son territoire Vehir ou la demeure du vicaire.

ÉPILOGUE.

Nous voici parvenu à mi-chemin de notre laborieuse et délicate excursion dans le domaine toponymique. Au début, nous ne prévoyions pas que le champ dont nous entreprenions l'exploration eût pu avoir une étendue aussi vaste, et qu'un second volume fût nécessaire pour consigner les résultats de notre étude.

Nous avons marché un peu à l'aventure, nous dirons même avec témérité, mais non sans être soutenu par des encouragements venant de haut. Les fascicules parus ont obtenu de la part des savants les éloges les plus flatteurs et les observations les plus sympathiques. On a loué et l'abondance de nos matériaux toponymiques patiemment recueillis à mille sources diverses et la méthode scientifique qui a présidé à leur étude et à leur classement. A la vérité, on a compris que dans ces matières si ardues, si obscures, il fallait tenir compte des difficultés et user d'indulgence.

La science toponymique est d'aujourd'hui. Elle est encore soumise aux tâtonnements. Quand il s'agit de reconstituer un édifice dont les débris gisent sur le sol, ce n'est qu'après de multiples essais que l'on peut parvenir à remettre chaque pierre à sa place primordiale. Notre classement aura, nous n'en doutons pas, des remaniements à subir; on arrivera à mieux déterminer la nationalité de tel ou tel nom géographique auquel nous avons fixé une place, au moins provisoire, dans les familles ethnographiques.

Et tout d'abord, ne nous sommes-nous pas fourvoyé en admettant, comme la plupart des historiens, une période gallo-germaine? Notre conviction sur ce point est fortement ébranlée par l'article intitulé : *Recherches sur la Belgique celtique*, que vient de publier un celtiste belge, M. Tourneur, dans le *Musée belge*, année 1902, pp. 422 et suivantes. C'est une dissertation de bonne critique, dont nos lecteurs feront bien de prendre connaissance. Voici d'ailleurs ce que nous écrivait le savant auteur sur cette intéressante question, à la date du 2 octobre 1901 :

« Vous dites (p. 58) que l'archéologie démontre votre théorie : nos tombes à incinération du deuxième âge de fer seraient germaniques. Or, d'après CÉSAR, VI, 19 (POMPOSIUS MELA, III, 2; DIODORE, V, 28), la coutume gauloise au 1^{er} siècle avant J.-C. était de brûler les morts. Il ne faut pas confondre les Gaulois de César avec ceux du 4^{ème} siècle avant J.-C., qui pratiquaient l'inhumation (ex. : sépultures de la Marne). En trois cents ans, leur civilisation a évolué du tout au tout, *sous l'influence de la culture gréco-latine*. C'est du sud, avec les commerçants grecs et romains qu'est venue aux Gaulois la pratique de l'incinération comme l'emploi de la monnaie frappée; l'incinération a été une mode, un snobisme si vous voulez, qui a eu pour lui le prestige exercé par une civilisation supérieure sur un peuple barbare. Du 4^{ème} au 1^{er} siècle avant J.-C., les Germains n'auraient pu transmettre quoi que ce soit aux Celtes dont la culture était supérieure.

» D'ailleurs, la linguistique est ici un solide appui de l'archéologie. *Absolument tous les noms des peuplades belges à l'époque de César s'expliquent par les langues celtiques*. Leur nom national *Belgae*, y trouve lui-même

une interprétation. Cfr. le gallois *bela*, guerroyer, qui serait en vieil irlandais **belgaim*, **belg*, belliqueux, non attesté dans le dictionnaire de M. Windisch, mais qui est absolument certain comme forme reconstruite : la media *g* tombe en gallois, mais subsiste en vieil irlandais, ex. : gall. *hela*, *hel*, chasser, irl. *selg*, la chasse; gall. *tru*, malheureux, irl. *trog*; gall. *to*, abondance, nombre, v. irl. *togaim*, je choisis, gaulois *Togius*, *Togia*, etc.

» Le nom des Aduatiques lui-même, dont vous ne connaissez pas, semble-t-il, l'interprétation (p. 63), est sans conteste celtique. Il est dérivé, au moyen du suffixe *-uc-i* (cfr. *Sun-uc-i*, *Taran-uc-us*, *Tat-uc-us*, etc.), de *aduat*, dérivé lui-même au moyen de la terminaison *-at* (cfr. *Gutru-at-us*, *Mantu-at-es*) d'un radical *adu*, qui se retrouve dans le gallois *addu* (le double *d* marque le status durus de la consonne), aller. *Adu-at-uc-i* correspond donc pour la formation et pour le sens, trait pour trait, au grec *ἄδυ-αδυ-αδυ-αδυ* et a le sens de belliqueux. Cette merveilleuse et certaine explication n'est pas de moi, elle est due à Glück.

» Alors que tous les peuples belges et leurs chefs, sans exception, portent des noms celtiques, comment admettre qu'ils aient été de race germanique? Les linguistes et les archéologues sont d'accord; donc César s'est trompé. Ce n'est pas étonnant du reste; on lui aura dit que les Belges étaient venus d'au-delà du Rhin, il en aura conclu qu'ils étaient Germains. »

D'Arbois de Jubainville est du même avis, notamment en ce qui concerne les *Éburones*, les *Condrusi*, les *Caeroesi* et les *Paemani*. « On réunissait ces quatre peuples, dit-il (*Propriété foncière*, p. 36), sous la dénomination générique

de *Germani*, ce qui ne veut pas dire qu'ils fussent Germains dans le sens ethnographique exclusivement admis de nos jours. Ces peuples n'étaient pas plus Germains dans le sens ethnographique que les *Oretani* « qui et Germani cognominantur » en Espagne (PLINE, liv. III, § 25) ou les *Treveri* et les *Nervi* qui se vantaient d'avoir une origine germanique comme Tacite nous l'apprend (*Germania*, 28). »

Ce n'est pas à dire que nous considérons ce problème historique comme définitivement résolu. M. Tourneur lui-même, dans son article imprimé, atténue de beaucoup la valeur des conclusions qu'on pourrait tirer de l'archéologie et de la linguistique, et nous ne serions pas surpris si quelques-unes de ses allégations soulevaient des contradictions. En admettant même que César ait été induit en erreur par les Rëmois ou ait mal compris leur rapport au sujet de la nationalité des Belges, encore faudrait-il bien faire une exception pour les Aduatiques, dont l'origine germanique est aussi attestée par César, mais qui s'appuie cette fois sur des faits plus récents et mieux connus.

Quand même les périodes ethnographiques seraient suffisamment caractérisées, le toponymiste n'en reste pas moins souvent embarrassé pour déterminer à quelle famille linguistique appartiennent un certain nombre d'appellations géographiques, surtout lorsqu'il s'agit du choix entre le celtique et le germanique, deux idiomes qui sont frères et qui possèdent plusieurs radicaux identiques.

C'est le cas, par exemple, pour Namur. *Namuco*, avons-nous dit, a une physionomie celtique; le celtique peut rendre compte de son radical et de son suffixe; l'archéologie plaide en faveur de l'antiquité de Namur. Mais il y a la forme thioise *Namon*, *Namen*, déjà ancienne; il y a *Nameca*,

Namèche, non loin de Namur. Nous avons cherché la raison de ces trois formes dans le germanique, sans toutefois avoir la prétention de donner une solution définitive à ce problème étymologique. C'est probablement une opinion que nous devons abandonner. Voici ce qu'en pense le savant auteur de la *Frontière linguistique* :

« Namur, l'auteur le constate lui-même, a été incontestablement habité dès l'époque gallo-romaine; il faudrait donc admettre qu'il a perdu son appellation primitive pour prendre un nom germanique, hypothèse d'autant moins probable que, de l'aveu de M. Roland, on ne peut nier que ce vocable ait une physionomie celtique.

» M. Roland, qui veut y voir le diminutif du nom propre germanique *Namo*, ne parvient pas, malgré ses efforts, à justifier l'allongement de l'*u*, ni à produire des exemples vraiment probants de simples noms propres d'homme donnés à des noms de lieu. Enfin, le nom de Namèche, dans le voisinage de Namur, loin de corroborer la thèse, l'infirmes plutôt en suggérant l'idée que nous sommes en présence d'un appellatif qui existait dans l'idiome local (*Archives belges*, 1901, p. 11). »

Il est regrettable que les bornes restreintes d'un compte rendu n'aient pas permis à l'estimable auteur de donner à ses objections les développements qu'elles comportent, notamment sur la quantité prosodique qu'aurait le suffixe *-uco* en celtique, et sur l'impossibilité de la transmission pure et simple (mais en l'adjectivant) d'un nom d'homme à une localité sous la période franque, usage qui existait cependant à l'époque gallo-romaine. C'est une double question qui réclame un examen approfondi. C'est ainsi que nous avons sous les yeux un nom de lieu qui a la même terminaison que

Nameca, savoir *Hezeca*, aujourd'hui Hezecques, au Pas-de-Calais; nous le trouvons mentionné en 1179 (Duchet et Guy, *Cartul. de l'église de Térouane*, p. 60), et précisément ce vocable pourrait être mis en regard du nom d'homme hypocoristique Hazo, Hezo, dont les développements féminins sont *Hazucha*, *Hasecha* ou *Hezeca* (F. I, pp. 649-650).

Notre thèse relative à l'emplacement de *Meduanto* (pp. 264-273) a rencontré un contradicteur au Congrès archéologique d'Arlon tenu en 1899. Si ses arguments avaient quelque caractère scientifique, nous nous ferions un devoir de les produire et de les apprécier; malheureusement, ils abondent en erreurs tellement grossières, que nous devons nous borner à y renvoyer le lecteur (cfr. le *Compte rendu*, 2^e partie, pp. 136-143), qui fera bien aussi de prendre connaissance de la critique qu'en ont faite les *Archives belges*, année 1901, p. 169.

Le seul point que jusqu'ici nous trouvons à corriger dans notre dissertation, c'est d'avoir (p. 270) accueilli trop facilement l'interprétation de *helvius* par *hellweg* proposée par Ritz. Une étude plus attentive du texte nous a convaincu que *Helvius* est un nom d'homme, désignant ici le possesseur d'une terre (cfr. J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 114, note 2).

En relisant (p. 309) l'article consacré à Dave, notre attention se porte sur une autre localité namuroise, dont les dénominations romanes ont beaucoup d'analogie avec celles de Dave, ainsi qu'avec celles de Stave (p. 545); nous voulons parler de Maffle, commune du canton de Ciney, qui pourrait bien remonter à l'époque gallo-romaine comme Méan (*Meduanto*), son hameau; sa situation près de voies romanes, la découverte de monnaies romaines sur son territoire (*Ann.*

arch. Namur, t. XXIV, p. 98; t. IX, p. 433), nous donnent cette présomption.

Voici, en tout cas, les formes romanes de son nom :

Maules = **Mavles** : Robertus de Maules et filii ejus Robertus et Boso, 1091 (*Com. roy. d'hist.*, 3^e série, t. IV, p. 193²); Arn. nepos Stepponis de Maules, 1141 (GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 226).

Mavel : Balduinus de Mavel, Antonius frater ejus, 1170 (*Société d'art de Liège*, t. I, p. 151; apud Mavel, in loco dicto Chainial, 1324 (PONCELET, *Fiefs*, p. 82).

Maves : Godescalcus de Maves, Cuono, Heinricus, Steppo, 1123 (*Chartes de Stavelot*); Steppo de Maves, *1166 (*Analectes*, t. XVI, p. 36); s. Andreae, s. Heinrici, s. Frederici, militum de Maves, vers 1190 (KURTH, *Chartes de S'-Hubert*). Cette forme est usitée en 1223 (QUINAUX, *Notice sur Lefse*, p. 124), en 1272 (GOFFINET, *Notice sur S'-Vincent*, p. 8), en 1319 (PONCELET, *Fiefs*, pp. 92, 226). — **Mave**, 1338, 1312 (*Cartul. de S'-Lambert*, t. III, p. 533; BORGNET, *Cartul. de Ciney*, p. 269).

A comparer : Maffles, commune du Hainaut, où l'on a découvert des substructions, vases, poteries et monnaies romaines (BERNIER, *Dictionnaire du Hainaut*, p. 67) : *Maffles*, 1128; *Mafle*, 1180 (DUVIVIER, *Hainaut ancien*, pp. 637, 626).

Maffe est une orthographe moderne, conforme à la prononciation wallonne de *Mave*. Il ne faut pas confondre Maffe avec Meeffe, province de Liège, autrefois *Mafia*, comme l'ont fait Grandgagnage (*Vocabulaire*, p. 45) et les éditeurs du *Cartulaire de S'-Lambert*, t. I, p. 75.

Nous ne trouvons à rapprocher des formes de Maffe et de Maffles que le mot *masfo*, *masfa*, *mavolum*, qui se lit dans le quatrième texte de la loi salique, édition de Pardessus

(cf. GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire de la langue wallonne*, t. II, p. 52). Il paraît désigner une espèce de grange : « si quis spicario aut maffo cum annona incenderit. » En wallon, le nom de maffo est réservé aux deux compartiments qui longent l'aire d'une grange et où l'on entasse les gerbes. La variante *mavolum* est donnée par une des copies de la loi.

La question est de savoir si le vocable est d'importation franque ou si nos mérovingiens en ont hérité de la population gallo-romaine. Nous cétons volontiers la tâche de la résoudre aux savants versés dans les études celtiques et germaniques.

Peut-être aussi aurions-nous dû accorder l'hospitalité dans la toponymie gallo-romaine à Surice, commune du canton de Florennes, dont le territoire recélait de nombreuses pièces de monnaies romaines (*Ann. arch. Namur*, t. XIV, p. 100), indépendamment de son camp romain de Lautenne.

Voici les variantes de son nom d'après les sources.

Suricium, 1182 (*Ann. arch. de Namur*, t. XII, p. 497).

Suriche, 1196, 1213, 1240, v. 1380 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 23; ROLAND, *Hist. général. de la maison de Rumigny-Florennes*, pp. 260, 261; DE HEMRICOURT, *Nobles de Hesbaye*, p. 107).

Surich, 1300, 1337, 1367 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 61; PONCELET, *Fiefs*, pp. 436, 437; BORMANS, *Fiefs*, I, p. 84).

Suriz, 1196, 1212 (BORMANS, *Cartul. de Dinant*, p. 22; ROLAND, p. 260).

Surice, 1212; vers 1380 (ROLAND, l. c.; DE HEMRICOURT, p. 229).

Nous avons traité auparavant du radical *sur* (p. 534) et du suffixe *-itium*, *-icium* (p. 547). Une particularité curieuse, qui n'avait pas encore attiré notre attention, c'est que ce

suffixe s'attache de préférence aux radicaux terminés par *r*. Nous n'avons pas rencontré jusqu'ici une seule exception en toponymie.

Si notre liste des noms qui pourraient venir du celtique est susceptible d'être complétée, en revanche il est probable que l'exclusion d'un certain nombre sera jugée nécessaire. Nous citerons par exemple *Quillon* (p. 327), que l'on doit chercher près de Villers-deux-Églises d'après une pièce de 1503 du chartrier de Florennes. Nous doutons fort qu'il puisse avoir quelque rapport avec le *kill* breton.

Parmi les noms de lieux formés à l'aide de gentiles romains, nous avons intercalé *Rupilio* comme étant la dénomination originelle possible de Rouillon. Mais voici que nous découvrons en 615 un lieu appelé *Ruilio* ou *Ruillio* (PARDESSUS, t. I, p. 202), ce qui contrarie notre hypothèse, sans nuire cependant à l'origine ancienne présumée de Rouillon.

Malgré tout le soin que nous avons mis à relever les formes anciennes, il en reste encore dans l'une ou l'autre source manuscrite ou imprimée qui a échappé à nos recherches. C'est ainsi que nous devons à M. Lahaye, notre sympathique archiviste, la connaissance de quelques documents inédits provenant de l'abbaye de Saint-Gérard. Dans l'un, de 1060 environ, il est question d'Edmond de **Biron**, de Regnier de **Littras** et de Gosin de **Flanau**. Une charte de 1161 parle de la « villa de **Toseias**. » Une autre de 1202 nous fournit **Siennie**, forme romane de *Sinna*. Cette découverte apporte son appoint à nos articles **BIRON** (p. 143), **LUETRAS** (p. 324), **FLENAUS** (p. 478), **TUTIACUS** (p. 451) et **SINNA** (p. 124). Les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXXVI, p. 152, nous permettent d'ajouter aux variantes romanes de Perwez-en-Condroy (p. 556) : **Peroweiz**, *1288.

Nous aurions dû ne pas omettre, parmi les variantes de Pry (p. 559) la graphie **Peries**, que nous avons rencontrée quelquefois, notamment dans un acte de 1254 du Cartulaire de Grandpré. Elle est parallèle aux formes *Sies* et *Spies* des deux appellatifs qui suivent (pp. 560, 561).

Au reste, nous avons la persuasion que les rectifications que l'on apportera à notre travail n'en modifieront pas sensiblement les résultats : les proportions entre l'élément gaulois et l'élément latin resteront les mêmes ou à peu près; elles laisseront debout toutes les conclusions que l'historien peut en tirer.

Une vérité qui se dégage de l'ensemble, c'est que la population gauloise fut loin d'être anéantie par les envahisseurs romains. Sa langue, pour nous servir de l'expression de M. Kurth (*Frontière linguistique*, t. I, p. 526), sa langue retentit encore aujourd'hui dans le nom de la très grande majorité de nos cours d'eau; elle nous a légué le nom de plusieurs localités où elle était vivante, peut-être encore sous la domination romaine. Qui sait même si la perspicacité du linguiste n'arrivera pas, par l'étude de certaines particularités dialectales, telles que les *-onia* de l'ancien territoire des *Condrusi*, ou les *Gamapa* de la Belgique et de l'Ouest de la France, à jeter un jour nouveau sur bien des points obscurs de l'ethnographie locale? — On peut maintenant soutenir avec fondement qu'après la conquête romaine, la fusion se fit entre le peuple vaincu et le peuple conquérant. L'indigène ne tarda pas à modifier ses usages, sa langue même, au contact d'une civilisation supérieure.

Les grands propriétaires romains se font des *fundi* auxquels ils attachent leur nom, comme Anthée, *Anteia*, le plus souvent en les nationalisant au moyen du suffixe

celtique *-acus*. D'autres fondent des établissements de moins d'importance. Le long des chaussées s'élèvent des *tabernae* et des *stabula*. Plusieurs villas romaines, ruinées par les invasions franques, ont laissé périr leur nom. En revanche, plusieurs localités, en restant au pouvoir des belges, devenus romains par la conquête et par la civilisation, ont pu nous transmettre leur vieille dénomination celtique. Il serait curieux, disons-le en passant, de s'assurer si, dans ces localités à nom celtique, les vestiges de l'époque romaine qu'on y découvre ne contiennent plus rien qui rappelle une civilisation antérieure.

Nous l'avons dit précédemment, l'archéologie est l'auxiliaire de la toponymie. Autant que possible, nous avons cherché à concilier des données de la linguistique avec celles de l'archéologie. A son tour, l'archéologue peut avantageusement suivre des pistes indiquées par la toponymie. Celle-ci même l'aidera parfois à déterminer plus exactement la nature des ruines qu'il explore; il saura que c'est une taverne romaine, si l'endroit est un Tavier ou Taviet, que c'est une étable, s'il est à Stave, et si par hasard il exhume des tuiles romaines du sol de Tillier, il n'hésitera pas à fixer là l'emplacement d'une tuilerie romaine.

La science toponymique cependant ne réalisera pas parfaitement son but, aussi longtemps qu'elle restera confinée dans une région. Les conclusions auront une portée plus longue, elles seront établies sur des bases plus solides, lorsque chaque province, chaque département possédera son glossaire toponymique. C'est alors que les points de rapprochement entre les noms permettront de faire des rapprochements entre les peuples pour arriver à éclaircir bien des questions d'ordre ethnographique.

Une lacune que déplore encore le toponymiste aussi bien que l'archéologue, c'est la pénurie des recueils de lieux-dits. En maintes occasions, M. Kurth a fait ressortir l'avantage de ces sortes de glossaires. Des lieux-dits, les uns conservent le nom d'une localité disparue, nom que l'on rencontre encore dans les documents anciens, mais sans pouvoir l'identifier; d'autres, comme les *Chession* et les *Chesley* ou les *Tombelles* et les *Tombois*, marquent l'emplacement d'une forteresse ou d'un cimetière ancien. Généralement aussi, une dénomination commune à plusieurs lieux-dits dévoilera sa nationalité et sa signification, si ces endroits sont signalés par la découverte d'antiquités du même âge ou offrent les mêmes particularités topographiques. Nous disons généralement, parce qu'il peut y avoir des exceptions. Ainsi à Pny il y a un lieu dit *Gau*, on y a reconnu les traces d'un établissement romain; il y a également un lieu dit *Gau* à Bossières-Saint-Gérard, on y a exploré un cimetière romain; néanmoins, nous n'oserions pas affirmer que le nom de *Gau* nous vient des gallo-romains. D'abord, nous trouvons aussi un bois nommé *Gau* à Warisoulx, sans que, jusqu'ici du moins, on y ait rencontré quelque vestige de l'époque gallo-romaine. Ensuite le terme *Gau*, qu'on orthographie *Gault*, *Gaud*, *Gaut*, est loin d'être inconnu dans le vocabulaire toponymique; il appartient à la langue romane et dérive du germanique *wald*, avec la signification de bois, forêt, par l'intermédiaire du bas-latin *gualdus*. Voyez DUCANGE au mot *gualdus* et son glossaire roman au mot *gaud*, *gaut*; également, pour son emploi dans la toponymie française, l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. V, 1^{re} partie, p. 157, article de M. Longnon.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

A.

- Aa (l'), 91.
Aar (l'), 128.
Aballo, Avallon, 304.
Abeus (l'), 92.
Ablen, Aublain, 13.
Abliz, Ambly, 409.
Ablois-Saint-Martin, 304.
Abona, l'Avon, 92.
Abusina, l'Abeus, 92.
Acciniacus, Accini curtis, Acqui-gny, 381.
Achène, 24.
Achet, 24.
Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, 412.
Achingas, 381.
Aciniaea, 380.
Achiniagas, in pago Haginao, 381.
Achy, 412.
Aciniacus, in pago Tardonensi, 381.
Aciniagas, de Lumense, 381.
Aciniagus, 381.
Aconiacca, in pago Scarponinse, Auconville, 380, 381.
Aconis villa, Auconville, 380, 381.
Aconvilla, Arconville, 381.
Acoz (ry d'), 67, 169.
Acquigny, 381.
Adanus (Summus), Souain, 213.
Adarna, Aderna, l'Eder, 130.
Ad Cædros, Ad Horrea, Ad Nonum, Ad Sextum, Ad Stabulum, Ad Tres Arbores, Ad Turrim, Ad Vigessimum, 238. — Ad Fines, 266.
Addingahem, Adegem, 383.
Adegem, 383.
Adelretia, Oret, 8, 13, 19.
Aderna. V. Adarna.
Adinga, Etingen, 383.
Adrana, Adrina, l'Eder, 92, 93.
Aduatiques. V. Atuatiques.
Aduatuca, 46. V. Atuatuca.
Aeneffe, Aineffe, 354.
Aff (l'), 342.
Affonville, 392.
Afraiture, Nafruiture, 21.
Agara, l'Eger, 127.
Agimont, 179.
Agniagas, 381.
Agnelée, 18, 382.
Agnewe, Jeneffe, 354.
Agniona, l'Aa, 91.
Agoniacum, in pago Tornodorinse, 381.
Agonis villa, Augonville, 381.
Agrippina (villa), (Colonia) 238, Agrippinensium civitas, 45, 103, 233.
Ahr (l'), 128.
Ailette (l'), 187.
Aine (l'), 94, 158.
Aineffe, 354.
Ainsefié, 16.
Ainsemont, 16.
Aire-sur-la Lys, 403.
Airiacus, Héry, 403.
Ais, 8, 24.
Aische-en-Refail, 131, 161.
Aische, Assesse, 538.
Aischy, Achy, 412.
Aisemont, 16.
Aisia, 8.